

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

119^e année

21 février
1987
No 8

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

119^e année
21 février 1987
No 8

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Code de procédure civile
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Compagnies minières, Loi sur les
Coopératives, Loi sur les
Curatelle publique, Loi sur la
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Liquidation des compagnies, Loi sur la
Ministères, Avis concernant les
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Vente(s) par licitation
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest ouest
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-9918

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

VILLE DE CHÂTEAUGUAY (*Délégation*) 877

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. DE CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE (*Nouveau délai pour l'adoption d'un schéma d'aménagement*) 877

M.R.C. DE PABOK (*Nouveau délai pour l'adoption d'un schéma d'aménagement*) 877

AVIS DIVERS

CENTRE ÉCOLOGIQUE DE PORT-AU-SAUMON (*L.P.S.*) 877

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-FRÉCHETTE (*Rachat d'obligations*) 877

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat d'obligations*) 878

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat d'obligations*) 878

DESSERTE SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX (*Suppression*) 879

LES PÈRES MONTFORTAINS (*Siège social*) 879

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-PONTBRIAND (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 879

PAROISSE DE SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX (*Érection*) 879

PAROISSE SAINT-EDMOND, DE SAINT-JEAN (*Modification des limites*) 879

PAROISSE SAINT-LUCIEN, DE SAINT-JEAN (*Changement de limites*) 879

SUCCESSION BERTRAND CHAGNON (*Bénéfice d'inventaire*) 879

SUCCESSION MARIE PERRON (*Bénéfice d'inventaire*) 879

SUCCESSION ROLAND CHARBONNEAU (*Bénéfice d'inventaire*) 880

VILLAGE DE CALUMET (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 880

VILLE DE GATINEAU (*Rachat d'obligations*) 880

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Johnny Sol Baker 881
Joseph Dieudonné Forget 881
Joseph Jean François Rémi Juteau 881
Joseph Léo Paul Eugène Munger 881
Lawrence James Larry Costigan 881
Marie Diane Josée Judith Tétreault 881
Marie Fleurette Sylvie Mercier 881
Marie Hortance Fermande Vandal 881
Marie Monique Erazola 882
Wendy Ellen Cox 882

DEMANDES

Alfredo Antonio Macchione 882
Angelo Petrucci 882
Brigitte Stankevicius 882
Carole Plante 882
Chantal Lapointe 882
Christiane Boisselle 883

Dai Minh Nguyen 883
Georgiana Devault 883
Germain Bédard 883
Germaine Renaud 883
Giuseppe Mongiat 883
Hossein Pourshafey 883
Hsien Voha Fok 883
Jean Yves Guy Caron 884
Jérôme Duchesne 884
Joseph Bernard 884
Joseph Clovis Sylvain Boulet 884
Joseph Marc André Charette 884
Joseph Miguel Bien-Aimé 884
Louissette McKenzie 884
Maria Burgundi Cerone 884
Marie Hectorine Lapointe 885
Marie Olivina Brisson alias Maria Olivina Brisson 885
Marie Thérèse Gilberte Gauthier 885
Mary Lucy Emudluk 885
Mehrdad Tavanaianfard 885
Morteza Tavanaianfard 885
Olivia Teixeira 885
Patricia Jane Mowat 885
Patricia-Anne Murphy 886
Sandra Nathalie Farnham 886
Sylvie Careau 886
Thi Ngoc Vo 886
Tommy Cooper 886

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CHANTAL LATULIPPE (*Assignment*) 886
PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DIKRAN SASSOUNIAN (*Assignment*) 886
PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ÉRIC BELISLE (*Assignment*) 887
PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. FERNAND AUGUSTE PHILIP (*Assignment*) 887
PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GEORGE STAMATELOPOULOS (*Assignment*) 887
PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JAMES NORMIN (*Assignment*) 887
PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PAUL ARCAND (*Assignment*) 888
PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PAUL MAHEU (*Assignment*) 888
PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SANDRA BALCER (*Assignment*) 888
PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. SERGE LAMY (*Assignment*) 888
PROCTEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. WILLIAM MORGAN (*Assignment*) 888

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 890
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 933
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 935
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION FERRARIA ET MANATA MÉCANIQUE INC. (*Erratum*) 936
MECANIC FERRARIA AND MANATA INC. (*Erratum*) 1007

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 946

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 950

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE
(Article 21) 951

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 952

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL —
ÉTABLISSEMENT OU (Article 32) 953

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
(Article 87) 954

DISSOLUTION (Article 28) 954

DISSOLUTION — DEMANDES DE

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE NÉGOCIATIONS
D'ACHAT DE BOIS A.Q.N.A.B. 959

AUPRE LTÉE 959

BERNARD GUIMOND INC. 959

CAFÉ CHRÉTIEN DE THETFORD INC. 959

CAFÉ VILLERAY LIMITÉE 959

CLUB DE BALLON-PANIER LES JEANNOIS D'ALMA
INC. 960

COMITÉ D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS INC. «(RÉGION
DE QUÉBEC)» 960

COMPTOIR D'ENTRAIDE VILLE-ÉMARD 960

CONSTRUCTION LAVOIE & CHARRON LTÉE 960

CORPORATION DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT
MONARCH 960

CORPORATION DES FÊTES DU 125^e ANNIVERSAIRE
DE SAINT-HUBERT 960

CROSSROADS LAND & DEVELOPMENT CORP. 960

DÉPANNEUR LAURENT DUBREUIL INC. 961

ELLIOT REALTIES INC. 961

FRONTENAC HARDWARE LTD 961

GEFITECH INC. 961

GÉRALD BOYER & FILS INC. 961

GESTION B.C. INC. 961

GESTION D'IMMEUBLES GEPT. INC. 961

INTERNATIONAL PLAYBOY COMPANY (QUÉBEC)
LIMITED 962

JOSEPH TEXTILE INDUSTRIES INC. 962

LA SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES
DE QUÉBEC 962

LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE LA PAROISSE DE
ST-MARCELLIN 962

LEFORT & FILS LIMITÉE 962

LES ALIMENTS NATURELS DES BOIS-FRANCS INC. 962

LES ARTISANS DU FROID DE SCHEFFERVILLE 962

LES ENTREPRISES AVICOLES ST-GABRIEL INC. 963

LES ENTREPRISES LION ROUGE LIMITÉE 963

LES IMMEUBLES ELLIOT 961

LES IMMEUBLES MÉTABETCHOUAN INC. 963

LES INDUSTRIES DE TEXTILE JOSEPH INC. 962

LES PLACEMENTS MENA'SEN INC. 963

LES RESTAURANTS LA NOUVELLE ORLÉANS INC. 963

L.S.W. INC. 963

MAGASINS LAURENTIENS INC. 963

MAISON DE GESTION ST-DENIS LTÉE 964

MONARCH MANAGEMENT & INVESTMENT CORP. 960

MOTEL LE CHÂTEAU-RICHER INC. 964

PLACE DESLAURIERS RESTAURANT LTD. 964

PLESCAM INC. 964

PRODUITS ACÉRIQUES MORNEAU INC. 964

QUINCAILLERIE FRONTENAC INC. 961

R. DANDURAND & ASSOCIÉS INC. 964

RED LION ENTERPRISES LIMITED 963

REGROUPEMENT ÉCOLOGIQUE DRUMMOND INC. 964

RESTAURANT PLACE DESLAURIERS LTÉE 964

SAMAN INC. 965

SECOBEC LIMITÉE 965

TAVERNE LE SAULOIS LTÉE 965

THE CONSOLIDATED FUND LTD. 965

TOUT-EN-ART 965

TRANSPORT ADAPTÉ DES DEUX-MONTAGNES INC. 965

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 966

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS

CONTINENTAL RESEARCH & DEVELOPMENT LTD.
(Autorisation) 966

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

ASSEMBLÉE DES JEUNES RURAUX (A.J.R.)
(Liquidation) 966

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU RANG
DES AMBROISES (Défaut de respecter la proportion des
opérations totales) 967

BLEUETIÈRE COOPÉRATIVE DE NORMANDIN (Défaut
de respecter la proportion des opérations totales) 967

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU JAL
(Dissolution) 967

CO-OP DE CONSTRUCTION MASKA (ST-HYACINTHE)
(Défaut de respecter la proportion des opérations totales) 967

CO-OP DE RÉPARATION DE CAMIONS DIESELS
CADIEX DE MILOT (Défaut de respecter la proportion
des opérations totales) 967

COLLÈGE MONT ST-LOUIS (Défaut de respecter la
proportion des opérations totales) 968

COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU 3^e RANG ET 4^e
RANG DE ST-AUGUSTIN (Continuation) (Erratum) 1007

COOPÉRATIVE D'ARTISANAT DES ÎLES (Défaut de
respecter la proportion des opérations totales) 968

COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DE LA
PETITE-BLANCHE (OUTAOUAIS) (Défaut de respecter
la proportion des opérations totales) 968

COOPÉRATIVE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION
EN COMMUNICATION «LES NUAGES» (MONTRÉAL)
(Défaut de respecter la proportion des opérations totales) 968

COOPÉRATIVE DE TRAVAIL «LES INNOVATIONS
PAYSAGISTES GPL» (Liquidation) 968

COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS DE
BAIE-ST-PAUL (Défaut de respecter la proportion des
opérations totales) 968

COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS DE
CHISASIBI (Défaut de respecter la proportion des
opérations totales) 969

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA GRANDE
VISITE (MONTRÉAL) (Dissolution) 969

COOPÉRATIVE D'HABITATION JEAN CHATELLE DE
LA SALLE (Défaut de respecter la proportion des
opérations totales) 969

FERME COOPÉRATIVE CENTRE-SUD DE MONTRÉAL
(Défaut de respecter la proportion des opérations totales) 969

MAGASIN CO-OP DE PALMAROLLE (Liquidation) 969

MAGASIN CO-OP DE RIVIÈRE-AU-RENARD (<i>Défaut de respecter la proportion des opérations totales</i>)	970
MAGASIN CO-OP ST-PAUL (<i>Défaut de respecter la proportion des opérations totales</i>)	970
QUINCAILLERIE CO-OP STE-CATHERINE (<i>Défaut de respecter la proportion des opérations totales</i>)	970
QUYON FARMER'S CO-OPERATIVE (<i>Dissolution</i>)	970
SYNDICAT COOPÉRATIF DE STE-JULIE (<i>Défaut de respecter la proportion des opérations totales</i>)	970

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

Gaston Bédard	970
Gilles Boisvert	971
Gino Giuliani	971
Jacques Robitaille	971
Jeanne Bernier	971
Jocelyn Rivard	971
Léonce Tremblay	971
René Villeneuve	972

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

GESTION L.H.L., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	972
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TURGEON	972

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

GRONDIN AUTOMOBILES INC. (<i>Dissolution</i>)	973
-------------------------------------------------	-----

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE STANDSTEAD ET DE ROCK ISLAND (<i>Constitution d'une régie intermunicipale</i>)	973
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

ÉNERGIE ET RESSOURCES

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

INTERDICTION D'ALIÉNER ENTRE VIFS LES LOTS VISÉS AU PRÉSENT ARRÊTÉ POUR LA PÉRIODE FIXÉE	973
INTERDICTION D'ALIÉNER ENTRE VIFS LES LOTS VISÉS AU PRÉSENT ARRÊTÉ POUR LA PÉRIODE FIXÉE	974
MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	974
MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	975

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	976
-------------------------------	-----

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES AHUNTSIC (<i>L.P.S.</i>)	976
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES D'AUTRAY (<i>L.P.S.</i>)	976
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONTCALM (<i>L.P.S.</i>)	976
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES OLIVIER-GUIMOND (<i>L.P.S.</i>)	977

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DE BROME/MISSISQUOI/SHEFFORD (A.C.B.M.S.) (<i>Changement de nom</i>)	977
CERCLÉ QUÉBÉCOIS DE LA COIFFURE INC. (<i>Changement de nom</i>)	977
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS INC. (CSN) (<i>Changement de nom</i>)	977
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE ROUYN INC. (<i>Changement de nom</i>)	977
SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE LA BEUCE (<i>Formation</i>)	978
SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE LANAUDIÈRE (<i>Formation</i>)	978

VENTES PAR LICITATION

GOUIN c. CHARLAND	978
-------------------	-----

VENTES PAR SHÉRIF

ARTHABASKA

CAISSE POPULAIRE DE DAVELUYVILLE c. ÉCHANGEURS NERGICO INC.	978
-------------------------------------------------------------	-----

BEUCE

CAISSE POPULAIRE DE SCOTT c. FERME MAXIME INC. <i>ET AL.</i>	979
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. FERME VACHON ET VEILLEUX INC.	980
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. MAROY & VACHON INC.	982

BEAUHARNOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. DUMBERRY	983
BANQUE ROYALE DU CANADA c. CHARETTE	983
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-LAURENT c. RENAUD	984
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. MARTINEAU	984

BEDFORD

CAISSE POPULAIRE ST-PAUL-D'ABBOTSFORD c. RACINE <i>ET AL.</i>	985
---------------------------------------------------------------	-----

HULL

BERTRAND c. KERJES	986
VILLE D'AYLMER c. DESCHENEUX	986
VILLE D'AYLMER c. TRENTWOOD DEVELOPMENTS LTD	987

MINGAN

MUNICIPALITÉ DE LA
CÔTE-NORD-DU-GOLFE-SAINT-LAURENT c.
2151-6521 QUÉBEC INC. 987

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE LAURIER c. 96793 CANADA LTÉE 987

RIMOUSKI

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE
LOGEMENT c. LARRIVÉE 988

SAINT-HYACINTHE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
c. FERME HAUT ST-AMABLE INC. 989

BANQUE ROYALE DU CANADA c. ANTOINE
GUERTIN LTÉE 989

BANQUE ROYALE DU CANADA c. ANTOINE
GUERTIN LTÉE 993

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. GRAVELINE *ET*
AL. 995

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE CANADA c.
GIASSON 996

TÉMISCAMINGUE

BANQUE DE MONTRÉAL c. DORVAL 1000

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CARILLON
CHEVROLET (1978) INC. 1000

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOVITE c. ROBERT
MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID c. HALIMI 1001

MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD c. LES
HÉRITIERS DE FEU SINCLAIR STANLEY MCLEAN 1002

TROIS-RIVIÈRES

GESTION DE L'AUBE INC. c. LAROCHE *ET AL.* 1003

GESTION DE L'AUBE INC. c. LAROCHE *ET AL.* 1004

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

M.R.C. DE BONAVENTURE 1006

M.R.C. DE DRUMMOND 1006

M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU 1006

M.R.C. DE LAJEMMERAIS 1006

M.R.C. DE MONTMAGNY 1006

M.R.C. DE ROUSSILLON 1006

M.R.C. DE CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE 1007

3 obligations de 25 000 \$, portant le préfixe A:

010, 014 et 018.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 15 avril 1987 et devront être présentées pour remboursement.

Lévis, le 5 février 1987

Le directeur général,
GHISLAIN GUAY

49825

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Rachat d'obligations

Obligations à fonds d'amortissement émises par le Protestant School Board of Greater Montreal, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal.

Émission de 2 425 000 \$ d'obligations 6 5/8 % à fonds d'amortissement remboursables en monnaie américaine échéant le 1^{er} avril 1992 dont le numéro commence par la lettre Y.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire du Protestant School Board of Greater Montreal, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, le 1^{er} avril 1987, pour fins du fonds d'amortissement, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat, à savoir:

Coupons de 1 000 \$:

YM 196, YM 197, YM 198, YM 199, YM 200, YM 201, YM 202, YM 203, YM 204, YM 205, YM 206, YM 207.

Coupons de 5 000 \$:

YVM 169, YVM 170, YVM 171, YVM 172, YVM 173.

Coupons de 25 000 \$:

YXXV 18, YXXV 19, YXXV 20, YXXV 21.

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1^{er} avril 1987 et seront payées en monnaie des États-Unis d'Amérique au bureau de la Royal Bank and Trust Bank Company ou la Bank of Montréal Trust Company, cité et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1^{er} avril 1987.

Montréal, le 4 février 1987

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers,
ROGER JOANNETTE, C.A.

49785

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Rachat d'obligations

Obligations émises par la Commission des Écoles Catholiques de Lasalle.

Émission de 320 000 \$ comprenant 76 000 \$ d'obligations à terme de 20 ans, 8 %, échéant le 1^{er} avril 1989 remboursables en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission des Écoles Catholiques de Lasalle étant devenue, depuis le 1^{er} juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant de 19 000 \$, le 1^{er} avril 1987, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat, à savoir:

Coupons de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

240, 244, 248, 252, 256, 260, 264, 268, 272, 276, 280, 284, 288, 292, 296, 300, 304, 308, 312

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1^{er} avril 1987 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal dans la province de Québec ou au bureau principal de la Banque Nationale du Canada à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} avril 1987 y attachés.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1^{er} avril 1987.

Montréal, le 3 février 1987

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers,
ROGER JOANNETTE, C.A.

49786

Desserte Saint-Jean-de-la-Croix

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monseigneur Charles Valois, évêque de Saint-Jérôme, en date du 19 janvier 1987, a supprimé la Desserte Saint-Jean-de-la-Croix.

L'évêque de Saint-Jérôme,
MGR CHARLES VALOIS
1850-1619

38

Les Pères Montfortains

Avis est donné que « Les Pères Montfortains », corporation légalement constituée par la Loi 47 Victoria, chapitre 51, modifié par la Loi 2-3 Elizabeth II, chapitre 139, dont le siège social était au 5637, avenue Sterling, ville de Montréal, transporte son siège social à compter du présent avis au 6455, avenue Louis-Riel, ville de Montréal.

Montréal, le 20 janvier 1987

Le supérieur provincial,
PÈRE GILLES DALLAIRE, S.M.N.

49787

Municipalité de Saint-Antoine-de-Pontbriand

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 19 janvier 1987, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 193 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Pontbriand, le 20 janvier 1987

La secrétaire-trésorière,
ALINE TURNEL

49788

Paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monseigneur Charles Valois, évêque de Saint-Jérôme, en date du 15 décembre 1986, a érigé la « Paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix ».

L'évêque de Saint-Jérôme,
MGR CHARLES VALOIS
2428-5843

38

Paroisse Saint-Edmond, de Saint-Jean

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monseigneur Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-Longueuil, en date du 12 décembre 1986, a modifié les limites de la paroisse Saint-Edmond, de Saint-Jean.

L'évêque de Saint-Jean-Longueuil,
MGR BERNARD HUBERT

49826

1523-5450

Paroisse Saint-Lucien, de Saint-Jean

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1, a. 2), que monseigneur Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-Longueuil, en date du 12 décembre 1986, a modifié les limites de la « Paroisse Saint-Lucien, de Saint-Jean ».

L'évêque de Saint-Jean-Longueuil,
MGR BERNARD HUBERT

38

1523-4636

Succession Bertrand Chagnon

Avis est, par les présentes, donné que dame Andrée Chagnon, adjointe au directeur, domiciliée au 3408, 1^{re} Rue, Chomedey, Laval, H7V 1A7, et monsieur Luc Chagnon, concierge, domicilié au 3100, rue Mayfair, Saint-Hubert, J3Y 5P2, seuls héritiers de leur père, monsieur Bertrand Chagnon, en son vivant rentier, domicilié au 321A, rue Celanese, Drummondville, où il est décédé, le 13 novembre 1986, ont accepté la succession dudit Bertrand Chagnon, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant André Lepage, notaire, exerçant à Drummondville, 128, rue Lindsay, le 24 janvier 1987, et enregistré à la division d'enregistrement de Drummond, le 27 janvier 1987, sous le numéro 301971.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire André Lepage et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Drummondville, le 27 janvier 1987

49784

Le procureur,
ANDRÉ LEPAGE, *notaire*

Succession Marie Perron

Avis est, par les présentes, donné que dame Ginette Simoneau demeurant au 7, rue Bon-Air, Clermont, G0T 1C0, agissant en sa qualité de tutrice à Steeve et Pascal Tremblay, légataires pour chacun un cinquième (1/5) indivis de leur grand-mère, feu Marie Perron, en son vivant, domiciliée à Baie-Saint-Paul, où elle est décédée, le 5 juin 1986, a accepté la succession de ladite Marie Perron, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Claude Léveillé, notaire, 42, Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, Charlevoix, QC, G0A 1B0, daté du 26 janvier 1987, enregistré au bureau de la seconde division de Charlevoix, le 27 janvier 1987, sous le numéro 68221.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Claude Léveillé et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Baie-Saint-Paul, le 27 janvier 1987

49827

Le procureur,
CLAUDE LÉVEILLÉE, *notaire*

Succession Roland Charbonneau

Veillez prendre avis que madame Rosemarie Dallaire, domiciliée actuellement au 788, place Philippe, appartement 2, Sainte-Foy, en sa qualité de tutrice de son enfant mineure Julie Dallaire Charbonneau, nommée par jugement de la Cour supérieure du district de Québec, le 23 octobre 1986, dossier no 200-14-000874-864, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Roland Charbonneau, le 11 décembre 1986, devant Paul-Henri Lacroix, notaire, enregistré dans la

division d'enregistrement de Chicoutimi, le 9 janvier 1987, sous le numéro 454-876.

Québec, le 30 janvier 1987

49789

L'exécutrice testamentaire,
DORA CHARBONNEAU MURPHY

Village de Calumet

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39) lors d'une séance régulière, tenue le 6 janvier 1987, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 141, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Calumet, le 12 janvier 1987

49776

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD ROCHON

Ville de Gatineau

Rachat d'obligations

Avis est, par la présente, donné que conformément à l'émission d'obligations au montant de 269 500 \$ de la ville de Gatineau, datée du 1^{er} avril 1968, la ville de Gatineau s'engage à racheter les obligations échéant le 1^{er} avril 1988 au montant de 11 000 \$.

Un tirage au sort a déterminé que les obligations portant les numéros suivants seraient rachetées par anticipation:

M142, M148, M163, M175, M177, M187, M198, M201, M226, M244 et M259.

Les obligations susmentionnées cesseront de porter intérêt au 1^{er} avril 1987.

Gatineau, le 28 janvier 1987

*Le directeur des finances
et trésorier,*
ROBERT BÉLAIR, C.A.

Service des Finances
183, rue Broadway Ouest
Gatineau, QC
J8P 3T6

49790

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Johnny Sol Baker

Par le certificat numéro 87-45 du 28 janvier 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sol Becker, né (e) le 28 juillet 1924, en celui de Johnny Sol Baker.

Sainte-Foy, le 4 février 1987

39 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Dieudonné Forget

Par le certificat numéro 87-50 du 28 janvier 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Dieudonné Dépatie, né (e) le 27 avril 1924, en celui de Joseph Dieudonné Forget.

Sainte-Foy, le 4 février 1987

39 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean François Rémi Juteau

Par le certificat numéro 87-46 du 28 janvier 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Rémi Marcellin Forget, né (e) le 30 septembre 1942, en celui de Joseph Jean François Rémi Juteau.

Sainte-Foy, le 4 février 1987

39 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Léo Paul Eugène Munger

Par le certificat numéro 87-53 du 28 janvier 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léopold Eugène Munger, né (e) le 7 no-

vembre 1953, en celui de Joseph Léo Paul Eugène Munger.

Sainte-Foy, le 4 février 1987

39 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lawrence James Larry Costigan

Par le certificat numéro 87-51 du 28 janvier 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lawrence James Larry Charette, né (e) le 21 février 1957, en celui de Lawrence James Larry Costigan.

Sainte-Foy, le 4 février 1987

39 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Diane Josée Judith Tétreault

Par le certificat numéro 87-49 du 28 janvier 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Diane Josée Judith Roseberry, né (e) le 23 mai 1967, en celui de Marie Diane Josée Judith Tétreault.

Sainte-Foy, le 4 février 1987

39 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Fleurette Sylvie Mercier

Par le certificat numéro 87-44 du 28 janvier 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Fleurette Sylvie Larochelle, né (e) le 3 janvier 1968, en celui de Marie Fleurette Sylvie Mercier.

Sainte-Foy, le 4 février 1987

39 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Hortance Fernande Vandal

Par le certificat numéro 87-47 du 28 janvier 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Hortance Vandal, né (e) le 11 juin 1931, en celui de Marie Hortance Fernande Vandal.

Sainte-Foy, le 4 février 1987

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

39

Marie Monique Erazola

Par le certificat numéro 87-52 du 28 janvier 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Monique Racicot, né (e) le 10 octobre 1938, en celui de Marie Monique Erazola.

Sainte-Foy, le 4 février 1987

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

39

Wendy Ellen Cox

Par le certificat numéro 87-48 du 28 janvier 1987, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Wendy Ellen Trebilcock connue sous le nom de Cox, né (e) le 26 septembre 1966, en celui de Wendy Ellen Cox.

Sainte-Foy, le 4 février 1987

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

39

Demandes

Alfredo Antonio Macchione

Prenez avis que Alfredo Antonio Macchione, domicilié au 239, rue du Saint-Sacrement, appartement 302, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alfred Macchione.

Montréal, le 25 octobre 1986

Le requérant,
ALFREDO ANTONIO MACCHIONE

49813-8-2

Angelo Petrucci

Prenez avis que Angelo Petrucci, domicilié au 1445, rue Brûlotte, Fleurimont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Angelino Petrucci.

Sherbrooke, le 2 février 1987

49814-8-2

Le procureur du requérant,
HÉLÈNE C. GERVAIS, *avocate*

Brigitte Stankevicius

Prenez avis que Brigitte Stankevicius, domiciliée au 584, avenue Maple, Saint-Lambert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Brigitte Stanké.

Anjou, le 2 février 1987

49864-8-2

Pour la requérante,
CLAUDE BRODEUR

Carole Plante

Prenez avis que Carole Plante, domiciliée au 2155, avenue Campbell, appartement 16, Dorval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carole Bissonnette.

Dorval, le 2 février 1987

49772-8-2

La requérante,
CAROLE PLANTE

Chantal Lapointe

Prenez avis que Chantal Lapointe, domiciliée au 655, 166^e Rue, Saint-Georges-Est, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantal Gilbert.

Beauceville, le 14 janvier 1987

49815-8-2

Le procureur de la requérante,
ANNE BOLDDUC, *notaire*

Christiane Boisselle

Prenez avis que Christiane Boisselle, domiciliée au 13, rue Sainte-Marie, Varennes, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christiane Lavallée-Boisselle.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Longueuil, le 12 janvier 1987

49816-8-2 *Les procureurs de la requérante,*
LAFONTAINE, CHAMBERLAND & PARADIS

Dai Minh Nguyen

Prenez avis que Dai Minh Nguyen, domicilié au 3065, chemin Bedford, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexis Dai Minh Nguyen.

Montréal, le 3 février 1987

49817-8-2 *Les procureurs du requérant,*
PLANTE, DUONG & GIULIANI

Georgiana Devault

Prenez avis que Georgiana Devault, domiciliée au 1052, avenue Lasarre, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gina Devault.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Québec, le 14 janvier 1987

49658-7-2 *Le procureur de la requérante,*
HUGUETTE VIGER, notaire

Germain Bédard

Prenez avis que Germain Bédard, domicilié au 3935, rue Limbourg, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Bédard.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 janvier 1987

49773-8-2 *Le procureur du requérant,*
DANIEL MORIN, avocat

Germaine Renaud

Prenez avis que Germaine Renaud, domiciliée au 1826, rue Montarville, appartement 7, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marygal Renaud.

Longueuil, le 20 janvier 1987

49678-7-2

La requérante,
GERMAINE RENAUD

Giuseppe Mongiat

Prenez avis que Giuseppe Mongiat, domicilié au 10065, rue Clark, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Mongiat.

Montréal, le 30 janvier 1987

49818-8-2

Le requérant,
GIUSEPPE MONGIAT

Hossein Pourshafiey

Prenez avis que Hossein Pourshafiey, domicilié au 4893, rue Mariette, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maurice Pourshafiey.

Montréal, le 28 janvier 1987

49728-7-2

Le procureur du requérant,
ME LISE RANGER AUBUCHON

Hsien Voha Fok

Prenez avis que Hsien Voha Fok, domicilié au 136, rue Meunier, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henri Hsien Voha Fox.

Laval, le 4 février 1987

49869-8-2

Le requérant,
HSIEN VOHA FOK

Jean Yves Guy Caron

Prenez avis que Jean Yves Guy Caron, domicilié au 240, rue Lafontaine, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Yves Guy Lechasseur.

Sept-Îles, le 29 janvier 1987

49729-7-2 *Les procureurs du requérant,*
CARON, HARVIE, CÔTÉ, PARADIS & ROY

Jérôme Duchesne

Prenez avis que Jérôme Duchesne, domicilié au 925, avenue Bégin Sud, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jérôme Bergeron.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Alma, le 7 janvier 1987

49679-7-2 *Le procureur du requérant,*
JOHANNE TREMBLAY, *avocate*

Joseph Bernard

Prenez avis que Joseph Bernard, domicilié au 3857-A, rue Claude, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérard Normand.

Verdun, le 26 janvier 1987

49659-7-2 *Le requérant,*
JOSEPH BERNARD

Joseph Clovis Sylvain Boulet

Prenez avis que Joseph Clovis Sylvain Boulet, domicilié au 637, rue Antoine-Girouard, appartement 3, Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Claude Sylvain Boulet.

Boucherville, le 13 janvier 1987

49680-7-2 *Le requérant,*
JOSEPH CLOVIS SYLVAIN BOULET

Joseph Marc André Charette

Prenez avis que Joseph Marc André Charette, domicilié au 1016, carré Beausoleil, Saint-Jean-Chrysostome, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Marc André Charest.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1987

49730-7-2 *Le procureur du requérant,*
LOUIS MORIN, *avocat*

Joseph Miguel Bien-Aimé

Prenez avis que Joseph Miguel Bien-Aimé, domicilié au 556, rue Prévost, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Miguel Mailly.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Longueuil, le 12 janvier 1987

49822-8-2 *Les procureurs du requérant,*
LAFONTAINE, CHAMBERLAND & PARADIS

Louissette McKenzie

Prenez avis que Louissette McKenzie, domiciliée au 370, 54^e Rue Ouest, appartement 7, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louissette Cloutier.

Charlesbourg, le 3 février 1987

49731-7-2 *La requérante,*
LOUISETTE MCKENZIE

Maria Burgundi Cerone

Prenez avis que Maria Burgundi Cerone, domiciliée au 5060, rue Jonquet, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maria Malizia Cerone.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 4 février 1987

49819-8-2 *Les procureurs de la requérante,*
CERUNDOLO & MAIORINO

Marie Hectorine Lapointe

Prenez avis que Marie Hectorine Lapointe, domiciliée au 5330, rue Sylvain, Rawdon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Hectorine Line Lapointe.

Montréal, le 5 février 1987

49820-8-2 *La requérante,*
MARIE HECTORINE LAPOINTE

Mehrdad Tavaniaianfard

Prenez avis que Mehrdad Tavaniaianfard, domicilié au 335, rue de Montceau, Laval-des-Rapides, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mehrdad Tavan.

Laval, le 3 février 1987

49821-8-2 *Le requérant,*
MEHRDAD TAVANIAIANFARD

Marie Olivina Brisson alias Maria Olivina Brisson

Prenez avis que Marie Olivina Brisson alias Maria Olivina Brisson, domiciliée à Notre-Dame-du-Nord, Témiscamingue, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maria Olivina Brisson.

Rouyn-Noranda, le 23 janvier 1987

49732-7-2 *Les procureurs de la compagnie,*
LEMAY, LEMOINE, LAROCHE, McLEAN

Morteza Tavaniaianfard

Prenez avis que Morteza Tavaniaianfard, domicilié au 335, rue de Montceau, Laval-des-Rapides, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Morteza Tavan.

Laval, le 3 février 1987

49823-8-2 *Le requérant,*
MORTEZA TAVANIAIANFARD

Marie Thérèse Gilberte Gauthier

Prenez avis que Marie Thérèse Gilberte Gauthier, domiciliée au 875, rue Graham-Bell, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Thérèse Ginette Gauthier.

Chicoutimi, le 28 janvier 1987

49733-7-2 *Le procureur de la requérante,*
ANDRÉ TREMBLAY, notaire

Olivia Teixeira

Prenez avis que Olivia Teixeira, domiciliée au 2445, chemin Sunset, Mont-Royal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Olivia Bernardino.

Montréal, le 15 janvier 1987

49660-7-2 *Le procureur de la requérante,*
EZIO CAROSIELLI

Mary Lucy Emudluk

Prenez avis que Mary Lucy Emudluk, domiciliée à Kangisualujjuak, Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maggy Lucy Emudluk.

Val-d'Or, le 28 janvier 1987

49774-8-2 *Le procureur de la requérante,*
ÉRIC LÉPINE, avocat

Patricia Jane Mowat

Prenez avis que Patricia Jane Mowat, domiciliée au 1031, parc Hyman, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patricia Jane Pringle.

LaSalle, le 3 février 1987

49775-8-2 *Le procureur de la requérante,*
PIERRE FRÉGEAU

Patricia-Anne Murphy

Prenez avis que Patricia-Anne Murphy, domiciliée au 103, rue Birchill, Hudson, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patricia-Anne Murphy-Gillis.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Dorion, le 27 janvier 1987

Les procureurs de la requérante,
ASSELIN & DE CARDAILLAC

49734-7-2

Sandra Nathalie Farnham

Prenez avis que Sandra Nathalie Farnham, domiciliée au 3460, rue Henri-Julien, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alex Nathalie Farnham.

Montréal, le 28 janvier 1987

Le procureur de la requérante,
ROBERT M. MAILHOT, *avocat*

49681-7-2

Sylvie Careau

Prenez avis que Sylvie Careau, domiciliée au 1437, rue Hannequin, Val-Bélair, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Bourassa.

Val-Bélair, le 3 février 1987

La requérante,
SYLVIE CAREAU

49735-7-2

Thi Ngoc Vo

Prenez avis que Thi Ngoc Vo, domiciliée au 2335, rue Howard, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kim Vo.

Saint-Hubert, le 30 janvier 1987

La requérante,
THI NGOC VO

49736-7-2

Tommy Cooper

Prenez avis que Tommy Cooper, domicilié à Kuujjuak, Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tommy Mark Jamie Emataluk.

Val-d'Or, le 27 janvier 1987

Le procureur de la compagnie,
ÉRIC LÉPINE, *avocat*

49737-7-2

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008309-868

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **CHANTAL LATULIPPE**, domiciliée au 78, rue Front, appartement 4, Hull, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Chantal Latulippe, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 janvier 1987

39

Le greffier adjoint,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008226-864

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre **DIKRAN SASSOUNIAN**, domicilié au 2320, avenue Alfred-Laliberté, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Dikran Sassounian, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 janvier 1987

39

Le greffier adjoint,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006959-862

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ÉRIC BELISLE, domicilié au 200, rue Williston, Val-d'Or, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Éric Belisle, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 janvier 1987

39

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000342-859

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre FERNAND AUGUSTE PHILIP, domicilié au 11443, boulevard Langelier, appartement 7, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Fernand Auguste Philip, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 janvier 1987

39

Le greffier adjoint,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008229-868

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GEORGE STAMATELOPOULOS, domiciliée au 6920, avenue de l'Épée, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à George Stamatelopoulos, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 janvier 1987

39

Le greffier adjoint,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005762-861

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JAMES NORMIN, domicilié au 9095-A, boulevard Viau, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à James Normin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 janvier 1987

39

Le greffier adjoint,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-008277-867

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PAUL ARCAND, domicilié au 1457, boulevard Saint-Louis, Trois-Rivières, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Paul Arcand, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 janvier 1987

39 *Le greffier adjoint,*
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-008282-867

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PAUL MAHEU, domicilié au 560, rue Dufresne, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Paul Maheu, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 janvier 1987

39 *Le greffier adjoint,*
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-004394-864

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre SANDRA BALCER, domiciliée au 2147, avenue Marlowe, appartement 6, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Sandra Balcer, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 janvier 1987

39 *Le greffier adjoint,*
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-003082-858

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SERGE LAMY, domicilié au 1639, rue Maurice, Thetford-Mines, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Serge Lamy, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 janvier 1987

39 *Le greffier adjoint,*
 YOLANDE LÉTOURNEAU

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-006907-861

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre WILLIAM MORGAN, domiciliée au 206, avenue Berkley, Saint-Lambert, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à William Morgan, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 30 janvier 1987

Le greffier adjoint,
YOLANDE LÉTOURNEAU

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2425-9251 2425-9251 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9285 2425-9285 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9293 2425-9293 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9301 2425-9301 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9319 2425-9319 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9327 2425-9327 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9335 2425-9335 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9343 2425-9343 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9350 2425-9350 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9368 2425-9368 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9376 2425-9376 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9384 2425-9384 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9392 2425-9392 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9400 2425-9400 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9418 2425-9418 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9426 2425-9426 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2425-9434 2425-9434 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9442 2425-9442 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9459 2425-9459 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9467 2425-9467 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9475 2425-9475 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9483 2425-9483 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9491 2425-9491 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9509 2425-9509 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9517 2425-9517 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9525 2425-9525 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9533 2425-9533 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2425-9541 2425-9541 QUÉBEC INC.	1986 12 29	Montréal
2426-0390 2426-0390 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal
2426-0408 2426-0408 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal
2426-0416 2426-0416 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal
2426-0424 2426-0424 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal
2426-0515 2426-0515 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal
2426-0523 2426-0523 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal
2426-0549 2426-0549 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-0556 2426-0556 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal
2426-0564 2426-0564 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal
2426-0572 2426-0572 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Longueuil
2426-0606 2426-0606 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Longueuil
2426-0622 2426-0622 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal
2426-0630 2426-0630 QUÉBEC INC.	1987 01 14	Montréal
2426-0648 2426-0648 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-0705 2426-0705 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Joliette
2426-0713 2426-0713 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-0747 2426-0747 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-0770 2426-0770 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Longueuil
2426-0804 2426-0804 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-0838 2426-0838 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Terrebonne
2426-0879 2426-0879 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-0887 2426-0887 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-0903 2426-0903 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-0945 2426-0945 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-1042 2426-1042 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-1059 2426-1059 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-1075 2426-1075 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Longueuil
2426-1091 2426-1091 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-1182 2426-1182 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-1208 2426-1208 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-1265 2426-1265 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1273 2426-1273 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Terrebonne
2426-1307 2426-1307 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1323 2426-1323 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Longueuil
2426-1331 2426-1331 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1356 2426-1356 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1372 2426-1372 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Joliette
2426-1380 2426-1380 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Joliette
2426-1406 2426-1406 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1430 2426-1430 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Laval
2426-1448 2426-1448 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1455 2426-1455 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1463 2426-1463 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1489 2426-1489 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Terrebonne
2426-1497 2426-1497 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-1505 2426-1505 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1521 2426-1521 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Longueuil
2426-1539 2426-1539 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Longueuil
2426-1554 2426-1554 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Saint-François
2426-1570 2426-1570 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Laval
2426-1604 2426-1604 QUÉBEC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-1612 2426-1612 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1638 2426-1638 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Longueuil
2426-1646 2426-1646 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1653 2426-1653 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1687 2426-1687 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Terrebonne
2426-1802 2426-1802 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Longueuil
2426-1810 2426-1810 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1851 2426-1851 QUÉBEC INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1877 2426-1877 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Montréal
2426-1885 2426-1885 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Laval
2426-1893 2426-1893 QUÉBEC INC.	1987 02 01	Montréal
2426-2008 2426-2008 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Montréal
2426-2057 2426-2057 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-2065 2426-2065 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Montréal
2426-2073 2426-2073 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Montréal
2426-2081 2426-2081 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Montréal
2426-2099 2426-2099 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Montréal
2426-2107 2426-2107 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Montréal
2426-2115 2426-2115 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Montréal
2426-2131 2426-2131 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Laval
2426-2206 2426-2206 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Montréal
2426-2255 2426-2255 QUÉBEC INC.	1987 01 19	Montréal
2426-2313 2426-2313 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2321 2426-2321 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2339 2426-2339 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2362 2426-2362 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Laval
2426-2370 2426-2370 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2388 2426-2388 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2495 2426-2495 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Bedford
2426-2529 2426-2529 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Rimouski
2426-2545 2426-2545 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Hull
2426-2560 2426-2560 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-2586 2426-2586 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Terrebonne
2426-2602 2426-2602 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2610 2426-2610 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2628 2426-2628 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2636 2426-2636 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2644 2426-2644 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2651 2426-2651 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2677 2426-2677 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2784 2426-2784 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Abitibi
2426-2792 2426-2792 QUÉBEC INC.	1987 02 01	Montréal
2426-2800 2426-2800 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2818 2426-2818 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2826 2426-2826 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2834 2426-2834 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2834 2426-2834 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2842 2426-2842 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2859 2426-2859 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2867 2426-2867 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2933 2426-2933 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-2958 2426-2958 QUÉBEC INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2982 2426-2982 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2990 2426-2990 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Longueuil
2426-3006 2426-3006 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3097 2426-3097 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3105 2426-3105 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Terrebonne
2426-3113 2426-3113 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Laval
2426-3121 2426-3121 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3139 2426-3139 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3147 2426-3147 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Terrebonne
2426-3196 2426-3196 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3295 2426-3295 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Laval
2426-3303 2426-3303 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3311 2426-3311 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3329 2426-3329 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3337 2426-3337 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Trois-Rivières
2426-3345 2426-3345 QUÉBEC INC.	1987 01 21	Longueuil
2426-3352 2426-3352 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Trois-Rivières
2426-3451 2426-3451 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-3469 2426-3469 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3477 2426-3477 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3485 2426-3485 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3493 2426-3493 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Saint-François
2426-3568 2426-3568 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3576 2426-3576 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Laval
2426-3600 2426-3600 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3618 2426-3618 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3626 2426-3626 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3634 2426-3634 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3642 2426-3642 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3659 2426-3659 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3667 2426-3667 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3675 2426-3675 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Longueuil
2426-3790 2426-3790 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Longueuil
2426-3808 2426-3808 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Longueuil
2426-3816 2426-3816 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Longueuil
2426-3824 2426-3824 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Richelieu
2426-3832 2426-3832 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3840 2426-3840 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-3857 2426-3857 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3865 2426-3865 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3873 2426-3873 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3881 2426-3881 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3899 2426-3899 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3907 2426-3907 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3915 2426-3915 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3923 2426-3923 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3931 2426-3931 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3949 2426-3949 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3980 2426-3980 QUÉBEC INC.	1987 01 23	Terrebonne
2426-4111 2426-4111 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4129 2426-4129 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4145 2426-4145 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4160 2426-4160 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4194 2426-4194 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4202 2426-4202 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Saint-Hyacinthe
2426-4350 2426-4350 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4400 2426-4400 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-4426 2426-4426 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Terrebonne
2426-4509 2426-4509 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Longueuil
2426-4632 2426-4632 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Saint-Hyacinthe
2426-4640 2426-4640 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Montréal
2426-4665 2426-4665 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Montréal
2426-4681 2426-4681 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Montréal
2426-4715 2426-4715 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Chicoutimi
2426-4723 2426-4723 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Joliette
2426-4731 2426-4731 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4749 2426-4749 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Saint-Hyacinthe
2426-4756 2426-4756 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4764 2426-4764 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4772 2426-4772 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4780 2426-4780 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4798 2426-4798 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4806 2426-4806 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4814 2426-4814 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4822 2426-4822 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4830 2426-4830 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-4848 2426-4848 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Montréal
2426-4855 2426-4855 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Longueuil
2426-4863 2426-4863 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Montréal
2426-4905 2426-4905 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Montréal
2426-4939 2426-4939 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Bedford
2426-4947 2426-4947 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Saint-Hyacinthe
2426-4954 2426-4954 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Montréal
2426-4962 2426-4962 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Joliette
2426-4970 2426-4970 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Montréal
2426-5175 2426-5175 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5191 2426-5191 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5233 2426-5233 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5241 2426-5241 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5258 2426-5258 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5357 2426-5357 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Beauharnois
2426-5365 2426-5365 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5373 2426-5373 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Beauharnois
2426-5381 2426-5381 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5399 2426-5399 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-5407 2426-5407 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5548 2426-5548 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Beauharnois
2426-5761 2426-5761 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5779 2426-5779 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5787 2426-5787 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Terrebonne
2426-5795 2426-5795 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5803 2426-5803 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5811 2426-5811 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5829 2426-5829 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5837 2426-5837 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5852 2426-5852 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5860 2426-5860 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5878 2426-5878 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5886 2426-5886 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5894 2426-5894 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5902 2426-5902 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5910 2426-5910 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5928 2426-5928 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5936 2426-5936 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-5944 2426-5944 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5951 2426-5951 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-5969 2426-5969 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-6363 2426-6363 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2426-6371 2426-6371 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Laval
2426-6645 2426-6645 QUÉBEC INC.	1987 01 29	Longueuil
2426-6652 2426-6652 QUÉBEC INC.	1987 01 29	Montréal
2426-6827 2426-6827 QUÉBEC INC.	1987 01 30	Montréal
2428-4291 2428-4291 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Abitibi
2428-4416 2428-4416 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Mégantic
2428-4424 2428-4424 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Mégantic
2428-4432 2428-4432 QUÉBEC INC.	1987 01 27	Chicoutimi
2428-4630 2428-4630 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Abitibi
2428-4648 2428-4648 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Abitibi
2428-4671 2428-4671 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2428-4762 2428-4762 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Beauce
2428-4770 2428-4770 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Arthabaska
2428-4788 2428-4788 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Longueuil
2428-5256 2428-5256 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-5264 2428-5264 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Rouyn-Noranda
2428-5322 2428-5322 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Québec
2428-5348 2428-5348 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Arthabaska
2428-5439 2428-5439 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Montréal
2428-5579 2428-5579 QUÉBEC INC.	1987 01 28	Québec
2428-5629 2428-5629 QUÉBEC INC.	1987 01 29	Mingan
2428-5777 2428-5777 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Saint-François
2428-5785 2428-5785 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Saint-François
2428-5793 2428-5793 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Montréal
2428-5801 2428-5801 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Saint-François
2428-5926 2428-5926 QUÉBEC INC.	1987 01 30	Québec
2428-5934 2428-5934 QUÉBEC INC.	1987 01 30	Québec
2428-6023 2428-6023 QUÉBEC INC.	1987 01 30	Québec
2428-6031 2428-6031 QUÉBEC INC.	1987 01 30	Québec
2428-6049 2428-6049 QUÉBEC INC.	1987 01 30	Saint-Maurice
2428-6080 2428-6080 QUÉBEC INC.	1987 01 30	Montmagny
2428-6114 2428-6114 QUÉBEC INC.	1987 01 30	Saint-Maurice
2428-6221 2428-6221 QUÉBEC INC.	1987 01 29	Québec
2428-6528 2428-6528 QUÉBEC INC.	1987 01 29	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-6585 2428-6585 QUÉBEC INC.	1987 01 30	Québec
2428-6593 2428-6593 QUÉBEC INC.	1987 01 30	Québec
2428-7047 2428-7047 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Québec
2428-7153 2428-7153 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Saint-François
2428-7328 2428-7328 QUÉBEC INC.	1987 01 29	Saint-Maurice
2428-7344 2428-7344 QUÉBEC INC.	1987 01 29	Québec
2428-7401 2428-7401 QUÉBEC INC.	1987 01 29	Québec
2428-7419 2428-7419 QUÉBEC INC.	1987 01 29	Québec
2428-7427 2428-7427 QUÉBEC INC.	1987 01 29	Montréal
2428-7492 2428-7492 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Saint-François
2428-7500 2428-7500 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Mingan
2428-7518 2428-7518 QUÉBEC INC.	1987 01 26	Saint-Hyacinthe
2428-5330 8 RUE BEAU-SOLEIL INC.	1987 01 28	Montréal
2426-1349 ACIER INOXYDABLE PINACLE INC.	1987 01 16	Montréal
2428-7336 ACTIF SERVICES ADMINISTRATIFS INC.	1987 02 01	Québec
2426-2578 AGENCE DE PROMOTION QUATRE SAISONS INC.	1987 01 20	Montréal
2426-4616 AGENCE DE VENTE UNIVERSALES INC. UNIVERSALES SALE AGENCY INC.	1987 01 26	Saint-François
2426-3709 AGENCE DE VOYAGES LES TOURS CORAIL INC.	1987 01 22	Montréal
2428-4903 AGENDAT INC.	1987 01 26	Rouyn-Noranda

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-5751 AGMATEX INC.	1987 01 27	Québec
2428-7393 ALARME-DÉTEC INC.	1987 01 29	Québec
2426-5688 ALCO MAÇONNERIE INC.	1987 01 27	Montréal
2428-5967 ALLAN CARROLL INC.	1987 01 27	Joliette
2426-1422 ALTERNACARE INC.	1987 01 16	Montréal
2426-2594 ALUMINIUM DE LUXE INC.	1987 01 20	Iberville
2428-5355 AMENEX INC.	1987 01 28	Beauce
2426-0846 AQUA PLAGE ARTHABASKA INC.	1987 01 15	Arthabaska
2426-3220 ARAX, SOCIÉTÉ DE COMMERCE INC. ARAX TRADING CO. INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3550 ARCHIPLUS IMMOBILIER INC.	1987 01 22	Montréal
2426-5738 ARMAND HÉBERT FOURRURES INC.	1987 01 28	Montréal
2426-4152 ARTICLES DE LOISIR CANADIENS, INC. CANADIAN RECREATION PRODUCTS, INC.	1987 01 26	Montréal
2428-7112 ASSURANCES GERVAIS TREMBLAY INC.	1987 01 26	Québec
2426-4590 LES ASSURANCES G.B. INC.	1987 01 26	Montréal
2426-2701 ASSURANCES J.G. POULIN & ASSOCIÉS INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2693 ASSURANCES LOUIS DESROSIERS & ASSOCIÉS INC.	1987 01 20	Rimouski
2426-6025 ATELIER MODERNE DORION INC.	1987 01 28	Beauharnois
2426-4020 AUTOGRAPHIQUE TRIMLINE DE L'ESTRIE INC.	1987 01 22	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-3956 AUTOSPA CANADA INC.	1987 01 23	Montréal
2426-2438 AXOR INC.	1987 01 20	Iberville
2428-5223 A.P.A. TRANSPORT INC.	1987 01 23	Charlevoix
2426-0952 BAR LAITIER ALLY-BABA INC.	1987 01 15	Richelieu
2428-7369 BARSETTI/SURVYL (1987) INC.	1987 01 29	Québec
2426-6058 BELPAC INC.	1987 01 28	Saint-Hyacinthe
2428-4325 BERTRAND GAGNÉ & FILS INC.	1987 01 22	Charlevoix
2426-5670 BESSETTE, DENIGER, CONSULTANTS INC.	1987 01 27	Montréal
2426-3998 BÉTON J.N.B. INC.	1987 01 22	Bedford
2426-5464 BETSYCO INC.	1987 01 28	Montréal
2428-5918 BIBLIO SERVICE LARICO INC.	1987 02 01	Longueuil
2426-3055 LA BICYCLETTE DE LACHENAIE INC.	1987 01 21	Joliette
2426-4376 BIJOUTERIE PATOU INC.	1987 01 23	Montréal
2426-1315 LE BLOC LÉONIN INC.	1987 01 16	Drummond
2426-5712 BOB & MICHELINE AMUSEMENTS INC.	1987 01 27	Terrebonne
2426-5050 BOUCHERIE DU GOLF INC.	1987 01 26	Drummond
2426-4871 BOUCHERIE MARIO INC.	1987 01 26	Beauharnois
2428-4879 BOUTIK ÉLECTRIK DE STE-FOY INC.	1987 01 26	Québec
2428-5975 BOUTIQUE BOBEL INC.	1987 01 27	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-4897 BOUTIQUE CHASSE ET PÊCHE DE VAL D'OR INC.	1987 01 28	Abitibi
2426-5340 BOUTIQUE CHIC CANDI INC.	1987 03 02	Longueuil
2426-2156 BOUTIQUE DE BEAUTÉ LE JARDIN INC.	1987 01 19	Saint-Maurice
2426-4186 BOUTIQUE DE LINGERIE DAOU INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4996 BOUTIQUE INTER UOMO INC.	1987 01 27	Bedford
2428-5306 BOUTIQUE MENZ LAVAL INC.	1987 01 26	Longueuil
2426-3774 BOUTIQUE VOLTA INC.	1987 01 21	Montréal
2428-6536 BRONZAGE ALPHA INC.	1987 01 29	Trois-Rivières
2426-4558 BUG-BUSTERS SÉCURITÉ INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4178 BUREAU DE COMPTABILITÉ FRAPPIER, VÉZINA INC.	1987 01 26	Richelieu
2428-5546 LE BUREAU D'ÉVALUATION ET DE RECHERCHE EN ÉDUCATION (SERGE RACINE) INC.	1987 01 28	Montréal
2428-5603 CADEAUX FANTASIA INC.	1987 01 28	Roberval
2428-4465 CAROLINE GOULET INC.	1987 01 27	Québec
2426-1836 CARREFOUR CARIGNAN INC.	1987 01 16	Iberville
2426-5654 CARRELAGES CONCORDE INC.	1987 01 27	Laval
2426-4251 CASSE-CROÛTE GÉRARD PARENT INC.	1987 01 23	Longueuil
2426-2768 CENTRE DE PISCINE PRESTIGE INC.	1987 01 20	Laval
2426-2768 CENTRE DE PISCINE PRESTIGE INC.	1987 01 20	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-4838 CENTRE DE TRAITEMENT COMPTABLE PROFORMA INC.	1987 01 26	Longueuil
2426-3170 CENTRE DU CAMION FAFARD INC.	1987 01 20	Drummond
2426-4517 CENTRE DU CAMION NORD-SUD INC.	1987 01 26	Beauharnois
2426-4541 CENTRE DU CARRÉ INC.	1987 01 26	Joliette
2426-1364 CENTRE D'ACHATS L'INTERSECTION INC.	1987 01 16	Montréal
2426-4988 CENTURY 21 - AUX QUATRE SAISONS INC.	1987 01 27	Montréal
2426-0895 CÉRAMIQUE CLAUDETTE INC.	1987 01 15	Richelieu
2426-4913 CÉRAMIQUE R.V. INC.	1987 01 26	Richelieu
2426-6017 CHARBONNEAU & MONGEAU LTÉE	1987 01 28	Montréal
2426-1976 CHARCUTERIE M.R. INC.	1987 01 19	Laval
2426-3071 CHÂTEAU ACROPOLE INC.	1987 01 21	Saint-François
2426-5282 CHAUSSURES ARMANI INC.	1987 05 01	Montréal
2428-3566 CHEMINÉE RÉNOVE INC.	1987 01 19	Québec
2426-3386 CHRISTIAN MARTIN INC.	1987 01 21	Montréal
2426-0994 CLAUDE AUCLAIR AUTOMOBILES INC.	1987 01 15	Bedford
2428-5819 CLAUDE CASTONGUAY INC.	1987 01 26	Québec
2426-3741 CLAUDE DESCHÊNES & FILS INC.	1987 01 22	Trois-Rivières
2426-5092 CLINIQUE MÉDICALE S.C.B. INC.	1987 01 26	Bonaventure
2426-6231 CLUB VIDÉO ROSEMONT (1987) INC.	1987 01 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-6130 COFFRAGE DESCHÊNES-POULIOT INC.	1987 01 30	Saint-François
2426-1778 COFFRAGES DELTA INC.	1987 01 16	Montréal
2426-6009 COMMUNICATION IDÉALE INC.	1987 01 28	Joliette
2426-3378 COMPAGNIE CANADIENNE DE GESTION DES EAUX (CGE) INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3691 COMPAGNIE DE PRODUCTION ET DE SERVICE LES CINQ L INC.	1987 01 26	Saint-Hyacinthe
2426-4137 COMPTORDINÉ INC.	1987 01 21	Montréal
2426-3204 COMPUCIUS II INC.	1987 01 21	Montréal
2426-4277 CONSTRUCTION A. LAVOIE INC.	1987 01 23	Montréal
2426-4657 CONSTRUCTION BEN PELLETIER INC.	1987 01 27	Saint-François
2426-1927 CONSTRUCTION BERTRAND PLANTE INC.	1987 01 19	Terrebonne
2426-4004 CONSTRUCTION CLÉMENT MARQUIS INC.	1987 01 22	Longueuil
2426-2685 CONSTRUCTION DAN-BEC INC.	1987 01 20	Joliette
2426-6223 CONSTRUCTION D.G.L.P. LTÉE	1987 01 27	Longueuil
2426-3543 CONSTRUCTION ET RÉNOVATION MARCEL RODRIGUE LTÉE	1987 01 22	Longueuil
2426-1968 CONSTRUCTION GREPO INC.	1987 01 19	Longueuil
2426-4608 CONSTRUCTION RENÉ BENOIT INC.	1987 01 26	Richelieu
2426-3444 CONSTRUCTION ROMAIN LÉVESQUE INC.	1987 01 22	Longueuil
2426-2743 CONSTRUCTION SERGE FOURNIER INC.	1987 01 20	Trois-Rivières
2426-5134 CONSTRUCTIONS A.G.P.R. INC.	1987 01 27	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-4440 LES CONSTRUCTIONS CLÉMENT BAILLARGEON (1987) INC.	1987 01 27	Beauce
2426-1869 LES CONSTRUCTIONS D.J.O. SIMARD INC.	1987 01 19	Terrebonne
2426-1752 LES CONSTRUCTIONS GUY BARIL LTÉE	1987 01 16	Joliette
2426-0507 LES CONSTRUCTIONS INCO INC. <i>INCO CONSTRUCTIONS INC.</i>	1987 01 14	Montréal
2426-6124 CONSTRUCTIONS JEAN-GUY ROGER INC.	1987 01 28	Arthabaska
2426-1901 CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL LAVOIE INC.	1987 01 19	Montréal
2428-7278 CONSTRUCTIONS J.R. LEPAGE INC.	1987 01 29	Longueuil
2426-0911 LES CONSTRUCTIONS L.T.M. INC.	1987 01 15	Saint-Maurice
2428-6544 LES CONSTRUCTIONS MARIO NOËL INC.	1987 01 27	Longueuil
2428-5710 CONSTRUCTIONS ROGER FORTIN INC.	1987 01 23	Québec
2428-6783 LES CONSULTANTS D.B.A. INC.	1987 01 30	Québec
2426-1067 LA CORPORATION BRISTOL-ESSEX <i>THE BRISTOL-ESSEX CORPORATION</i>	1987 01 15	Montréal
2426-3972 LA CORPORATION DE GESTION E.A. MICHOT <i>THE E.A. MICHOT MANAGEMENT CORPORATION</i>	1987 01 26	Laval
2426-2404 CORPORATION FINANSGROUP	1987 01 20	Montréal
2426-3717 COUPE DE VÊTEMENTS MARC-DAN INC.	1987 01 22	Montréal
2426-5522 COURSES DOUGLAS & ASSOCIÉS INC. <i>DOUGLAS & ASSOCIATES RACING INC.</i>	1987 01 27	Laval
2426-0721 COURTIER L. HOULE INC.	1987 01 15	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-7195 LES COUVERTURES R. CLOUTIER & FILS INC.	1987 01 26	Frontenac
2426-2347 LES CRÉATIONS CHRISTIANE ROYET LTÉE	1987 01 20	Montréal
2426-3360 CSD (AMÉRIQUE DU NORD) INC. CSD (NORTH AMERICA) INC.	1987 01 21	Montréal
2428-7351 C.L.E.F.S. J.C. RICHARD INC.	1987 01 29	Beauce
2426-4673 D S DIESEL INC.	1987 01 23	Longueuil
2426-1414 DATREX INC.	1987 01 16	Montréal
2426-5035 DÉCOR STÉPHANIE INC.	1987 01 27	Montréal
2426-4467 DÉCORATION DE MA MAISON INC.	1987 01 26	Longueuil
2428-5454 DÉCORATIONS MARC GAGNÉ (1987) INC.	1987 01 28	Frontenac
2426-4343 DENCO, CONSULTANTS EN GÉOSCIENCE INC.	1987 01 23	Richelieu
2428-5280 DÉNEIGEMENT RÉGIONAL INC.	1987 01 26	Montmagny
2426-1679 DÉPANNEUR DON QUICHOTTE INC.	1987 01 16	Beauharnois
2426-3725 DÉPANNEUR PUBLIC INC.	1987 01 22	Montréal
2428-5462 DÉPANNEUR SM INC.	1987 01 28	Québec
2428-4341 DÉRIGO INC.	1987 01 22	Longueuil
2426-2198 DÉVELOPPEMENT AMICO INC. AMICO DEVELOPMENT INC.	1987 01 19	Montréal
2428-6601 DISCOTHÈQUE TERRASSE CONTACT INC.	1987 01 30	Québec
2426-1562 LES DISQUES AUDIO-PLUS INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1125 LES DISQUES JEAN-TALON INC.	1987 01 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-5993 LES DISTRIBUTEURS FRESKO INC.	1987 01 28	Montréal
2428-7070 DISTRIBUTION DE FILMS CÉGÉ INC.	1987 01 26	Joliette
2428-4820 DISTRIBUTION J.G. MESSIER INC.	1987 01 26	Saint-Hyacinthe
2428-4887 DISTRIBUTION LUCIEN CHARTIER INC.	1987 01 26	Trois-Rivières
2428-4929 DISTRIBUTION QUEBNOR INC.	1987 01 26	Québec
2428-4895 DISTRIBUTION YVON BÉLAND INC.	1987 01 26	Trois-Rivières
2426-0861 DISTRIBUTIONS A.S.D. INC.	1987 01 15	Abitibi
2428-4846 DISTRIBUTIONS J.C.C. INC.	1987 01 26	Gaspé
2426-0754 LES DISTRIBUTIONS LUTFIBEC INC. <i>LUTFIBEC DISTRIBUTIONS INC.</i>	1987 01 15	Montréal
2428-5215 LES DISTRIBUTIONS N.S.E. INC.	1987 01 23	Québec
2428-5488 LES DRAINAGES J.P.R. INC.	1987 01 28	Québec
2426-1760 DUCHRO DESIGN INC.	1987 01 16	Terrebonne
2426-4475 DYNASTIE OR ET ARGENT INC. <i>DYNASTY SILVERGOLD INC.</i>	1987 01 26	Laval
2426-2966 L'ÉDEN SOLAIRE INC.	1987 01 21	Terrebonne
2428-7435 ÉLECTRICITÉ DESCAR INC.	1987 01 29	Québec
2426-5647 LES ENSEIGNES MORIN INC.	1987 01 27	Laval
2428-6072 ENTREPÔT DU VÊTEMENT RECYCLÉ C.R. INC.	1987 01 30	Québec
2426-5613 ENTREPÔT ISAAC LTÉE	1987 01 28	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-6132 LES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX BAUCO ET FILS INC.	1987 01 28	Montréal
2428-6106 ENTREPRISE ANDRÉ ET RENÉ PELCHAT INC.	1987 01 30	Frontenac
2428-5942 ENTREPRISE DE MAINTENANCE EN RÉFRACTAIRE, UNIVERSELLE INC.	1987 01 27	Montréal
2428-4804 ENTREPRISE YVES LANDRY INC.	1987 01 26	Québec
2426-2040 LES ENTREPRISES BOMARK INC.	1987 01 19	Saint-Hyacinthe
2426-4228 ENTREPRISES CASLON INC.	1987 01 23	Montréal
2426-4889 LES ENTREPRISES CÉRÉALIÈRES D.B.Y. INC.	1987 01 26	Trois-Rivières
2426-5431 LES ENTREPRISES CHRISTIAN PEETERS INC.	1987 01 27	Montréal
2426-6041 LES ENTREPRISES CLÉMENT GOBEIL INC.	1987 01 28	Terrebonne
2426-2461 LES ENTREPRISES DANNY FRANC-BERG INC.	1987 01 20	Montréal
2426-1513 LES ENTREPRISES DE GESTION IMMOBILIÈRE M.G.C. LTÉE	1987 01 16	Longueuil
2428-7120 ENTREPRISES DESIMCO INC.	1987 01 26	Chicoutimi
2426-4566 LES ENTREPRISES DONAT ROUGEAU INC.	1987 01 26	Iberville
2426-5720 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES JEAN MERCIER ET FILS INC.	1987 01 28	Longueuil
2426-5274 LES ENTREPRISES E.D.S., ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN FINITION INC.	1987 01 26	Terrebonne
2426-1109 LES ENTREPRISES FRANÇOIS DORÉ INC.	1987 01 15	Iberville
2426-2453 LES ENTREPRISES GAÉTAN BOILARD INC.	1987 01 20	Iberville
2426-1158 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES RÉBIDE LTÉE	1987 01 15	Sainte-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-2345 LES ENTREPRISES JACQUES LAMY INC.	1987 01 21	Trois-Rivières
2426-3436 LES ENTREPRISES JAC-ANNE INC.	1987 01 22	Montréal
2428-7211 LES ENTREPRISES JEAN PAYMENT INC.	1987 01 26	Iberville
2426-5027 LES ENTREPRISES J. R. RIOUX INC.	1987 01 27	Beauharnois
2426-3154 LES ENTREPRISES LAMPRON ET LEMAIRE INC.	1987 01 21	Trois-Rivières
2426-1828 LES ENTREPRISES MARCEL LISI INC.	1987 01 16	Terrebonne
2426-2511 LES ENTREPRISES PIERRE BRISEBOIS INC.	1987 01 20	Terrebonne
2426-1299 LES ENTREPRISES PIERRE RAYMOND SAURIOL INC.	1987 01 16	Laval
2426-1034 LES ENTREPRISES PRÉ-VOYER INC.	1987 01 15	Laval
2426-4095 LES ENTREPRISES P.M. PAVAGES INC. <i>P.M. PAVING ENTERPRISES INC.</i>	1987 01 21	Montréal
2426-4533 LES ENTREPRISES RAMAC INC.	1987 01 26	Laval
2428-5553 LES ENTREPRISES RAYMOND LORTIE INC.	1987 01 26	Montmagny
2426-1471 LES ENTREPRISES RÉAL RIVEST INC.	1987 01 16	Joliette
2426-1711 LES ENTREPRISES RICHARD BRUNELLE INC.	1987 01 16	Montréal
2426-1018 LES ENTREPRISES ROBERT GAUTHIER INC.	1987 01 15	Laval
2428-7302 ENTREPRISES Y. B. TARDIF INC.	1987 01 29	Québec
2426-4459 ENTRETIEN ROUTIER RSR (QUÉBEC) INC.	1987 01 26	Laval
2426-5696 LES ÉPINETTES NOIRES Y.D. INC.	1987 01 27	Abitibi
2426-2750 LES ÉQUIPEMENTS FRIGO 2000 INC.	1987 01 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-5977 ÉRABLIÈRE CLAUDE PATRY INC.	1987 01 28	Kamouraska
2426-6876 ÉRABLIÈRE LE BEL OEIL INC.	1987 01 30	Montréal
2428-7443 LES ÉVALUATIONS HYPOTHÉCAIRES DU QUÉBEC INC.	1987 01 29	Québec
2426-1737 EXCAVATION LÉO POULIN INC.	1987 01 16	Terrebonne
2428-7179 EXCAVATION MARCEL HOULE INC.	1987 01 26	Saint-François
2426-4210 EXCAVATION N.S. INC.	1987 01 23	Longueuil
2426-2016 EXPERTS HABITAT INC.	1987 01 16	Longueuil
2426-0929 EXTRA FIBRE DE VERRE R.M. INC.	1987 01 15	Saint-Maurice
2426-1000 FABRICATION PELTIER LTÉE	1987 01 15	Joliette
2428-4283 FERME APICOLE DESROCHERS D. INC.	1987 01 22	Labelle
2426-0614 FERME DES CHAMPIONS (1987) INC.	1987 01 14	Terrebonne
2426-5704 LA FERME DES SABLES LTÉE	1987 01 27	Chicoutimi
2428-7377 FERME DU COIN INC.	1987 01 29	Frontenac
2428-5744 FERME D.L. RAINVILLE INC.	1987 01 23	Saint-Hyacinthe
2426-3527 FERME FRANSYL INC.	1987 01 22	Joliette
2428-7161 FERME POMERLEAU & FRÈRES INC.	1987 01 26	Frontenac
2428-5199 FERME ROSAIRE LEHOULLIER ET FILS INC.	1987 01 23	Québec
2426-1620 FERME ROY & ASSELIN INC.	1987 01 16	Joliette
2426-2552 FERMES DANIEL OUMET INC.	1987 01 20	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-4491 LES FILMS MATHIEU-BRETON INC.	1987 01 26	Montréal
2428-6056 LES FINANCES TITAN INC.	1987 01 30	Québec
2428-6569 LES FINES CHARCUTERIES MADO INC.	1987 01 27	Trois-Rivières
2426-5142 FLEURISTE MAISONNEUVE INC.	1987 01 27	Montréal
2426-5324 FOURNITURES AUTOMOTIVE GÉNÉRAL (1987) INC. <i>AUTOMOTIVE GENERAL SUPPLIES (1987)</i> INC.	1987 01 27	Montréal
2426-2917 FOURNITURES DE BUREAU BENOIT INC.	1987 01 21	Terrebonne
2428-5702 GAËTAN GERVAIS AUTOMOBILES INC.	1987 01 22	Beauharnois
2426-1083 GALERIE DES VIANDES DE BROSSARD INC.	1987 01 15	Longueuil
2428-7039 GARAGE CLERMONT LAFLAMME INC.	1987 01 26	Québec
2428-6007 GARAGE GUY LAJOIE INC.	1987 01 28	Saint-Hyacinthe
2426-1596 GARAGE G.M. PROVOST INC.	1987 01 15	Terrebonne
2428-5611 GARAGE JULES ALLARD INC.	1987 01 28	Arthabaska
2428-4408 GARAGE J.G. RÉMILLARD INC.	1987 01 27	Montmagny
2426-2446 GARDERIE CHEZ MELUTINE INC.	1987 01 19	Montréal
2428-4374 GAZ BAR N.C. INC.	1987 01 27	Québec
2426-3733 GESLAUZON INC.	1987 01 22	Montréal
2426-6066 GESTION 224 INC.	1987 01 28	Arthabaska
2426-1935 GESTION ALAIN GÉLINAS INC.	1987 01 19	Trois-Rivières
2426-6108 GESTION ANDRÉ BIGAOUETTE INC.	1987 01 28	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-1547 GESTION ARCONOR INC.	1987 01 16	Chicoutimi
2426-5001 GESTION A.D.H. INC.	1987 02 01	Beauharnois
2426-6082 GESTION BEKA INC.	1987 01 28	Arthabaska
2426-2875 GESTION CARICOR INC.	1987 01 21	Longueuil
2426-2271 GESTION CAROL LAMARRE INC.	1987 01 19	Trois-Rivières
2428-5157 GESTION CONSEIL C. VEILLEUX INC.	1987 01 23	Québec
2426-0663 GESTION DECARLI INC.	1987 01 15	Laval
2426-4236 GESTION ELEFTHERIOS TOURLIDIS INC.	1987 01 23	Montréal
2428-7138 GESTION FRANCYN BARRÉ INC.	1987 01 26	Québec
2428-4358 GESTION GAÉTAN DUPUIS INC.	1987 01 26	Trois-Rivières
2428-5371 GESTION GARIÉPY INC.	1987 01 28	Québec
2426-3162 GESTION GILLES FAFARD INC.	1987 01 20	Drummond
2426-4699 GESTION GUY CARRIÈRE INC.	1987 01 23	Montréal
2426-1984 GESTION G. LE FRANÇOIS INC.	1987 01 19	Montréal
2426-5043 GESTION HENRI CHOUINARD INC.	1987 01 26	Trois-Rivières
2426-5019 GESTION HERVÉ CLAUDE INC.	1987 02 01	Beauharnois
2426-1943 GESTION H.B.L. INC.	1987 01 19	Roberval
2428-5520 GESTION INFORMATIQUE C G L INC.	1987 01 28	Québec
2426-2891 GESTION JENOGA INC.	1987 01 21	Saint-Hyacinthe
2428-6213 GESTION J.P.L.S. INC.	1987 01 28	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-6090 GESTION J.P.Y.J. INC.	1987 01 28	Arthabaska
2426-4293 GESTION KOSTA SPIROPOULOS INC.	1987 01 23	Montréal
2428-4366 GESTION LAURIER DUFOUR INC.	1987 01 22	Terrebonne
2428-7146 GESTION LISE BARRÉ INC.	1987 01 26	Montréal
2426-3014 GESTION LUC RAINVILLE INC.	1987 01 21	Montréal
2428-6551 GESTION LUC ROY INC.	1987 01 27	Beauce
2428-6205 GESTION MCLAB INC.	1987 01 28	Frontenac
2426-6785 GESTION MICHEL E. TAILLEFER INC.	1987 01 30	Montréal
2428-6239 GESTION MICRO QUÉBEC INC.	1987 01 29	Québec
2426-3501 GESTION NOUVEL ESSOR INC.	1987 01 22	Montréal
2426-6348 GESTION OB-1 INC. OB-1 MANAGEMENT INC.	1987 01 29	Montréal
2426-2412 GESTION PARIS-BARON INC.	1987 01 20	Longueuil
2426-6116 GESTION PAUL ONRAET INC.	1987 01 28	Bonaventure
2428-5835 GESTION PIERRE LEMIEUX INC.	1987 01 26	Bedford
2426-3584 GESTION RÉAL MONDOR INC.	1987 01 22	Longueuil
2428-2337 GESTION RE-JAC INC.	1987 01 21	Matane
2426-3246 GESTION ROLLAND BOURGEOIS INC.	1987 01 21	Montréal
2428-7294 GESTION SERVI-COMM INC.	1987 01 29	Québec
2428-5538 GESTION VILLEMURE INC.	1987 01 28	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-1844 GESTION WILLIAM COVIN INC.	1987 01 16	Montréal
2426-0655 GESTIONS ANN SHEARS INC. ANN SHEARS HOLDINGS INC.	1987 01 14	Laval
2426-1794 LES GESTIONS CARLO INC.	1987 01 16	Terrebonne
2426-3188 GESTIONS HAROLD TREMBLAY INC.	1987 01 20	Terrebonne
2428-4390 LES GESTIONS J.P. NOËL INC.	1987 01 27	Québec
2426-5456 LES GESTIONS LAPERLE ET LESSARD INC.	1987 01 27	Saint-François
2426-1398 LES GESTIONS VILLAR INC.	1987 01 16	Montréal
2426-0168 GGM PLASTIQUES INC.	1987 01 14	Iberville
2428-5207 GHISLAIN DEMERS INC.	1987 01 23	Québec
2426-5449 GODIN, PINEAULT, PIETROPAOLO & ASSOCIÉS LTÉE	1987 01 27	Montréal
2428-5181 GOULET ASSURANCES ET GESTION INC.	1987 01 23	Québec
2426-5167 GROUPE CONSEILS JACQUES ÉTHIER INC.	1987 01 26	Montréal
2426-5308 LE GROUPE C.P.O. INC.	1987 01 26	Saint-Hyacinthe
2426-4442 LA GROUPE DES SERVICES FINANCIERS CTM LTÉE CTM FINANCIAL SERVICE GROUP LTD.	1987 01 26	Montréal
2426-4582 LE GROUPE FINANCIER TRANS-LAURENTIEN INC.	1987 01 26	Terrebonne
2426-4046 LE GROUPE OASIS TERREBONNE INC.	1987 01 22	Terrebonne
2426-2537 LE GROUPE PENTAGRAPHE INC.	1987 01 20	Arthabaska
2426-4368 GROUPE W.H. PERRON INC.	1987 01 26	Laval
2426-5183 GUEDCO (QUÉBEC) INC.	1987 01 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-7013 LES GUIDES DE LA RIVIÈRE MATAPÉDIA INC.	1987 01 21	Rimouski
2426-2396 GUY GINGRAS DESIGN INC.	1987 01 20	Montréal
2428-7310 G. DELORME INC.	1987 01 29	Arthabaska
2428-5272 G. JOYAL PIÈCES D'AUTOS INC.	1987 01 26	Drummond
2426-5290 HILJAMEL INC.	1987 01 26	Montréal
2426-1232 LES IMMEUBLES DIXIE INC.	1987 01 31	Terrebonne
2428-5470 LES IMMEUBLES FRIGON INC.	1987 01 28	Québec
2426-3428 IMMEUBLES GESKOR LTÉE	1987 01 22	Saint-Hyacinthe
2426-3261 LES IMMEUBLES LISE ET PAULINE INC.	1987 01 22	Trois-Rivières
2426-5316 LES IMMEUBLES M.G.I. INC.	1987 01 26	Montréal
2426-4921 LES IMMEUBLES SINCÈRE INC. <i>SINCERE REALTIES INC.</i>	1987 01 26	Montréal
2428-5736 IMPERMÉABILISATION LESSARD INC.	1987 01 23	Québec
2428-2329 LES IMPORTATIONS MARIE INC.	1987 01 21	Montréal
2426-4574 IMPORT/EXPORT VINACAN INC.	1987 01 26	Montréal
2426-5423 IMPRESSION MATTEAU INC.	1987 01 27	Longueuil
2428-7104 IMPRIMERIE MONTCALM INC.	1987 01 26	Québec
2426-1992 L'INDEX, COIFFURE UNISEXE INC.	1987 01 19	Gaspé
2426-1950 INDUSTRIE KERROL LTÉE	1987 01 19	Saint-Hyacinthe
2428-5983 INFORMATION DUMONT INC.	1987 01 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-4079 INFORMATIQUE ARCHIMÈDE INC.	1987 01 22	Montréal
2426-5621 INNOVATIONS ILLIMITÉES LTÉE <i>INNOVATIONS UNLIMITED LTD.</i>	1987 01 27	Iberville
2426-3212 INSTALLATIONS J.L. INC.	1987 02 01	Montréal
2426-2032 LES INVESTISSEMENTS A. CARON & P. SARRASIN INC.	1987 01 16	Terrebonne
2426-4384 INVESTISSEMENTS A.M.T. INC.	1987 01 23	Longueuil
2426-1745 LES INVESTISSEMENTS IMPERIO INC. (ste)	1987 01 16	Bedford
2426-3592 LES INVESTISSEMENTS JACQUES CHOQUETTE INC.	1987 01 22	Saint-Hyacinthe
2426-6389 INVESTISSEMENTS KARL BLATTNER INC.	1987 01 29	Montréal
2426-1133 LES INVESTISSEMENTS LABRI INC.	1987 01 15	Longueuil
2426-3402 LES INVESTISSEMENTS PALADA LTÉE	1987 01 21	Saint-Hyacinthe
2428-7286 LES INVESTISSEMENTS SERJAC INC.	1987 01 29	Longueuil
2428-5504 LES INVESTISSEMENTS SIMONEAU INC.	1987 01 28	Frontenac
2426-2883 I.S.V. DISTRIBUTIONS INC.	1987 01 21	Saint-Hyacinthe
2426-3519 JACQUES GROUGROU INC.	1987 01 22	Montréal
2426-3022 JACQUES LAVIGNE INC.	1987 01 21	Richelieu
2426-3089 JACQUES M. BÉDARD & ASSOCIÉS INC. <i>JACQUES M. BÉDARD & ASSOCIATES INC.</i>	1987 01 21	Montréal
2426-4335 LE JARDINIER DU BOULEVARD INC.	1987 01 23	Terrebonne
2426-4327 JEANNINE FLEURISTE INC.	1987 01 23	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-2222 JEAN-GUY DUCLOS INC.	1987 01 19	Joliette
2426-3030 J. FLEURENT TOITURES INC.	1987 01 21	Montréal
2426-4053 J.C. LACASSE INC.	1987 01 22	Montréal
2428-5231 J.G.V. TRANSPORT INC.	1987 01 22	Saint-François
2426-0689 LADALAT INC.	1987 01 15	Montréal
2426-3287 LAFORTUNE TRANS-VRAC INC.	1987 01 22	Joliette
2426-4707 LAITERIE CÔTÉ (1987) INC.	1987 01 23	Beauharnois
2428-5900 LASER LOGIQUE INC.	1987 01 26	Rouyn-Noranda
2426-2776 LAUNDA INC.	1987 01 20	Laval
2426-2776 LAUNDA INC.	1987 01 20	Laval
2428-7229 LAVE-AUTO JONQUIÈRE INC.	1987 01 26	Chicoutimi
2426-2974 LEBLANC ET BOURDON INC.	1987 01 21	Longueuil
2426-6157 LES LÉGUMES DU NORD INC.	1987 01 28	Terrebonne
2426-5266 LETTRAGRAPH INC.	1987 01 26	Laval
2426-1703 LOCATION M.D.R. INC.	1987 01 16	Bedford
2426-5662 LYLA CONSTRUCTION INC.	1987 01 27	Beauharnois
2428-7088 L.C. BISSONNETTE INC.	1987 01 26	Montmagny
2428-6064 L.P. GUAY (1987) INC.	1987 01 29	Québec
2426-1216 LA MAISON BLEUE L.F. INC.	1987 01 15	Joliette
2426-3063 LA MAISON COMPACT DISCS PAPULA INC.	1987 01 21	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-3766 LA MAISON DE L'AUTO FM LTÉE	1987 01 22	Bedford
2426-3758 LA MAISON DU PNEU FARNHAM LTÉE	1987 01 22	Bedford
2428-6619 LA MAISON D.M. SPORTS INC.	1987 01 30	Québec
2428-7385 MAISONS PRÉFABRIQUÉES D. DOYON INC.	1987 01 29	Bedford
2426-5217 MARCEL LAROCHELLE & FILS INC.	1987 01 26	Laval
2428-5405 MARCEL PAYEUR INC.	1987 01 28	Arthabaska
2426-5472 MARCELLINO IMPORT-EXPORT LTÉE	1987 01 27	Montréal
2426-5753 LE MARCHÉ BRUNEAU & FRÈRES INC.	1987 01 28	Labelle
2426-2305 MARCHÉ DE POISSONS R & Z INC. <i>R & Z FISH MARKET INC.</i>	1987 01 19	Montréal
2426-0697 MARCO CHARIOT ÉLÉVATEUR INC.	1987 01 15	Montréal
2428-4796 MATÉRIAUX & ÉQUIPEMENT DE PLANCHERS (1987) INC.	1987 01 26	Québec
2426-4319 MAURO GRILLI EXCAVATION INC.	1987 01 23	Montréal
2428-7062 MÉCANIQUE DE MOTOS BEAULIEU INC.	1987 01 26	Québec
2426-2214 MÉCANIQUE PROVENT INC.	1987 01 19	Laval
2428-5959 MÉCANIQUE RICHELAIN INC.	1987 02 01	Saint-Hyacinthe
2426-5639 MENUISERIE DENIS MAC DONALD INC.	1987 01 27	Abitibi
2428-5595 MENUISERIE RANGE & ROY INC.	1987 01 28	Mingan
2426-1190 LES MÉTAUX OUVRÉS NATIONAL INC.	1987 01 16	Montréal
2426-2172 MEUBLES ANDRÉ BEAUREGARD INC.	1987 01 19	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-3253 MEUBLES DOMANI INC.	1987 01 21	Montréal
2426-2230 MICHEL BELLERIVE EXCAVATION INC.	1987 03 01	Laval
2426-5985 MICHEL LEMIEUX ET ASSOCIÉS INC.	1987 01 29	Terrebonne
2426-1729 MICROCEL INC.	1987 01 16	Laval
2426-5571 MODE LIB INC.	1987 01 28	Joliette
2426-5068 MODE M.S. INC.	1987 01 26	Abitibi
2426-1240 LES MODES KEVINCHA INC.	1987 01 16	Montréal
2426-2735 MORIN, THERRIEN COURTIERS D'ASSURANCE LTÉE	1987 01 20	Montréal
2426-2735 MORIN, THERRIEN COURTIERS D'ASSURANCES LTÉE	1987 01 20	Montréal
2428-7203 LES MOULES DE CULTURE J.A.D. INC.	1987 01 26	Gaspé
2426-1695 MULTIFRIDO INC.	1987 01 19	Montréal
2426-5746 M.D. AUTO ÉLECTRIQUE INC.	1987 01 28	Laval
2426-4038 NEOPRENE CANADA INC.	1987 01 22	Montréal
2428-5561 NETTOYAGE SANIPRO INC.	1987 01 26	Abitibi
2428-5868 NETTOYEUR C. LEVESQUE INC.	1987 01 27	Rimouski
2426-4061 NETTOYEUR PLISSIMO INC.	1987 01 22	Montréal
2428-4309 L'OASIS BELLE-VUE SAGUENAY LAC ST-JEAN INC.	1987 01 22	Roberval
2426-4285 OBLIQUE COMMUNICATIONS INC.	1987 01 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-5397 OCTOPUS ÉLECTROMARINE INC.	1987 01 28	Québec
2426-0978 ORDI DESIGN INC.	1987 01 15	Beauharnois
2428-5249 OVILA HUARD INC.	1987 01 22	Kamouraska
2426-0812 PAPETERIE DEMARC INC.	1987 01 15	Montréal
2426-0580 PARFUME-MOI INC.	1987 01 14	Saint-Hyacinthe
2426-1117 PÂTISSERIE DU ROI INC.	1987 01 15	Montréal
2428-4333 PATRICK PARADIS & FILS INC.	1987 01 22	Québec
2426-1166 PEINTRES DÉCORATEURS ROMANO & FRÈRE INC.	1987 01 15	Montréal
2426-1141 PEINTRES & DÉCORATEURS GENTILE INC.	1987 01 15	Montréal
2428-6098 PÉTROLES SYLNAR INC.	1987 01 30	Frontenac
2426-5100 LES PIÈCES D'AUTOS GALLIX INC.	1987 01 27	Mingan
2428-4937 PISCINES ET PATIOS CARIGNAN INC.	1987 01 26	Joliette
2426-1661 PIZZA ABITIBI INC.	1987 01 16	Abitibi
2426-6074 PLACEMENT JACOMO INC.	1987 01 28	Arthabaska
2428-6627 PLACEMENTS COLLECTIFS DU ST-LAURENT INC.	1987 01 30	Montréal
2426-5563 PLACEMENTS D'I.C.I. INC.	1987 01 29	Montréal
2426-3394 LES PLACEMENTS MARCEL BOURASSA INC.	1987 01 21	Beauharnois
2428-7096 PLACEMENTS MAREJEAU INC.	1987 01 26	Arthabaska
2426-4525 PLACEMENTS OCB INC.	1987 01 27	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-2941 LES PLACEMENTS SUZY INC.	1987 01 20	Montréal
2426-0986 LES PLACEMENTS X.L. INC.	1987 01 15	Longueuil
2426-5118 LES PLACEMENTS YVON TRUDEL INC.	1987 01 27	Longueuil
2426-2149 LES PLANCHERS DU NORD INC.	1987 01 19	Abitibi
2426-2164 LES PLANCHERS LUSTRÉS M.C. INC.	1987 01 19	Iberville
2426-5225 PLOMBERIE A.B. DE L'ESTRIE INC.	1987 01 26	Bedford
2428-4911 PLOMBERIE DUBÉ & FRÈRES INC.	1987 01 26	Alma
2428-5512 PLOMBERIE L.M. INC.	1987 01 28	Québec
2428-5769 PLOMBERIE - CHAUFFAGE STE-CLAIRE INC.	1987 01 27	Beauce
2426-2420 PNEUS SUPÉRIEURS INC.	1987 01 20	Longueuil
2428-5298 POÊLES ET CHEMINÉE ROCK TOULOUSE INC.	1987 01 26	Beauce
2428-5165 POISSONNERIE BELLE RIVE INC.	1987 01 23	Québec
2426-4012 POISSONNERIE RIOUX INC.	1987 01 22	Rimouski
2426-2479 POLAR-SAL SPORTS MONTRÉAL INC.	1987 01 20	Montréal
2426-1174 LES PORTES WILSON GEL INC.	1987 01 15	Terrebonne
2426-5126 PRÉCISION COIFFURE MODE INC.	1987 01 27	Longueuil
2426-5530 LES PRODUCTIONS DE LA PLUME INC.	1987 01 27	Montréal
2426-1224 PRODUITS AGRICOLES D.M. INC.	1987 01 15	Joliette
2426-2024 PROGETECH INC.	1987 01 16	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-1257 LES PROVISIONS DE L'ESTRIE (1987) INC.	1987 01 16	Bedford
2426-6504 LES PUBLICATIONS JEAN-TALON INC. <i>JEAN-TALON PUBLISHERS INC.</i>	1987 01 29	Montréal
2428-7021 PUBLICITÉ D.G. LTÉE	1987 01 21	Arthabaska
2426-2503 P.M. CONSTRUCTION & FILS LTÉE	1987 01 20	Longueuil
2428-5363 RADIO LOCATION STE-FOY INC.	1987 01 28	Québec
2428-4861 RÉFRIGÉRATION COLLETTE INC.	1987 01 26	Richelieu
2428-5389 RÉGINALD AUTO SERVICE INC.	1987 01 28	Kamouraska
2426-5332 RESTAURANT BUYSMORE INC.	1987 01 26	Montréal
2428-5447 RESTAURANT CHEZ DOC INC.	1987 01 28	Québec
2428-5496 LE RESTAURANT LE CACHALOT INC.	1987 01 28	Québec
2426-5514 RESTAURANT LE NORDAN INC.	1987 01 27	Saint-Hyacinthe
2426-4269 RESTAURANT L'ACCROCHE-COEUR INC.	1987 01 23	Terrebonne
2426-2123 RESTAURATION C.L.B. INC.	1987 01 19	Trois-Rivières
2428-4317 RICHARD LAFLAMME INC.	1987 01 22	Longueuil
2426-3410 LA ROBINETTERIE EURO-DESIGN INC.	1987 01 21	Laval
2426-5084 ROGER ÉVALUATION INC.	1987 01 28	Joliette
2426-3782 ROGER FONTAINE ÉLECTRIQUE INC.	1987 01 22	Saint-Hyacinthe
2426-5076 RÔTISSERIE CANDIAC INC.	1987 01 27	Longueuil
2428-6122 R.J.C. GAGNON INC.	1987 01 30	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-4301 R.S. CONSTRUCTION INC.	1987 01 23	Longueuil
2426-2263 SABLAGE LANAUDIÈRE INC.	1987 01 20	Joliette
2428-7450 SAFARI ANTICOSTI INC.	1987 01 29	Gaspé
2426-2297 SALON DE BRONZAGE U.V.A. TAN INC.	1987 01 19	Laval
2426-2248 SAUMURE, ROCHETTE LTÉE	1987 01 19	Longueuil
2428-5587 SCIERIE DE L'ESTRIE INC.	1987 01 28	Saint-François
2428-7054 SERRURIER APACHES INC.	1987 01 26	Richelieu
2426-0739 SERVICE DE CHAUFFEURS GCJ INC.	1987 01 15	Trois-Rivières
2428-5991 SERVICE DE LIMOUSINE DELUXE DE LA MAURICIE INC.	1987 01 28	Trois-Rivières
2426-3238 SERVICE DE PLACEMENT INDUSTRIEL 02 INC.	1987 01 20	Chicoutimi
2426-0762 SERVICE D'IMPRESSION LEP. INC.	1987 01 15	Longueuil
2426-5498 SERVICES ADMINISTRATIFS THIBAUDEAU INC.	1987 01 27	Saint-Hyacinthe
2426-2909 LES SERVICES ALIMENTAIRES Krag INC. <i>KRAG FOOD SERVICES INC.</i>	1987 01 21	Montréal
2426-2925 LES SERVICES ALIMENTAIRES REGEO INC. <i>REGEO FOOD SERVICES INC.</i>	1987 01 21	Trois-Rivières
2428-7187 SERVICES PROFESSIONNELS TELCO INC.	1987 01 26	Abitibi
2428-5884 SERVICES UNIS POUR ENRICHISSEMENT RÉGIONAL (CANADA) INC.	1987 01 27	Chicoutimi
2426-2354 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SAUVÉ INC.	1987 01 20	Terrebonne
2426-4418 SOCIÉTÉ DE GESTION COVERCAN INC.	1987 01 27	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2428-4655 SOCIÉTÉ DE GESTION FRIGOBEC INC.	1987 01 22	Saint-Maurice
2428-4275 SOCIÉTÉ DE GESTION GAGE CLAPPERTON INC.	1987 01 22	Gaspé
2428-7005 SOCIÉTÉ DE GESTION P.F.V. INC.	1987 01 21	Arthabaska
2428-4457 SOCIÉTÉ RIOGI LTÉE	1987 01 27	Chicoutimi
2426-5159 LES SOUDURES UNIQUE ROBERT & RENÉ INC.	1987 01 27	Laval
2426-0853 SPÉCIALITÉS FRÉROT SOEURETTE (1987) INC.	1987 01 15	Abitibi
2428-4853 SPORNATURE VIDÉO INC.	1987 01 26	Québec
2426-3279 STATION CHARTRAND INC.	1987 01 21	Joliette
2426-5555 STEINBERG PLUS INC.	1987 01 27	Montréal
2426-2289 STUDIO 703 INC.	1987 01 19	Montréal
2426-4392 STUDIO DE PHOTOGRAPHIE COMMERCIALE DIAF INC.	1987 01 26	Montréal
2426-5506 SUDBEC AUTO INC.	1987 01 27	Longueuil
2426-1026 LES SYSTÈMES INTÉRIEURS CDNM INC.	1987 01 15	Montréal
2426-0960 SYSTÈMES INTÉRIEURS RIVE-NORD INC.	1987 01 14	Laval
2426-0671 S.O.S. JEANS INC.	1987 01 15	Laval
2428-4663 TABAGIE D'HÉBERTVILLE INC.	1987 01 22	Alma
2426-4103 TAPISOL INC.	1987 01 21	Laval
2426-2180 TECH TRANS TECHNOLOGIE POUR LE TRANSPORT PRODUCTIF INC. <i>TECH TRANS TECHNOLOGY FOR TRANSPORTATION PRODUCTIVITY INC.</i>	1987 01 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-2727 TECHNI PAVÉ INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2727 TECHNI PAVÉ INC.	1987 01 20	Montréal
2426-4087 LA TÉLÉPHONERIE INC.	1987 01 26	Laval
2428-5892 TÉLÉ-CÂBLE ST-MARC-DES-CARRIÈRES INC.	1987 01 27	Québec
2426-2719 TEM TRIO ÉLECTRIQUE DE MONTRÉAL INC.	1987 01 20	Montréal
2426-2719 TEM TRIO ÉLECTRIQUE DE MONTRÉAL INC.	1987 01 20	Montréal
2428-5827 LES TERRASSEMENTS B.G. INC.	1987 01 26	Chicoutimi
2426-5209 TER-VOILE INC.	1987 01 26	Longueuil
2426-5480 TITRES CRÉATIFS DÉVELOPPEMENTS T.C.D. INC. <i>CREATIVE TITLES DEVELOPMENT T.C.D. INC.</i>	1987 01 27	Montréal
2426-3048 TOITURES ST-HYACINTHE INC.	1987 01 21	Saint-Hyacinthe
2426-3535 TRANSPORT 3 M.S. INC.	1987 01 22	Roberval
2428-6015 TRANSPORT J.P. SABOURIN INC.	1987 01 28	Terrebonne
2426-0788 TRANSPORT NDA INC.	1987 01 15	Abitibi
2426-1786 TRANSPORT ROBERT AUPIN INC.	1987 01 16	Longueuil
2426-4483 TRANSPORT SA-TURNE INC.	1987 01 26	Montréal
2426-0499 TRANSPORT SERGE POTVIN INC.	1987 01 14	Saint-Hyacinthe
2426-2487 LES TRANSPORTS JULIEN FONTAINE INC.	1987 01 20	Saint-François
2426-4244 TRICOT-NOBEL INC.	1987 01 23	Montréal
2426-3964 VALBRUN INC.	1987 01 26	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2426-1919 VARENNES ACOUSTIQUES INC.	1987 01 19	Richelieu
2426-1281 VENTILATION ALIZE INC.	1987 01 16	Laval
2428-4473 VERRE BLEU INC.	1987 01 27	Montmagny
2426-5415 LES VERRIÈRES SUR LE PARC INC.	1987 01 27	Longueuil
2426-4624 VÊTEMENTS AIRBALANCE INC. AIRBALANCE APPAREL INC.	1987 01 26	Montréal
2426-2669 VIDÉO SELECT R.D.P. INC.	1987 01 21	Montréal
2426-4434 VIGI TRANSPORT INC.	1987 01 26	Beauharnois
2426-5605 VIKOR LTÉE	1987 01 28	Saint-Hyacinthe
2426-3683 VINYLACTION DF LTÉE	1987 01 21	Longueuil
2428-5421 VITRERIE D'AL-CAR INC.	1987 01 26	Montréal
2426-1588 VITRERIE PIERREFONDS INC.	1987 01 15	Montréal
2428-5876 VOLCANEX INC.	1987 03 01	Montréal
2426-5597 YVAN NADEAU INC.	1987 01 28	Rimouski

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1505-3820 LES AGENCES RAYMOND M. PAQUET INC.	1976 10 20	1987 01 22	AGENCE PAQUET, FORTIN INC.
1156-0620 ALEX COUTURE INC.	1958 12 08	1987 01 26	
1467-3842 ATELIER D'AFFUTAGE DU SAGUENAY INC.	1976 05 27	1987 01 26	
1361-0407 BOUCHERIE DE FRANCE (1974) INC.	1974 12 30	1987 01 27	
1216-8605 LES CÈDRES PAPINEAU INC.	1971 09 20	1987 01 26	
1115-3236 CHARLES CARROLL INC.	1962 04 05	1987 01 26	
1161-3585 CLOUTIER & FRÈRE INC.	1955 05 05	1987 01 21	LES PLACEMENTS MERCIER & ROY INC.
1353-5745 CLUB DE GOLF DE CHAMBLY INC.	1935 03 18	1987 01 21	
1143-1855 CLUB DE GOLF ET CENTRE SPORTIF LORRAINE INC.	1960 11 23	1987 01 21	
1247-7006 COIFFURAND INC.	1972 01 18	1987 01 22	PUBLIGESTRIE INC.
1472-4223 CONSTRUCTION F.A. INC.	1976 12 15	1987 01 26	
1630-2648 LES ENTREPRISES BARBON INC.	1978 10 03	1987 01 26	
1233-8448 LES ENTREPRISES D'ARMATURE DRUMMOND LTÉE	1971 03 19	1987 01 26	GESTION GERMAIN DE GRANDPRÉ INC.
1347-5546 EXCAVATION RIPON INC.	1973 11 12	1987 01 26	
1155-2098 FERNAND DUFRESNE INC.	1968 07 12	1987 01 28	FERNAND DUFRESNE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1178-0756 GARAGE CADILLAC LTÉE	1962 07 18	1987 01 26	LES ENTREPRISES ROLAND RABY INC.
1370-9134 J. RENÉ LAFOND INC.	1975 01 09	1987 01 27	
1163-7337 LAVE-AUTO SAGUENAY LTÉE	1965 12 20	1987 01 26	
1132-8416 LÉOPOLD LIMOGES & FILS LIMITÉE	1956 04 26	1987 01 20	
1508-9121 MEUBLES ASTÉRIX INC.	1977 11 23	1987 01 30	
1462-3250 PISCINE ET CAMPING G. CARON INC.	1975 10 30	1987 01 26	
1277-3677 LES PLACEMENTS DE LA NAUDIÈRE INC.	1968 07 12	1987 01 27	
1338-0340 PLACEMENTS LÉGER (1973) INC.	1973 08 29	1987 01 21	
1466-3504 LES PLACEMENTS RIVIÈRE GATINEAU INCORPORÉE	1976 05 28	1987 01 22	
1118-8141 QUICK PRINT SERVICE CORP.	1962 03 01	1987 01 26	1118-8141 QUÉBEC INC.
1634-4467 RAYNALD JOBIN INC.	1979 03 09	1987 01 26	LA COMPAGNIE DU JARDIN (BOUL. BASTIEN) INC.
1102-3306 RESTAURANT DIANA INC.	1927 05 02	1987 01 27	
1220-7528 SERVICE D'APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS MARTIN INC.	1971 12 07	1987 01 28	
1633-9533 TAPIS ET PRÉLARTS ANDRÉ BENOIT INC.	1979 02 20	1987 01 26	
1331-6492 VAG LE PRÉT-À-COIFFER INC.	1973 04 02	1987 01 23	

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2428-7468 BOUTIQUE MARIE-COTON INC.	BOUTIQUE MARIE-COTON INC. BOUTIQUE MATON INC. MAISONNERIE INC.	1987 01 31	Québec
2428-7260 CARREFOUR DE LA PRÉVENTION DU LAC ST-JEAN INC.	CARREFOUR DE LA PRÉVENTION DU LAC ST-JEAN INC. CARREFOUR DE LA PRÉVENTION DE ST-FÉLICIEN INC.	1987 02 01	Roberval
2428-4382 CHARPENTEC INC.	CHARPENTEC INC. LOGICONSEIL INC.	1987 01 31	Québec
2428-6577 COFISC INC.	COFISC INC. LES ENTREPRISES DENIS DUS-SAULT INC.	1987 02 01	Québec
2428-5173 CÔTÉ & MARMEN INC.	GESTION MELGA INC. CÔTÉ & MARMEN INC.	1987 01 23	Québec
2428-7245 LES ENTREPRISES BELLEHUMEUR LTÉE	LES ENTREPRISES BELLEHUMEUR LTÉE SOCIÉTÉ DE PLACEMENT OSISKO LTÉE	1987 02 01	Rouyn-Noranda
2428-5686 LES ENTREPRISES LASI (1987) INC.	LES ENTREPRISES LASI INC. GESTION DUSI INC. 2422-5377 QUÉBEC INC.	1987 01 22	Charlevoix
2428-7237 GESTION ARRA INC.	GESTION ARRA INC. 2424-5987 QUÉBEC INC.	1986 12 31	Longueuil
2428-5637 GESTION LOCAPER INC.	LOCAPER - DROUIN INC. LOCAPER - SAVARD INC. LOCAPER C.L.M. INC. LOCAPER - UNIK INC.	1987 01 31	Québec
2428-5413 MÉGAFIBRE (1987) INC.	GESTION BI-PEL INC. CRÉATIONS FIBRES DE VERRE GAS-PÉSIENNES INC.	1987 01 21	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2428-7252 LES PNEUS BERNARD LTÉE	LES PNEUS BERNARD LTÉE SERVICENTRE INC.	1987 01 31	Saint-Hyacinthe
2428-7476 PROVIGO DISTRIBUTION INC.	PROVIGO (DISTRIBUTION) INC. LES PLACEMENTS DENAULT INC.	1987 02 01	Montréal
2428-8417 P.S.A. DISTRIBUTION INC.	GROUPE LANDRY INC. J.E. LANDRY INC. PAUL VENNES INC. 1855-9690 QUÉBEC INC. VENNES-BAYARD INC. LOUIS BUREAU INC. AGENCE DE VENTE R. INC. PUBLICITÉ PÉRIGORD INC.	1987 02 01	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

38

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1236-9435 1236-9435 QUÉBEC INC.	1971 12 28	1987 01 28	du district: Québec
1254-2411 1254-2411 QUÉBEC INC.	1972 05 25	1987 01 23	de la dénomination sociale: LA BOUTIQUE DE LA RÉNOVATION M.D. INC.
2150-0673 2150-0673 QUÉBEC INC.	1983 01 06	1987 01 19	de la dénomination sociale: A. & G. MASSÉ INC.
2160-5225 2160-5225 QUÉBEC INC.	1983 10 04	1987 01 26	de la dénomination sociale: LE GROUPE OAK INC.
2165-3647 2165-3647 QUÉBEC INC.	1984 02 01	1987 01 22	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2326-0490 2326-0490 QUÉBEC INC.	1985 08 27	1987 01 26	1) de la dénomination sociale: CENTRE D'ENTRETIEN GÉNÉRAL GEOFFROY INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2330-9784 2330-9784 QUÉBEC INC.	1985 11 21	1987 01 26	de la dénomination sociale: GESTION M.C.C. INC.
2412-8290 2412-8290 QUÉBEC INC.	1986 02 27	1987 01 16	de la dénomination sociale: MENUISERIE VALMONT LEPAGE INC.
2412-8324 2412-8324 QUÉBEC INC.	1986 02 28	1987 01 26	de la dénomination sociale: MEUBLES MODULAIRES G.S. INC.
2413-6236 2413-6236 QUÉBEC INC.	1986 03 18	1987 01 26	du district: Terrebonne
2415-5889 2415-5889 QUÉBEC INC.	1986 04 18	1987 01 20	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES MARGIL ST-RAYMOND INC.
2415-9717 2415-9717 QUÉBEC INC.	1986 04 30	1987 01 28	du capital-actions
2417-6851 2417-6851 QUÉBEC INC.	1986 06 16	1987 01 22	de la dénomination sociale: RÉFLEXE GRAPHIQUE INC.
2418-8450 2418-8450 QUÉBEC INC.	1986 07 28	1987 01 19	de la dénomination sociale: MAROUTIAN INVESTISSEMENTS INC. MAROUTIAN INVESTMENTS INC.
2419-1678 2419-1678 QUÉBEC INC.	1986 08 14	1987 01 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2420-6609 2420-6609 QUÉBEC INC.	1986 09 26	1987 01 21	1) de la dénomination sociale: LES PROMOTIONS LUC-RENÉ INC. 2) du district: Trois-Rivières
2421-1062 2421-1062 QUÉBEC INC.	1986 10 16	1987 01 20	de la dénomination sociale: LES JARDINS SONAL (1987) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2421-4553 2421-4553 QUÉBEC INC.	1986 10 29	1987 01 22	de la dénomination sociale: GESTION REJEN INC.
2421-5485 2421-5485 QUÉBEC INC.	1986 10 29	1987 01 22	de la dénomination sociale: LES GESTIONS GISKA INC.
2421-6061 2421-6061 QUÉBEC INC.	1986 10 29	1987 01 22	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ROCAN INC.
2422-0659 2422-0659 QUÉBEC INC.	1986 11 21	1987 01 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2422-1749 2422-1749 QUÉBEC INC.	1986 11 14	1987 01 20	de la dénomination sociale: LES AMBULANCES JACQUES INC.
2422-5187 2422-5187 QUÉBEC INC.	1986 11 27	1987 01 26	1) de la dénomination sociale: REDELASP DIFFUSION CANADA INC. 2) du district: Montréal
2423-6655 2423-6655 QUÉBEC INC.	1986 11 03	1987 01 20	du district: Kamouraska
2423-7455 2423-7455 QUÉBEC INC.	1986 11 04	1986 12 04	de la dénomination sociale: PHOTO J.M. TOUSIGNANT INC.
2424-3180 2424-3180 QUÉBEC INC.	1986 11 24	1987 01 22	de la dénomination sociale: LA MAISON S.M. INC.
2424-4097 2424-4097 QUÉBEC INC.	1986 11 25	1987 01 21	1) de la dénomination sociale: GARAGE W. LACASSE INC. 2) du district: Témiscamingue
2424-4139 2424-4139 QUÉBEC INC.	1986 11 25	1987 01 22	du district: Longueuil
2424-4147 2424-4147 QUÉBEC INC.	1986 11 25	1987 01 22	du district: Longueuil
2424-9724 2424-9724 QUÉBEC INC.	1986 12 11	1987 01 22	de la dénomination sociale: CARROSSERIE COBRA INC.
2425-0847 2425-0847 QUÉBEC INC.	1986 12 15	1987 01 09	de la dénomination sociale: GAGNON, PHILLIPS, LEGENDRE & ASSOCIÉS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2425-1092 2425-1092 QUÉBEC INC.	1986 12 16	1987 01 08	1) de la dénomination sociale: CENTRE D'AUTO CAMION TRANS-CANADA INC. 2) du district: Arthabaska
2425-1126 2425-1126 QUÉBEC INC.	1986 12 16	1987 01 06	du district: Beauharnois
2425-1175 2425-1175 QUÉBEC INC.	1986 12 16	1987 01 21	1) de la dénomination sociale: AUTOBUS FORESTVILLE INC. 2) du district: Baie-Comeau
2425-1381 2425-1381 QUÉBEC INC.	1986 12 16	1987 01 16	de la dénomination sociale: LES COUVRE-PLANCHERS LAFORÉST INC.
2425-1399 2425-1399 QUÉBEC INC.	1986 12 16	1987 01 16	de la dénomination sociale: ISOLATION MICHEL MERCIER INC.
2425-2876 2425-2876 QUÉBEC INC.	1986 12 19	1987 01 28	1) de la dénomination sociale: GESTION BELSÉ INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2425-7230 2425-7230 QUÉBEC INC.	1987 01 05	1987 01 22	1) de la dénomination sociale: LOCATION AVANTAGE INC. 2) du district: Iberville
2425-7248 2425-7248 QUÉBEC INC.	1987 01 05	1987 01 21	du district: Terrebonne
2425-7255 2425-7255 QUÉBEC INC.	1987 01 05	1987 01 21	du district: Bedford
2425-7578 2425-7578 QUÉBEC INC.	1987 01 05	1987 01 22	du district: Rimouski
2425-9202 2425-9202 QUÉBEC INC.	1987 01 13	1987 01 27	du capital-actions
2427-1959 2427-1959 QUÉBEC INC.	1986 12 15	1987 01 26	de la dénomination sociale: MANON PAPINEAU INC.
2427-1967 2427-1967 QUÉBEC INC.	1986 12 15	1987 01 26	de la dénomination sociale: LOUISE PAPINEAU INC.
2428-0497 2428-0497 QUÉBEC INC.	1987 01 07	1987 01 23	de la dénomination sociale: JRS TRANSPORT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2433-8261 2433-8261 QUÉBEC INC.	1985 10 31	1987 01 26	de la dénomination sociale: LOCATION CANTRAN INC. CANTRAN LEASING INC.
2436-7880 2436-7880 QUÉBEC INC.	1986 07 01	1987 01 22	de la dénomination sociale: CARREFOUR BÉLAIR INC.
2437-3896 2437-3896 QUÉBEC INC.	1986 05 27	1987 01 22	1) de la dénomination sociale: AGENCE RAOUL DAYAN INC. 2) du district: Montréal
2438-8639 2438-8639 QUÉBEC INC.	1986 07 21	1987 01 26	de la dénomination sociale: LES PÊCHERIES DU LABRADOR INC.
2438-9736 2438-9736 QUÉBEC INC.	1986 07 24	1987 01 16	de la dénomination sociale: LOCATION BEAUMONT INC.
2439-1302 2439-1302 QUÉBEC INC.	1986 07 30	1987 01 20	du district: Laval
2439-9289 2439-9289 QUÉBEC INC.	1986 08 28	1987 01 20	de la dénomination sociale: GESTION GINPAR INC.
2440-0269 2440-0269 QUÉBEC INC.	1986 09 03	1987 01 22	de la dénomination sociale: LES EMBALLAGES SÉCURITAIRES (TROIS- RIVIÈRES) LTÉE
2440-2232 2440-2232 QUÉBEC INC.	1986 09 10	1987 01 26	des restrictions à l'activité
2440-4634 2440-4634 QUÉBEC INC.	1986 09 18	1987 01 21	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ANTONIO GRILLI INC.
2440-4642 2440-4642 QUÉBEC INC.	1986 09 18	1987 01 21	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS SERGE MÉNARD INC.
2440-8841 2440-8841 QUÉBEC INC.	1986 09 30	1987 01 26	de la dénomination sociale: GESTION RENÉ DAGENAI INC.
2157-6780 ALLAIRE ROBERGE INFORMATIQUE LTÉE	1983 07 04	1987 01 20	de la dénomination sociale: ALLAIRE, ROBERGE, LEGENDRE INFORMATIQUE LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2415-3595 AMÉNAGEMENT FORESTIER BOFOR INC.	1986 05 01	1987 01 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2440-1754 AQUASPI INC.	1986 09 08	1987 01 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2421-2987 LES ARMOIRES JEAN-LOUIS INC.	1986 10 27	1987 01 19	de la dénomination sociale: MODULES FANTAISIE INC.
1268-1854 ASSURANCES LEGAULT, BENOIT & ASSOCIÉS INC.	1964 08 28	1987 01 26	du district: Montréal
1231-5404 BIOFILTRE INC.	1968 10 09	1987 01 26	des dispositions
1109-0024 BOIS DAIGLE LIMITÉE	1927 01 07	1987 01 27	du capital-actions
1240-3564 BOURDON, JUTEAU & ASSOCIÉS INC.	1971 09 24	1987 01 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
1624-1945 CABLODISTRIBUTION ST-PASCAL INC.	1978 03 08	1987 01 22	du capital-actions
2438-4463 CENTRE DE MÉDIATION DU DIVORCE DE MONTRÉAL INC.	1986 07 07	1987 01 26	du district: Longueuil
2437-1585 CENTRE DE MÉDIATION MATRIMONIALE DE MONTRÉAL INC.	1986 05 15	1987 01 26	du district: Longueuil
2171-6923 CLINIQUE MÉDICALE TERREBOURG INC.	1984 06 14	1986 12 05	du district: Laval
2424-0715 CONSTRUCTION EDEN INC.	1986 11 13	1987 01 26	de la dénomination sociale: 2424-0715 QUÉBEC INC.
2424-4287 CONSTRUCTION JOVIN INC.	1986 11 30	1987 01 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2434-2024 CORPORATION IMMOBILIÈRE DES ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC	1986 01 10	1987 01 27	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2421-0577 CORPORATION MINIÈRE MACLEOD	1986 10 15	1987 01 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2161-8981 LES DISQUES SIGMA INC.	1984 04 12	1987 01 21	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS ZAP INC.
2332-4965 LES ENTREPRISES DE TRANSPORT AKIYAMA LTÉE	1985 12 19	1987 01 19	de la dénomination sociale: 2332-4965 QUÉBEC INC.
2170-6346 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES M.C. INC.	1984 06 22	1987 01 21	du capital-actions
1158-0073 ÉQUIPEMENT DE TRANSMISSION (INDUSTRIEL) INC.	1966 05 20	1987 01 29	du capital-actions
1473-9981 LES ÉQUIPEMENTS PIERRE MORISSETTE INC.	1977 02 08	1987 01 26	1) de la dénomination sociale: SERVICE LAITIER GRANBY INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1644-1164 FERME COMAU INC.	1980 04 30	1987 01 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
2428-1990 FERME LARIGYBERT INC.	1987 01 14	1987 01 23	de la dénomination sociale: FERME LARIGYBER INC.
2418-8641 GESTION CARON BÉLANGER INC.	1986 07 30	1987 01 27	de la dénomination sociale: GROUPE CONSEIL BÉLANGER GOULET & ASSOCIÉS INC.
1371-3250 GESTION LIDEL INC.	1975 02 13	1987 01 22	du district: Laval
2310-8962 LES GESTIONS ANDRÉ CLAVEAU INC.	1984 10 03	1987 01 26	de la dénomination sociale: 2310-8962 QUÉBEC INC.
1334-5228 GINGRAS, SAVOIE INC.	1973 01 16	1987 01 29	du capital-actions
2417-9384 LE GROUPE PLANI-DESIGN INC.	1986 06 30	1987 01 26	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1160-6969 G. & R. DE LA FONTAINE INC.	1968 11 04	1987 01 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
1849-6083 HÔTEL LES NUITS DE FRANCE INC.	1981 08 17	1987 01 27	de la dénomination sociale: PLACE CHAUDIÈRE INC.
2418-9177 IMA-PRO LTÉE	1986 07 30	1987 01 29	de la dénomination sociale: GESTION BLANC DE BLANC INC.
2425-1415 LES IMMEUBLES GAÉTAN BESNER INC.	1986 12 16	1987 01 26	de la dénomination sociale: CENTURY 21 LES IMMEUBLES GAÉTAN BESNER INC.
2161-1389 LES IMMEUBLES POULIN ET VÉZINA INC.	1983 10 12	1987 01 30	de la dénomination sociale: CODISPAL SERVICE (1987) INC.
2161-0928 LES INDUSTRIES VALLÉE INC.	1983 10 11	1987 01 30	du capital-actions
1630-1871 JOSEPH BÉTY INC.	1978 10 03	1987 01 28	du capital-actions
1472-3811 JULES MYRAND INC.	1976 12 16	1987 01 26	du capital-actions
2425-4500 LAVO DISTRIBUTION INC.	1986 12 22	1987 01 08	du capital-actions
2425-6810 LES MAGASINS TCBY DU CANADA INC.	1986 12 30	1987 01 22	de la dénomination sociale: CORPORATION DE GESTION TCBY TCBY MANAGEMENT CORPORATION
1857-1109 MARCHÉ LOUISE MÉNARD INC.	1982 04 30	1987 01 21	de la dénomination sociale: MARCHÉ LOUIS CHARETTE INC.
2159-0690 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ANDRÉ LABERGE INC.	1983 08 18	1987 01 22	de la dénomination sociale: 2159-0690 QUÉBEC INC.
1298-1635 PÂTISSERIE DE NANCY LTÉE	1967 09 26	1987 01 26	de la dénomination sociale: GESTION P.-ALEXANDRE GERBAUX LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1507-3901 PLACEMENTS BENOIT DÉRY INC.	1977 10 06	1987 01 27	du capital-actions
2314-4199 PLACEMENTS DALBEC INC.	1984 12 28	1987 01 22	du district: Joliette
2421-7275 LES PLACEMENTS IMMOCOMME INC.	1986 11 05	1987 01 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1504-4589 PLACEMENTS RENÉ ST-JEAN INC.	1976 07 30	1987 01 26	du capital-actions
1854-5376 PLOMBERIE ET CHAUFFAGE G. RENIERE INC.	1982 02 02	1987 01 20	de la dénomination sociale: MULTI-SERVICES GIMINO INC.
1864-2611 POITRAS, BERGERON, LAVIGUEUR & ASSOCIÉS, INC.	1982 12 13	1987 01 29	de la dénomination sociale: POITRAS, LAVIGUEUR INC.
1843-4498 POLYCULTURE PLANTE INC.	1981 02 23	1987 01 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
1349-1063 LES RESSOURCES DU LAC MESTON INC.	1972 09 25	1987 01 27	du capital-actions
1370-5165 RUGTECH (1974) INC.	1974 11 27	1987 01 22	de la dénomination sociale: CONCEPT C.C. INC.
2427-4029 SANIMAL INDUSTRIES INC.	1986 12 18	1987 01 26	du capital-actions
2333-8841 SANFAÇON, TREMBLAY, DORÉ & ASS. INC.	1986 01 31	1987 01 26	de la dénomination sociale: LIONEL SANFAÇON INC.
2415-5806 SÉCURITÉ B.S.L. LTÉE	1986 04 16	1987 01 27	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2170-1289 LES SERVICES D'ENTRETIEN DE PISCINES J. GUILBEAUT INC.	1984 05 09	1987 01 22	de la dénomination sociale: CLINIQUE DE PROTECTION DE L'AUTO LEPITRE INC.
1260-4344 SERVICES ALIMENTAIRES LTÉE	1963 03 01	1987 01 27	du capital-actions
1465-7449 SERVICES DE ROULEMENT HARVEY INC.	1976 03 24	1987 01 27	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2427-7329 SERVICES FINANCIERS VALMAX INC.	1986 12 23	1987 01 27	de la dénomination sociale: SERVICES FINANCIERS INVESCO INC.
2315-5153 SOCIÉTÉ ALLAIRE & ROBERGE INC.	1985 01 22	1987 01 20	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ ALLAIRE, ROBERGE, LEGENDRE INC.
1170-7460 SOGETEL INC.	1922 03 29	1987 01 22	du capital-actions
2425-2371 SOINS PLUS D. & E. INC.	1986 12 18	1987 01 15	de la dénomination sociale: SERVICES ALLCARE INC. ALLCARE SERVICES INC.
1363-7590 SYPROTEC INC.	1975 05 27	1986 12 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1118-9222 LES THERMO-GRAVEURS MONARQUE LTÉE	1959 12 21	1987 01 27	du capital-actions
2330-1039 LES TRONÇONNEUSES G.D.Y. INC.	1985 11 06	1987 01 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1846-9247 VAL D'OR PERFORMANCE INC.	1981 05 28	1987 01 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2439-1708 VÊTEMENTS DE SPORTS LIMITES ULTIMES INC.	1986 07 31	1987 01 26	de la dénomination sociale: COMPAGNIE DE VÊTEMENTS PRÉSIDENT STONE LTÉE PRESIDENT STONE CLOTHING COMPANY LTD.
2163-5081 VIANDES CUBEX INC.	1983 12 12	1987 01 26	du capital-actions
2421-6053 YVON DESNOYERS & FILS INC.	1986 11 01	1987 01 28	du capital-actions
1271-2923 YVON LAPLANTE INC.	1972 02 15	1987 01 26	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2414-6136 L'ACCUEIL: LA MAISON DE LA PAIX INC.	1987 01 29	Chicoutimi
2428-3392 ÂGE D'OR SAINT-NARCISSE-DE-CHAMPLAIN	1987 01 28	300, rue de l'Église, Saint-Narcisse
2428-8037 ASSOCIATION BOUDDHIQUE DE LONG-HOA DU CANADA <i>LONG-HOA PHAT NHI HOI</i>	1987 01 30	401, rue Roberval ouest, Longueuil
2428-3343 ASSOCIATION CYCLO-TOURISTE MÉTRO-SUD INC.	1987 01 26	2425, Nancy, Brossard
2428-7484 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE LAUNIÈRE INC.	1987 01 27	9, rue Marcoux, Victoriaville
2427-4391 ASSOCIATION DE HOCKEY BOURGET LONGUE POINTE	1987 01 29	750, Georges Bizet, Montréal
2428-7831 ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE PLANTS FORESTIER DE L'EST	1987 01 29	Matane
2428-8268 L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE LA RÉSIDENCE HOHELAGA AIRD	1987 01 29	4650, rue Hochelaga, Montréal
2428-3418 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE COURCELLES INC.	1987 01 29	Rue du Domaine, Courcelles
2427-3278 ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU- CHAPAIS	1987 01 29	Jonquière
2428-5108 CENTRE DE PLEIN AIR PINCE-BEC INC.	1987 01 29	751, rang Saccacomie, Saint-Alexis-des-Monts
2428-7815 CENTRE DE RECHERCHE EN INFORMATISATION DES ORGANISATIONS DE QUÉBEC	1987 01 28	55, rue d'Auteuil, Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2420-7904 LE CENTRE ÉVOLUTIF DE L'HOMME (C.E.H.)	1987 01 29	1150, rue Goupil, Drummondville
2428-3004 LE CENTRE PATINAIR INC.	1987 01 27	Matane
2428-5058 CLUB AUTO SPORT C.P.A. QUÉBEC INC.	1987 01 28	702, de Brabant, app. 1, Sainte-Foy
2422-8090 CLUB DE HAUTE PERFORMANCE MONTRÉAL-OLYMPIQUE INC.	1987 01 29	1595, Legendre est, Montréal
2428-7849 CLUB DE L'ÂGE D'OR TOURNESOL DE LAURIER STATION INC.	1987 01 29	372, rue St-Joseph, Laurier Station
2428-2790 CLUB DE PLONGEON AGAMI INC.	1987 01 29	450, boulevard Ste-Foy, Longueuil
2428-8052 CLUB DE TIR CHICOUTIMI INC.	1987 01 30	33, St-François, Chicoutimi
2428-5082 CLUB OPTIMISTE DE BARRAUTE INC.	1987 01 29	Rang 4, Barraute
2428-2980 COMITÉ DE CITOYENS DE COLOMBIER INC.	1987 01 27	2, Principale est, Colombier
2428-8029 COMITÉ ORGANISATEUR WOCO 1989 INC.	1987 01 29	Québec
2427-6057 CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DU VOLLEY-BALL EN ESTRIE	1987 01 29	Sherbrooke
2428-7765 LE CONSEIL ÉTUDIANT DU COLLÉGIAL DU PSQ	1987 01 28	3, rue de l'Université, Québec
2428-5090 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES JARDINS DE NAPIERVILLE INC.	1987 01 29	2, rue Ste-Famille, Saint-Rémi
2428-8045 CORPORATION DES FOREURS À DIAMANT DU TÉMISCAMINGUE	1987 01 30	Rue Principale, Nédelec
2428-7856 LA CORPORATION DES GARES DES LAURENTIDES INC.	1987 01 29	Sainte-Agathe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2428-8227 CORPORATION DES TRANSPORTEURS ROUTIERS DU QUÉBEC	1987 01 29	Montréal
2428-7757 CORPORATION D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES JEUNESSE SECTEUR GASCONS-PERCÉ	1987 01 28	10, route 132, Chandler
2428-8276 ENSEMBLE VOCAL LÉONARDOIS (ENVOLE)	1987 01 29	4937, Jean-Rivard, Saint-Léonard
2428-7864 ENTRAIDE CANCER DE GRANBY INC.	1987 01 30	294, Déragon, Granby
2421-4744 ESPACE BOIS-FRANCS	1987 01 29	60, rang 11, route rurale numéro 4, Arthabaska
2422-6433 FÉDÉRATION NEMROD DE PORTNEUF INC.	1987 01 29	5, rue Nancy, Pont-Rouge
2428-8250 LA FOIRE DU CAMIONNEUR DE BARRAUTE INC.	1987 01 29	471, 11 ^e Avenue, Barraute
2428-5041 LA FONDATION DES NÔTRES INC.	1987 01 27	Laval
2421-9560 FONDATION DU CLUB DES LOISIRS DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-RÉMI INC.	1987 01 29	25, rue St-Sauveur, Saint-Rémi
2428-2972 FONDATION PHILIPPE-MORIN INC.	1987 01 27	254, avenue Ross, Mont-Joli
2428-3350 FONDATION QUÉBÉCOISE DE LA RECHERCHE SUR L'EAU	1987 01 26	6290, rue Périnault, bureau 102, Montréal
2428-3400 FONDS PROVINCIAL DES HOCKEYEURS ÉLITES INC.	1987 01 28	570, rue Bourrassa, Drummondville
2428-0133 LA GARDERIE D'ENFANTS DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE MONTRÉAL INC. <i>MONTRÉAL BLACK COMMUNITY DAY CARE CENTRE INC.</i>	1987 01 29	2035, Coursol, Montréal
2421-3068 LES HABITATIONS OASIS DE POINTE ST-CHARLES INC.	1987 01 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2428-0125 HANDI-LOGEMENT DU HAUT-RICHELIEU INC.	1987 01 26	375, avenue Bessette, Iberville
2422-3273 INSTITUT NOTRE-DAME DE LA CONFIANCE	1987 01 29	3802, Prudhomme, Montréal
2427-4300 KARATÉ BUSHIDO 1986 INC.	1987 01 29	800, route des Pins, Saint-Louis de France
2428-7872 LIGUE DE BALLE COMPÉTITION DE SAINTE-JULIE INC.	1987 01 30	Sainte-Julie-de-Verchères
2427-3393 LIGUE DE HOCKEY DE L'ESTRIE	1987 01 29	545, rue Brouillette, Richmond
2428-2717 LIGUE INTER RÉGIONALE DE SOCCER NORD-EST INC.	1987 01 29	25, St-Louis, Laval
2428-3376 LOISIRS JEAN-DE-LA-LANDE INC.	1987 01 28	4255, rue Papineau, Montréal
2421-5386 MAISON EMMAÛS DU SAGUENAY LAC ST-JEAN	1987 01 29	3645, de Champlain, app. 2, Jonquière
2428-3426 MOUVEMENT POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES TRAPPEURS ET CHASSEURS DE MÉTIER DU CANADA	1987 01 29	864, de Puyjalon, Baie-Comeau
2428-3368 ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX DE VALLEYFIELD	1987 01 27	Valleyfield
2428-8011 LE PARC AGRICOLE DE MONTRÉAL	1987 01 29	27, avenue Phillips, Senneville
2421-7549 RASSEMBLEMENT DES CONSOMMATEURS HANDICAPÉS DE MONTRÉAL	1987 01 29	934, Ste-Catherine est, Montréal
2428-5066 REGROUPEMENT - JEUNESSE DE PRICE	1987 01 29	18, rue Fournier, Price
2428-7799 RÉSIDENTE LAC-À-LA-CROIX	1987 01 28	372, rue St-Jean, Lac-à-la-Croix

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2428-3384 LA TERRE DU 9 ^e INC.	1987 01 28	745-A, Bloomfield, Outremont
2428-7807 UNION DES LOCATAIRES DE «RIMOUSKI» INC.	1987 01 28	Rimouski
2428-3434 UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE PROIE	1987 01 29	Saint-Hyacinthe
2427-4276 LE VACANCIER, AUX AGUETS INC.	1987 01 29	400, boulevard Maloney est, bu- reau 301, Gatineau
2427-4375 LES VOISINS DE LA M.R.C. DE KAMOURASKA	1987 01 29	420, rue Notre-Dame, Saint-Pascal de Kamouraska

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

38

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1252-7651 ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (A.P.C.H.Q.) RÉGION DES BOIS-FRANCS ET DU CENTRE DU QUÉBEC INC.	1964 11 05	1987 01 27	de la dénomination sociale: APCHQ RÉGION DES BOIS- FRANCS INC.
1244-6449 AUBERGE SOUS MON TOIT INC.	1971 02 22	1987 01 29	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
1469-6777 CERÇLE DES ARTISANES DE ST- PHILÉMON	1976 08 30	1987 01 27	de la dénomination sociale: CERÇLE DES FERMIERES DE ST- PHILÉMON

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1859-1743 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VAUDREUIL	1982 07 02	1987 01 27	de la dénomination sociale: CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL
1282-3381 FOYER RICHMOND INC.	1968 07 02	1987 01 27	de la valeur des biens immobiliers
1860-7853 LES PRODUCTIONS DE L'ENSEMBLE DE MUSIQUE IMPROVISÉE DE MONTRÉAL INC.	1982 09 07	1987 01 27	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DE MUSIQUES OUVERTES
1628-9662 RECYCLOVESTO INC.	1978 08 10	1987 01 27	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
1853-0725 LA RÉGION 3 DE L'ALLIANCE LAURENTIENNE DES MÉTIS ET INDIENS SANS STATUT (QUÉBEC) INC.	1981 12 10	1987 01 27	1) de la dénomination sociale: ALLIANCE AUTOCHTONE RÉGION 03 INC. 2) du siège social: 3) des objets 4) des dispositions 5) du nombre des administrateurs: 10
1849-3049 TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DU TÉMISCOUATA	1981 08 11	1987 01 27	de la valeur des biens immobiliers

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

38

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1638-5072 ACCOMTEMPES (QUÉBEC) INC.	ACCOMTEMPES DE MONTRÉAL LTÉE ACCOMTEMPES OF MONTRÉAL LTD.	1979 08 29

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1366-3000 AGENCES DE PERSONNEL ROBERT HALF MONTRÉAL INC. <i>ROBERT HALF PERSONNEL AGENCIES MONTRÉAL INC.</i>	ROBERT HALF DE MONTRÉAL LTÉE <i>ROBERT HALF OF MONTRÉAL LTD.</i>	1975 07 23
1174-2236 LES ENTREPRISES HARRY TAYLOR LTÉE	GESTION KEN-RICK LTÉE	1966 07 22

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

38

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1470-8200 ALBERT VINCENT INC.	1976 10 15	430, rue Thomas-Martin, Village des Hurons
2167-1714 FONDATION EXPANSION-FEMMES DE QUÉBEC	1984 05 10	2851, Joinville, Sainte-Foy
1167-8596 TÉLÉCÂBLE BLACK LAKE-ROBERTSON INC.	1956 10 01	365, St-Désiré, Black Lake

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

38

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1643-2783 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE ST-BERNARD INC.	1980 03 31	347, rue Youville, Châteauguay
2163-7459 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LAVALTRIE	1984 01 16	240, St-Antoine nord, Lavaltrie
1325-2804 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE RIVIÈRE BLEUE NO: 4292	1968 09 19	35, rue des Frontières est, Rivière Bleue
2419-3393 CLUB BOIS FRANC INC.	1986 08 19	2095, rue de l'Industrie, Beloeil
1261-3212 CLUB SPORTIF FRONTENAC DE TINGWICK, INC.	1963 12 09	58, rue St-Joseph, Tingwick
1242-8843 LA COLONIE DU CAP INC.	1950 04 25	49, Saint-Jean Baptiste, Rimouski
1251-1069 LA COMPAGNIE D'ASSURANCES PROVINCES UNIES	1927 12 14	2020, rue Université, bureau 600, Montréal
1630-0303 MARCHÉ J.R. BROSSEAU INC.	1978 10 05	55, rue de l'École, Saint-Édouard
1292-6457 PRIGESTION INC.	1969 12 19	4602, Michel-Bibaud, Montréal
1634-4327 SERVICE DE PNEUS L.G. LTÉE	1979 03 07	1655, 49 ^e Avenue, Laval-Ouest
1467-4097 TABAGIE SOULIGNY INC.	1976 05 27	227, Grand Boulevard, Île Perrôt
1111-6233 TRICOT INTERNATIONAL INC.	1967 04 24	705, Victoria, bureau 208, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1292-0302 ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (A.P.C.H.Q.) RÉGION DE QUÉBEC INC.	1958 09 03	45
2324-4312 CLUB DES AÎNÉS DE ST-TITE INC.	1985 08 28	9
2157-9339 CLUB SPORTIF DE PORT-DANIEL INC.	1983 09 09	3

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

38

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2435-3039 2435-3039 QUÉBEC INC.	1986 04 02	1987 02 28
1859-1826 A & S RÉFRIGÉRATION INC.	1982 07 02	1987 02 28
1253-4442 LES AGENCES DE DISTRIBUTION LION LIMITÉE	1970 11 17	1987 02 28
1114-4698 ALIBON LIMITÉE	1965 09 24	1987 02 28
1231-5123 ARRIMAGE TURBIS INC.	1966 06 29	1987 02 28
1632-9039 ARTS ET LETTRES DU QUÉBEC	1979 01 19	1987 02 28
1644-5181 ASSOCIATION DE LA DESCENTE DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1980 04 02	1987 02 28

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1840-7296 ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DU SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES DE L'I.T.H.Q. DE LA COMMISSION SCOLAIRE JÉRÔME LE ROYER	1980 11 13	1987 02 28
1251-5136 ATELIER DE DÉBOSELAGE ST-LAZARE INC.	1972 04 05	1987 02 28
1647-1344 BILLARD CHEZ PAUL INC.	1980 08 15	1987 02 28
1112-0540 BRAND ADVERTISING LIMITED	1958 10 04	1987 02 28
1244-6779 CHABRI INC.	1960 12 05	1987 02 28
1222-1354 CHAMPION DU MEUBLE (GREENFIELD PARK) INC.	1970 11 25	1987 02 28
2320-0215 CINÉMANIFESTE-CRÉE-JEUNESSE INC.	1985 06 12	1987 02 28
1852-9057 CLINIQUE MÉDICALE AVANT-GARDE INC.	1981 12 02	1987 02 28
1480-0403 CLUB DE BOXE DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1976 08 03	1987 02 28
1329-7734 LE CLUB DE PLACEMENT DUVERNAY INC.	1962 07 05	1987 02 28
1261-0333 COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT FRANCINE LTÉE	1968 06 21	1987 02 28
1286-3536 CONSTRUCTION LA TOUR LTÉE	1969 06 20	1987 02 28
1238-5027 COOPÉRATIVE CANADIENNE DU BÉTAIL DE QUÉBEC LIMITÉE	1932 02 23	1987 02 28
1470-1593 CORPORATION PAPIER MUTUEL	1976 09 14	1987 02 28
1841-3724 CRÉATION PAULINE RAYMOND INC.	1980 12 09	1987 02 28
1220-9433 DALTON'S PICTURE FRAMING LTD.	1972 01 18	1987 02 28
1624-6506 DIGIBEC INC.	1978 03 20	1987 02 28

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1259-7928 D'ALLAIRE CHASSE & PÊCHE	1943 09 16	1987 02 28
1634-9037 ENTREPRISES AUREL INC.	1979 03 26	1987 02 28
1252-2686 LES ENTREPRISES DESCHAMPS INC.	1960 03 24	1987 02 28
1247-3823 LES ENTREPRISES GISMOR INC.	1971 11 25	1987 02 28
1269-4741 ÉQUIPEMENT JUST LTÉE	1963 10 30	1987 02 28
2416-6167 EXCAVATIONS DRAPEAU & VEILLEUX INC.	1986 05 23	1987 02 28
1864-3437 FONDS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE QUÉBEC INC.	1982 12 17	1987 02 28
1859-2766 GESTION CUISINE J.D. INC.	1982 06 29	1987 02 28
1331-6658 GESTION JOLETEM INC.	1973 05 15	1987 02 28
1333-7472 GILBERT MASSÉ & FRÈRES INC.	1973 07 06	1987 02 28
1224-8357 GLITTER PLAQUES (ST-JEAN) LTD.	1972 04 07	1987 02 28
1348-6931 GUAY PONTIAC BUICK INC.	1972 09 22	1987 02 28
1265-4661 HEMAN INVESTMENTS LTD.	1968 10 31	1987 02 28
1175-2912 H. & M. LACOURSIÈRE INC.	1939 05 26	1987 02 28
1239-8301 LES IMMEUBLES BONAVENTURE INC.	1962 09 25	1987 02 28
1246-8229 LES IMMEUBLES C.J.L.R. INC.	1959 06 29	1987 02 28
1257-8860 LES IMMEUBLES SHERBROOKE EST LTÉE	1961 12 15	1987 02 28
1232-5734 LES IMMEUBLES ST-ANDRÉ INC.	1967 05 19	1987 02 28
1288-8723 LES INDUSTRIES DE QUÉBEC LIMITÉE	1927 02 07	1987 02 28

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1248-1057 INVESTISSEMENTS COMMONWEALTH LTÉE	1966 09 12	1987 02 28
1193-7877 INVESTISSEMENTS SETMR INC.	1959 06 09	1987 02 28
1142-4405 JACQUES COURTEMANCHE LTÉE	1965 10 14	1987 02 28
1267-8462 JACQUES McNICOLL INC.	1968 11 14	1987 02 28
1165-0850 JOURNAL ÉTOILE DU LAC LTÉE	1964 12 29	1987 02 28
1222-7351 J.C. WALKER INC.	1972 02 11	1987 02 28
1269-7181 KEL TAXIS LTD.	1962 03 19	1987 02 28
1243-6564 KUZIK CARWASH & SERVICE LTD.	1968 11 22	1987 02 28
1277-0392 M & S WISEMAN INC.	1971 02 25	1987 02 28
2155-0249 MARKETING GOLDEN STRAND INC.	1983 05 06	1987 02 28
1289-0364 METAL MANUFACTURING COMPANY	1958 03 08	1987 02 28
1276-1086 M. MENDELSON LTD.	1932 01 26	1987 02 28
1127-5476 LE NOUVEAU RESTAURANT BOIS FRANC INC.	1963 12 27	1987 02 28
1138-4849 PELLERIN AUTOMOBILES LTÉE	1969 06 20	1987 02 28
2310-8061 PÉPIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS INC.	1984 09 27	1987 02 28
1210-4543 PIÈCES D'AUTO RIVE-SUD INC.	1971 06 28	1987 02 28
1365-6780 PIERRE GUINDON INC.	1975 06 04	1987 02 28
1357-0569 PIREMON INCORPORÉE	1974 06 06	1987 02 28
2151-7339 LES PLACEMENTS B.E. INC.	1983 02 25	1987 02 28

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1464-6772 LES PLACEMENTS MADELEINE INC.	1976 02 10	1987 02 28
2414-2481 LES PLACEMENTS PIERRE CHAPUT INC.	1986 04 01	1987 02 28
1338-4961 PLACEMENTS P.S.C.D. LTÉE	1973 08 27	1987 02 28
2170-2717 POISSONNERIE LA FINE BOUCHE INC.	1984 05 15	1987 02 28
1209-0130 LES PRODUCTIONS MABIRO LTÉE	1971 01 08	1987 02 28
1137-0871 P.A. GOUIN (1979) LTÉE	1960 06 06	1987 02 28
1860-1245 RENY & LYSE INC.	1982 08 13	1987 02 28
1840-4244 LES RÔTISSERIES LE COQ RÔTI INC.	1980 11 04	1987 02 28
1371-5081 SALLE DE BILLARD INTERNATIONALE INC.	1975 02 27	1987 02 28
1143-6508 SARNEL ASSOCIATES INCORPORATED	1965 12 15	1987 02 28
1271-4762 SELIGMAN & LATZ OF MOUNT ROYAL, LTD.	1959 03 12	1987 02 28
2325-1648 SERVICE DE PHOTO COMMERCIALE INC.	1985 08 06	1987 02 28
1284-0070 SHARGER HOLDING CORPORATION	1966 12 28	1987 02 28
1114-9291 SID-MYER DRESS CO. (1964) INC.	1964 01 03	1987 02 28
1256-5487 SOCIÉTÉ DE GESTION EN CONSTRUCTION (QUÉBEC) INC.	1972 04 05	1987 02 28
1273-1899 LA SOCIÉTÉ SOCIALE SINGER	1969 05 12	1987 02 28
1285-3271 SUBAR INVESTMENT CORPORATION	1958 11 24	1987 02 28
1353-2460 TERRAIN DE JEUX THIBAudeau INC.	1965 03 19	1987 02 28
1850-0264 TOMACO INC.	1981 09 03	1987 02 28

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1628-9647 VOYAGES TRANSPAC INC.	1978 08 10	1987 02 28
1265-3523 YVON HÉBERT INC.	1967 06 30	1987 02 28

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

38

Dissolution — Demandes de

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE NÉGOCIATIONS D'ACHAT DE BOIS A.Q.N.A.B.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE NÉGOCIATIONS D'ACHAT DE BOIS A.Q.N.A.B.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 31 décembre 1986

49859

*Le secrétaire,
FERNAND BOIS*

AUPRE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUPRE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Polycarpe, le 26 janvier 1987

49803

*Le procureur de la compagnie,
CAROLE RICARD, notaire*

BERNARD GUIMOND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BERNARD GUIMOND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Paulin, le 19 janvier 1987

49836

*Le procureur de la compagnie,
LUC MICHAUD, notaire*

CAFÉ CHRÉTIEN DE THETFORD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAFÉ CHRÉTIEN DE THETFORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford-Mines, le 6 février 1987

49837

*Pour la compagnie,
JOSÉE ROY*

CAFÉ VILLERAY LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAFÉ VILLERAY LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 février 1987

49860

*Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS &
BOURQUE*

**CLUB DE BALLON-PANIER LES JEANNOIS
D'ALMA INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE BALLON-PANIER LES JEANNOIS D'ALMA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 28 janvier 1987

49838

Le président,
MICHEL-ANGE DUCHESNE

**COMITÉ D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS INC.
«(RÉGION DE QUÉBEC)»**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS INC. «(RÉGION DE QUÉBEC)» » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 février 1987

49839

Pour la compagnie,
JEAN-PAUL BEAULIEU

COMPTOIR D'ENTRAIDE VILLE-ÉMARD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPTOIR D'ENTRAIDE VILLE-ÉMARD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 janvier 1987

49861

Pour la compagnie,
LISE BRASSEUR

CONSTRUCTION LAVOIE & CHARRON LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION LAVOIE & CHARRON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 12 janvier 1987

49840

Pour la compagnie,
ROBERT BÉLIVEAU, C.A.

**CORPORATION DE GESTION ET
D'INVESTISSEMENT MONARCH
MONARCH MANAGEMENT & INVESTMENT
CORP.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT MONARCH—MONARCH MANAGEMENT & INVESTMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1987

49804

Le procureur de la compagnie,
IRWIN LIEBMAN

**CORPORATION DES FÊTES DU 125^e
ANNIVERSAIRE DE SAINT-HUBERT**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DES FÊTES DU 125^e ANNIVERSAIRE DE SAINT-HUBERT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 février 1987

49841

Les procureurs de la compagnie,
BÉLANGER, SAUVÉ

**CROSSROADS LAND & DEVELOPMENT
CORP.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CROSSROADS LAND & DEVELOPMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 janvier 1987

49760

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, avocats

DÉPANNEUR LAURENT DUBREUIL INC.

Montréal, le 4 février 1987

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉPANNEUR LAURENT DUBREUIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

49842

Pour la compagnie,
DENISE C. THIRY

Saint-Étienne-de-Lauzon, le 6 février 1987

49805

Le président,
LAURENT DUBREUIL

GÉRALD BOYER & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GÉRALD BOYER & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hilaire, le 30 janvier 1987

49843

Pour la compagnie,
GÉRALD BOYER

**LES IMMEUBLES ELLIOT
ELLIOT REALTIES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES ELLIOT—ELLIOT REALTIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1987

49807

Le procureurs de la compagnie,
IRWIN LIEBMAN

GESTION B.C. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION B.C. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 27 janvier 1987

49761

Les procureurs de la compagnie,
AUBUT, CHABOT

**QUINCAILLERIE FRONTENAC INC
FRONTENAC HARDWARE LTD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «QUINCAILLERIE FRONTENAC INC—FRONTENAC HARDWARE LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 janvier 1987

49847

Le procureur de la compagnie,
ME PAUL B. GINGRAS

GESTION D'IMMEUBLES GEPT. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION D'IMMEUBLES GEPT. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Greenfield-Park, le 16 janvier 1987

49762

Le président,
RAYMOND PARÉ

GEFITECH INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GEFITECH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

**INTERNATIONAL PLAYBOY COMPANY
(QUÉBEC) LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INTERNATIONAL PLAYBOY COMPANY (QUÉBEC) LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 20 janvier 1987

49763 *Les procureurs de la compagnie,*
VÉZINA, POULIOT & ASSOCIÉS

**LES INDUSTRIES DE TEXTILE JOSEPH INC.
JOSEPH TEXTILE INDUSTRIES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INDUSTRIES DE TEXTILE JOSEPH INC.— JOSEPH TEXTILE INDUSTRIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 janvier 1987

49865 *Les procureurs de la compagnie,*
ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN, SHAPIRO

**LA SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES
INTERNATIONALES DE QUÉBEC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES DE QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 2 février 1987

49806 *Pour la compagnie,*
JULIE LAURENCE

**LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE LA
PAROISSE DE ST-MARCELLIN**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE LA PA-

ROISSE DE ST-MARCELLIN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Marcellin, le 14 janvier 1987

49764 *Le président,*
MARC-ANDRÉ LÉVESQUE

LEFORT & FILS LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LEFORT & FILS LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville-Marie, le 16 janvier 1987

49765 *Le procureur de la compagnie,*
BENOÎT DROLET, notaire

**LES ALIMENTS NATURELS DES BOIS-FRANCS
INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ALIMENTS NATURELS DES BOIS-FRANCS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Arthabaska, le 5 février 1987

49862 *Pour la compagnie,*
HUGUETTE PAPILLON

**LES ARTISANS DU FROID DE
SCHEFFERVILLE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ARTISANS DU FROID DE SCHEFFERVILLE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Pistoles, le 9 février 1987

49863 *La présidente,*
RITA RIOUX

LES ENTREPRISES AVICOLES ST-GABRIEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES AVICOLES ST-GABRIEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Gabriel-de-Brandon, le 2 février 1987

49844 *Le président,*
CHRISTIAN DUFRESNE

**LES ENTREPRISES LION ROUGE LIMITÉE
RED LION ENTERPRISES LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES LION ROUGE LIMITÉE—RED LION ENTERPRISES LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} décembre 1986

49766 *Les procureurs de la compagnie,*
CLARKSON, TÉTRAULT

LES IMMEUBLES MÉTABETCHOUAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES MÉTABETCHOUAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Métabetchouan, le 2 février 1987

49767 *Le procureur de la compagnie,*
MARTIN DORÉ, notaire

LES PLACEMENTS MENA'SEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS MENA'SEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 10 avril 1986

49768 *Les procureurs de la compagnie,*
MONTY, COULOMBE

LES RESTAURANTS LA NOUVELLE ORLÉANS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES RESTAURANTS LA NOUVELLE ORLÉANS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1987

49866 *Les procureurs de la compagnie,*
PHILLIPS & VINEBERG

L.S.W. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L.S.W. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 3 février 1987

49769 *Le procureur de la compagnie,*
REINE OTIS, notaire

MAGASINS LAURENTIENS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAGASINS LAURENTIENS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 janvier 1987

49845 *Les procureurs de la compagnie,*
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

MAISON DE GESTION ST-DENIS LTÉE

Plessisville, le 5 février 1987

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAISON DE GESTION ST-DENIS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

49846

Pour la compagnie,
GILBERTE B. NADEAU

Montréal, le 9 février 1987

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS &
BOURQUE

49867

PRODUITS ACÉRIQUES MORNEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRODUITS ACÉRIQUES MORNEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-Port-Joli, le 14 janvier 1987

MOTEL LE CHÂTEAU-RICHER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MOTEL LE CHÂTEAU-RICHER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

49809

La présidente,
GINETTE COUILLARD

Château-Richer, le 15 janvier 1987

La secrétaire,
NOELLA B. RACINE

49808

R. DANDURAND & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «R. DANDURAND & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 4 février 1987

**RESTAURANT PLACE DESLAURIERS LTÉE
PLACE DESLAURIERS RESTAURANT LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT PLACE DESLAURIERS LTÉE—PLACE DESLAURIERS RESTAURANT LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

49868

Le procureur de la compagnie,
FRANÇOIS LAMBERT, notaire

Montréal, le 29 janvier 1987

Les procureurs de la compagnie,
SHRIAR, POLAK, COOPERSTONE

49811

REGROUPEMENT ÉCOLOGIQUE DRUMMOND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REGROUPEMENT ÉCOLOGIQUE DRUMMOND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 3 février 1987

PLESCAM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLESCAM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

49810

La vice-présidente,
CÉLINE LECOMTE

SAMAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SAMAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 3 février 1987

49770

Le procureur de la compagnie,
REINE OTIS, notaire

THE CONSOLIDATED FUND LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THE CONSOLIDATED FUND LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 février 1987

49812

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, avocats

SECOBEC LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SECOBEC LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 janvier 1987

49848

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

TOUT-EN-ART

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TOUT-EN-ART» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Outremont, le 4 février 1987

49850

Pour la compagnie,
GASTON PERREAULT

TAVERNE LE SAULOIS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TAVERNE LE SAULOIS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 janvier 1987

49849

Les procureurs de la compagnie,
GRONDIN, POUDRIER, ISABEL, MORIN,
GAGNON & ASSOCIÉS

TRANSPORT ADAPTÉ DES DEUX-MONTAGNES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT ADAPTÉ DES DEUX-MONTAGNES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Eustache, le 19 janvier 1987

49771

Pour la compagnie,
PIERRETTE MONDION, coordonnatrice

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2506-2662 ** DISTRIBUTEUR D'ÉQUIPEMENT À GAZ G.E.S. LTÉE	1987 01 22	Mme Marie Giguère, Tour de la Bourse, bureau 3400, Carré Victoria, Montréal	Tour de la Bourse, bureau 3400, Carré Victoria, Montréal
2512-9214 ** LES INVESTISSEMENTS ALOK	1987 01 19	Me Joseph R. Nuss, 1, Place Ville Marie, bureau 3333, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 3333, Montréal
2516-9764 ** LES VACANCES GRANDES ÉVASIONS LTÉE	1987 01 27	MM. Lapin, Polisuk & Ass., 615, boulevard Dorchester ouest, bureau 630, Montréal	615, boulevard Dorchester ouest, bureau 630, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

38

Compagnies minières — Loi sur les

Avis divers

CONTINENTAL RESEARCH & DEVELOPMENT LTD.

Autorisation en vertu de la section VI

La compagnie « CONTINENTAL RESEARCH & DEVELOPMENT LTD. » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec, ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 2020, rue University, bureau 1327, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Michel Blouin, 2020, rue University, bureau 1327, Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1544-3963*

38

Coopératives — Loi sur les

ASSEMBLÉE DES JEUNES RURAUX (A.J.R.)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « ASSEMBLÉE DES JEUNES RURAUX (A.J.R.) », tenue le 15 décembre 1986, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle

soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les syndicats coopératifs et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Camil Chabot soit nommé liquidateur.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

42

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU RANG DES AMBROISES

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

BLEUETIÈRE COOPÉRATIVE DE NORMANDIN

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU JAL

Avis est donné que « CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU JAL », dont le siège social était situé à Auclair, a été dissoute, le 11 décembre 1986, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

42

CO-OP DE CONSTRUCTION MASKA (ST-HYACINTHE)

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 janvier 1986.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

CO-OP DE RÉPARATION DE CAMIONS DIESELS CADIEX DE MILOT

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 octobre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

COLLÈGE MONT ST-LOUIS

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 30 juin 1986.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

COOPÉRATIVE D'ARTISANAT DES ÎLES

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

**COOPÉRATIVE DE PRODUCTION
ARTISANALE DE LA PETITE-BLANCHE
(OUTAOUAIS)**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 août 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compa-

gnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

**COOPÉRATIVE DE RECHERCHE ET DE
PRODUCTION EN COMMUNICATION « LES
NUAGES » (MONTREAL)**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

**LA COOPÉRATIVE DE TRAVAIL
« LES INNOVATIONS PAYSAGISTES GPL »**

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « LA COOPÉRATIVE DE TRAVAIL « LES INNOVATIONS PAYSAGISTES GPL », tenue le 10 novembre 1986, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que messieurs Jean-Yves Perron, Benoit Landry et Camil Gagné soient nommés liquidateurs.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

42

**COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS DE
BAIE-ST-PAUL**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à

50 % pour l'année financière se terminant le 30 novembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS DE CHISASIBI

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA GRANDE VISITE (MONTREAL)

Avis est donné que « COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA GRANDE VISITE (MONTREAL) », dont le siège social était situé à Montréal, a été dissoute, le 20 janvier 1987, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

42

COOPÉRATIVE D'HABITATION JEAN CHATELLE DE LA SALLE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des

opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

FERME COOPÉRATIVE CENTRE-SUD DE MONTREAL

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

MAGASIN CO-OP DE PALMAROLLE

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « MAGASIN CO-OP DE PALMAROLLE », tenue le 15 mai 1985, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que messieurs Rosaire Lemieux, Raymond Labonté et Mme Donia Vachon soient nommés liquidateurs.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

42

MAGASIN CO-OP DE RIVIÈRE-AU-RENARD

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 29 mars 1986.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

MAGASIN CO-OP ST-PAUL

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 janvier 1986.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

QUINCAILLERIE CO-OP STE-CATHERINE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1985.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

QUYON FARMER'S CO-OPERATIVE

Avis est donné que « QUYON FARMER'S CO-OPERATIVE », dont le siège social était situé à Quyon, a été dissoute, le 20 janvier 1987, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

42

SYNDICAT COOPÉRATIF DE STE-JULIE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce vous avise, conformément à l'article 188, que la proportion des opérations totales avec vos membres est inférieure à 50 % pour l'année financière se terminant le 31 octobre 1986.

Faute d'accroître la proportion de ces opérations au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre peut, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il détermine, décréter la dissolution de la coopérative.

*Le directeur par intérim
du secteur des coopératives,*
MARC JEAN

42

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Gaston Bédard

Succession de Gaston Bédard, en son vivant du 885, 11^e Rue, appartement 5, Saint-Antoine-des-Laurentides, décédé le 1^{er} janvier 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

49777

Succession Gilles Boisvert

Succession de Gilles Boisvert, en son vivant du 473, rue Cherbourg, appartement 207, Longueuil, décédé le 25 octobre 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 49802

Succession Gino Giuliani

Succession de Gino Giuliani, en son vivant du 1420, rue Joubert, île Saint-Jean, Terrebonne, décédé le 14 septembre 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 49778

Succession Jacques Robitaille

Succession de Jacques Robitaille, en son vivant du 133, rue Saint-Nicolas, appartement 7, Saint-Eustache, décédé le 25 avril 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 49779

Succession Jeanne Bernier

Succession de Jeanne Bernier, en son vivant du 3635, rue Guimont, Beauport, décédée le 5 novembre 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 49780

Succession Jocelyn Rivard

Succession de Jocelyn Rivard, en son vivant du 520, rue Principale, Saint-Rémi, Lac-aux-Sables, décédé le 16 mai 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 49781

Succession Léonce Tremblay

Succession de Léonce Tremblay, en son vivant du 412, boulevard Saint-Louis, Saint-Séverin-deProulxville, décédé le 9 mai 1986.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

49782

Succession René Villeneuve

Succession de René Villeneuve, en son vivant du 1315, rue Bourgogne, appartement 3, Chambly, décédé le 24 juin 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

49783

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TURGEON 600-15-000035-87	1987 01 15	Rouyn-Noranda

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district de Rouyn-Noranda,
GUYLEINE CHAMPAGNE*

39

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
GESTION L.H.L., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1987 01 19	545, boul. Laurier, Beloeil, QC, J3G 4H8

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district de Saint-Hyacinthe,
PAUL LA RUE*

39

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Grondin Automobiles Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Grondin Automobiles Inc. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, en date du 1963 04 22, avec siège social au 574, boulevard Ouellet Ouest, Thetford-Mines, a été dissoute, le 1987 02 04, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1167-5667*

38

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale d'incendie de Stanstead et de Rock Island

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 580 du Code municipal et l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes, décrété le 9 février 1987, la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale d'incendie de Stanstead et de Rock Island » laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 11 septembre 1986, par la ville de Rock-Island et la corporation du village de Stanstead-Plain, autorisée par les Règlements numéros 159 et 269, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales le 9 février 1987.

Conformément à l'article 580 du Code municipal et 468.11 de la Loi sur les cités et villes, le décret constituant la Régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 9 février 1987

*Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY*

41

Énergie et Ressources

Arrêtés ministériels

CONCERNANT l'interdiction d'aliéner entre vifs les lots visés au présent arrêté pour la période fixée

ATTENDU QUE, selon l'article dix (10) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (1985, c. 22), le ministre de l'Énergie et des Ressources prépare un plan de rénovation cadastrale concernant les lots 2, 18 à 25, 27 à 44, 46 à 54 et 56 à 69 et leurs subdivisions respectives du cadastre de Mirabel situé dans la division d'enregistrement de Deux-Montagnes;

ATTENDU QUE, selon l'article quinze (15) de cette loi, le ministre doit fixer, par arrêté, une période ne devant pas excéder quinze (15) jours pendant laquelle toute aliénation entre vifs d'un lot visé par l'arrêté est interdite;

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi, le registraire ne peut, pendant cette période d'interdiction, accepter pour enregistrement un acte comportant l'aliénation entre vifs d'un lot visé par l'arrêté;

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi, le ministre ne peut, pendant cette période, accepter le dépôt d'un plan modifiant un lot visé par l'arrêté;

ATTENDU QUE, l'interdiction sera levée, même avant l'expiration de cette période, dès que le plan de rénovation aura été déposé au bureau de la division d'enregistrement;

EN CONSÉQUENCE, conformément à l'article quinze (15) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (1985, c. 22), nous émettons cet arrêté:

La période d'interdiction fixée par le présent arrêté débutera le 9 mars 1987 et se terminera le 24 mars 1987 ou dès le dépôt du plan de rénovation s'il survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire visé par l'interdiction comprend les lots 2, 18 à 25, 27 à 44, 46 à 54 et 56 à 69 et leurs subdivisions respectives du cadastre de Mirabel situé dans la division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Québec, le 4 février 1987

*Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
JOHN CIACCIA*

40

CONCERNANT l'interdiction d'aliéner entre vifs les lots visés au présent arrêté pour la période fixée

ATTENDU QUE, selon l'article dix (10) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (1985, c. 22), le ministre de l'Énergie et des Ressources prépare un plan de rénovation cadastrale concernant les lots 12-1 à 12-4, 13-1, 13-2 et 14-1 à 14-10 du rang Nord, 1-1 à 1-4 du rang I Est Petit-Saguenay et 1 du rang I Ouest Petit-Saguenay et leurs subdivisions respectives du cadastre du canton de Dumas situé dans la division d'enregistrement de Chicoutimi;

ATTENDU QUE, selon l'article quinze (15) de cette loi, le ministre doit fixer, par arrêté, une période ne devant pas excéder quinze (15) jours pendant laquelle toute aliénation entre vifs d'un lot visé par l'arrêté est interdite;

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi, le registraire ne peut, pendant cette période d'interdiction, accepter pour enregistrement un acte comportant l'aliénation entre vifs d'un lot visé par l'arrêté;

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi, le ministre ne peut, pendant cette période, accepter le dépôt d'un plan modifiant un lot visé par l'arrêté;

ATTENDU QUE, l'interdiction sera levée, même avant l'expiration de cette période, dès que le plan de rénovation aura été déposé au bureau de la division d'enregistrement;

EN CONSÉQUENCE, conformément à l'article quinze (15) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (1985, c. 22), nous émettons cet arrêté:

La période d'interdiction fixée par le présent arrêté débutera le 9 mars 1987 et se terminera le 24 mars 1987 ou dès le dépôt du plan de rénovation s'il survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire visé par l'interdiction comprend les lots 12-1 à 12-4, 13-1, 13-2 et 14-1 à 14-10 du rang Nord, 1-1 à 1-4 du rang I Est Petit-Saguenay et 1 du rang I Ouest Petit-Saguenay et leurs subdivisions respectives du cadastre du canton de Dumas situé dans la division d'enregistrement de Chicoutimi.

Québec, le 4 février 1987

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,

JOHN CIACCIA

40

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), il a été préparé, sous

notre direction, des plans de parties de territoire comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil du Bas-Canada, le dépôt d'une copie de ces plans dans les divisions d'enregistrement concernées et de fixer, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 et 2176c inclusivement du Code civil du Bas-Canada, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168, deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 4 février 1987

*Le ministre de l'Énergie
et des Ressources,
JOHN CIACCIA
cad. 86-12*

Cédule A

Cadastre du canton de Douay, comprenant le bloc 2, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement d'Abitibi, à Amos.

297261

Cadastre du canton d'Obalski, comprenant les lots 1 à 9 du rang E et les blocs 13 et 14, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

295309
297218

Cadastre du canton de Chevalier, comprenant le lot 254 du village de Rivière-Saint-Paul, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles.

298038

Cadastre du canton de Clyde, comprenant le lot 1 du rang L, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Labelle, à Mont-Laurier.

296417

Cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur, comprenant les lots 2587 et 2588, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Québec, à Québec.

297098

40

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), il a été préparé, sous notre direction, des plans de parties de territoire comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil du Bas-Canada, le dépôt d'une copie de ces plans dans les divisions d'enregistrement concernées et de fixer, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 et 2176c inclusivement du Code civil du Bas-Canada, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168, deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 4 février 1987

*Le ministre de l'Énergie
et des Ressources,*
JOHN CIACCIA
cad. 87-01

Cédule A

Cadastre de la paroisse de la Visitation-de-Champlain, comprenant le bloc 2, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Champlain, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

295251

Cadastre de la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil, comprenant le bloc 2, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, à Vaudreuil.

611389

Cadastre du canton de Grenier, comprenant le bloc 7, dont copie du plan a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

40

297432

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1354-6452 ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA PAROISSE DE ST-JEAN CHRYSOSTÔME LTÉE	1987 01 20	Aucune
1858-6776 BUREAU DE CONSULTATION MULTIDISCIPLINAIRE T.R.M. INC.	1987 01 22	Aucune
1625-0698 DOMED INC.	1987 01 22	Aucune
1623-5681 LA SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS ANDRÉ LAVALLÉE INC.	1987 01 20	Aucune
1849-2314 TRANSPORT BEAUSEIGLE INC.	1987 01 20	Aucune

38

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES AHUNTSIC

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 17 décembre 1986, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES AHUNTSIC ».

Modifiant les lettres patentes.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2422*

38

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES D'AUTRAY

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 29 janvier 1987, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES D'AUTRAY ».

Modifiant les lettres patentes.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2851*

38

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONTCALM

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et

les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1987 01 14, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONTCALM », en remplaçant un membre provisoire du conseil d'administration: Grenier, Gérard, 461, rang de l'Église, Saint-Liguori par le suivant: Pellerin, Maurice, 67, route 125, Saint-Esprit.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2171-5040

38

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES OLIVIER-GUIMOND

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 15 décembre 1986, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MERCIER-OUEST », changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES OLIVIER-GUIMOND ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2554

38

Syndicats professionnels — Loi sur les

L'ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DE BROME/MISSISQUOI/SHEFFORD (A.C.B.M.S.)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1986 09 19, autorisé L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION DE BROME-MISSISQUOI-SHEFFORD INC. (A.E.C.B.M.S. INC.) à changer son nom en celui de « L'ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DE BROME/MISSISQUOI/SHEFFORD (A.C.B.M.S.) ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 4 février 1987.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOURCHARD
1311-4988

38

CERCLE QUÉBÉCOIS DE LA COIFFURE INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1986 08 01, autorisé CERCLE QUÉBÉCOIS DE LA COIFFURE MASCULINE à changer son nom en celui de « CERCLE QUÉBÉCOIS DE LA COIFFURE INC ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 5 février 1987.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOURCHARD
1296-0027

38

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS INC. (CSN)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 30 janvier 1986, autorisé FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS INC. (CSN) à changer son nom en celui de « FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS INC. (CSN) ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 5 février 1987.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOURCHARD
1291-6516

38

LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE ROUYN INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1986 12 05, autorisé LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE ROUYN à changer son nom en celui de « LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE ROUYN INC. ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 5 février 1987.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOURCHARD
1296-3690

38

SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE LA BEAUCE

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE LA BEAUCE », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 3 février 1987.

Le siège principal de l'association est au 2550, 127^e Rue, Saint-Georges, district judiciaire de Beauce.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2427-1579

38

SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE LANAUDIÈRE

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE LANAUDIÈRE », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 3 février 1987.

Le siège principal de l'association est à Joliette, district judiciaire de Joliette.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2422-9668

38

chemin Saint-Ours, connu et désigné au cadastre officiel de ladite paroisse comme étant une partie du lot originaire numéro cent sept (ptie 107); avec la bâtisse y érigée, portant le numéro 1094 dudit chemin, circonstances et dépendances. Cet emplacement mesure cent trente-cinq pieds de largeur, sur la profondeur qu'il y a du chemin Saint-Ours ou chemin des Patriotes à aller à la rivière Richelieu. Il tient à l'est le chemin Saint-Ours, à l'ouest la rivière Richelieu, au sud le lot no 108 dudit cadastre, et au nord autres parties dudit lot no 107 de Marcel Vandal, J. Cournoyer, M. Champagne, ou représentants. Tel que le tout se trouve présentement. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 12 063,63 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement, division de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI SEPTIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 3 février 1987

49831

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000130-863
415-18-000001-877

LA CAISSE POPULAIRE DE DAVELUYVILLE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 337, rue Principale, Daveluyville, district d'Arthabaska, demanderesse, contre ÉCHANGEURS NERGICO INC., ayant son siège social au 22, rue Fournier, Victoriaville, district d'Arthabaska, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'Arthabaska, mis en cause.

Ventes par licitation

Richelieu

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-04-000116-863

SERGE GOUIN, domicilié et résidant au 147, rue de Bullion, Boucherville, QC, J4B 2J1, demandeur, contre YOLAINE CHARLAND, domiciliée et résidant au 1094, chemin Saint-Ours, Saint-Pierre-de-Sorel, QC, J3P 6L9, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, district de Richelieu, J3P 6N5, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, sur le côté ouest du

« Un terrain situé au village de Daveluyville dans le Premier Rang du canton de Bulstrode, à prendre du côté est de la Sixième Rue, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Bulstrode, comté d'Arthabaska, comme faisant partie de la subdivision numéro deux cent soixante-trois du lot originaire numéro quarante et un (ptie 41-263), contenant plus ou moins et à mesures anglaises, deux cents pieds (200 pi) de largeur dans la ligne ouest le long de la Sixième Rue, et en arrière dans la ligne est par cent soixante-six pieds (166 pi) de profondeur dans les lignes nord et sud, lequel terrain est ainsi borné: en avant, à l'ouest, à la Sixième Rue, en arrière, à l'est, au lot 41-242 de Bulstrode, d'un côté, au sud, par la Septième Avenue, et de l'autre côté, au nord, au résidu du lot 41-263 de Bulstrode, appartenant à André Rheault; avec toutes les bâtisses dessus, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 28 487,50 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, le MARDI TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE SIMONNEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 9 février 1987

49870

Beauce

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000112-860
S. 350-18-000003-872

CAISSE POPULAIRE DE SCOTT, Scott, Beauce, G0S 3G0, demanderesse, contre FERME MAXIME INC. et HERMEL HEBERT et DENISE ROSS, 1880, route Kennedy, Scott, G0S 3G0, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Dorchester, mis en cause.

« 1. Une terre située en la paroisse de Saint-Maxime de Scott, mesurant trois arpents et neuf pieds, en front, sur quarante arpents de profondeur, contenant en superficie cent vingt-deux arpents, connue et désignée comme étant le lot numéro cinq cent soixante-dix (lot 570) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Isidore, division d'enregistrement de Dorchester, avec bâtisses y

érigées, circonstances et dépendances, sauf et à distraire, cependant la partie cédée au ministère de la Voirie du Québec suivant titre enregistré.

2. Un lopin de terre, de figure régulière, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-neuf (ptie 569) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Isidore, maintenant comprise dans la municipalité de Saint-Maxime de Scott, division d'enregistrement de Dorchester, mesurant trois arpents neuf pieds (3 arp 9,0 pi) de largeur, soit toute la largeur dudit lot 569, dans ses lignes sud-ouest et nord-est, sur une profondeur de mille pieds (1 000,0 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, plus ou moins, borné comme suit: vers le sud-ouest, en front, par une autre partie dudit lot 569, soit aux parties dudit lot, appartenant respectivement à Gaston Delisle, Ghislain Boily et René Carrier ou représentants, vers le nord-ouest par les lots 566 et 567 dudit cadastre, appartenant à René Carrier, vers le nord-est par une autre partie dudit lot 569, appartenant à monsieur René Carrier, et vers le sud-est par le lot 570 dudit cadastre.

3. Le compresseur, la génératrice motorisée Kohler, série 193400, la tubulure et tout l'équipement se trouvant à l'érablière considérés, pour les fins des présentes, comme faisant partie intégrante des immeubles ci-dessus et déclarés immeubles par destination. Tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes et occultes attachées auxdits immeubles.

1 camion de Marque Dodge, modèle B 350, année 1985, 8 cylindres, Immatriculation N128322, série: 2B7JB33T9FK241181;

1 machine à sucre de fabrication domestique;

La tubulure et équipements comprenant:

1 évaporateur de marque Teknik 4 pi × 14 pi;

1 pan ondulée 6 pieds;

1 pan ondulée 8 pieds;

30 pieds de tuyau environ;

1 évaporateur teknik (finition) 2 pi × 6 pi;

2 pans à fond plat en acier inoxydable 2 pi × 6 pi;

1 bassin de 1 000 gallons 4 pi × 16 pi;

1 bassin 800 gallons 5 pi × 8 pi;

1 transvideur, modèle Lapierre;

1 pompe 1 force Franklin, modèle 1103032424;

1 réservoir à eau;

1 pompe à piston;

1 tracteur avec pelle, Oliver, modèle 500, série 10T547;

1 tracteur Ferguson, série 420793;

1 tondeuse commerciale, Mott, 72 pouces, série 10645;

1 herse à disques, Ferguson, 24 disques, série 27547;

Deux (2) wagons de fabrication domestique;

1 remorque de fabrication domestique;

1 compresseur de Laval, 36E022761;

1 épandeur d'engrais, Oliver, modèle 170;

1 presse à foin, Case, série 8354924;

1 fendeuse à bois, de fabrication domestique;

1 monte-balles, White, modèle 24 pieds;

Cent cinquante (150) ruches à 4 hausses;

1 pulvérisateur de fabrication domestique, 100 gallons;

1 extracteur à miel, Labonté;

1 clarificateur à miel, Labonté;

1 réservoir, Jones, 500 lb;

1 réservoir, Jones, 1 000 lb;

1 mixeur à ciment, Monarch, avec moteur;

1 sertisseuse, Master, automatique, 560AAW-6118;

1 baratte à miel, Labonté;

1 fondeur à cire, Lapierre;

1 bouilleuse avec brûleur à l'huile de marque Robivac;

1 système d'irrigation pour framboisiers acheté lors d'un contrat de vente du 6 juillet 1983;

1 pompe Monarch NG 21/2 L 85, no de série PPNG25L85, et équipements du système. »

La mise à prix est fixée à 15 875,00 \$; soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, suivant jugement rendu par Jacques Dufour, J.C.S., du 22 décembre 1986, au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Lan-

gevin, Sainte-Hénédine, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISELE PARÉ

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Joseph-de-Beauce, le 6 février 1987

49851

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauce

C.S.B. 350-05-000128-866

S. 350-18-000001-876

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Caisse populaire St-Honoré de Shenley, ayant son siège social au 476, rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley, comté de Beauce, demanderesse, contre FERME VACHON ET VEILLEUX INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Honoré-de-Shenley, district de Beauce, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

1. «Une terre à Saint-Honoré, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro vingt-cinq A (ptie 25-A), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Onze (rg 11), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce; mesurant en front, sur le sens du chemin public, une largeur d'environ un arpent et demi (1½), sur une profondeur d'environ vingt-deux arpents. Bornes: en front, à l'est, au chemin public séparant les rangs 10 et 11 de Shenley-Sud au nord: à la ligne de division d'avec le lot 25-B, rang 11, Shenley-Sud, ci-après décrit, au sud aux terres de la Grande Ligne, en arrière, à l'ouest, à la balance du 25-A, rang 11, Shenley-Sud, propriété de Réal Talbot ou représentants.

2. Un terrain à Saint-Honoré-de-Shenley, Beauce-Sud, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-cinq-B (25-B), aux plan et livre de renvoi officiels, pour le cadastre du rang Onze (rg 11), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce.

3. Une terre à Saint-Honoré-de-Shenley, Beauce-Sud, connue et désignée comme étant le lot numéro trente et un (31), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Onze (rg 11), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce.

4. Une terre à Saint-Honoré de Shenley-Sud, connue et désigné comme étant le lot numéro trente-deux (32), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Onze (rg 11), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce. Sauf et à distraire dudit lot 32, un morceau de terrain, propriété de la municipalité scolaire de Shenley, suivant l'acte enregistré à la division d'enregistrement de Beauce, le 10 juillet 1908, sous le numéro 62524, mesurant ledit terrain cent vingt-sept pieds (127 pi) de front par cent vingt-sept pieds (127 pi) de profondeur et borné comme suit: borné en front, à l'est, par le chemin public séparant les rangs 10 et 11; au sud, à l'ouest et au nord, par le résidu dudit lot 32, propriété de Ferme Vachon et Veilleux Inc.

5. Une terre à Saint-Honoré-de-Shenley, Beauce-Sud, connue et désignée comme étant le lot numéro trente-trois (33), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Onze (rg 11), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce. Sauf et à distraire dudit lot 33 un morceau de terrain ayant toute la largeur du lot en front et en arrière, sur une profondeur de mille pieds (1 000 pi); borné en front, à l'est, au chemin public séparant les rangs 10 et 11, de Shenley-Sud, au nord, à la ligne de division d'avec le lot 34, rang 11, Shenley-Sud; au sud, au lot 32, rang 11, Shenley-Sud, ci-haut décrit, à l'ouest, à la balance du lot ci-dessus décrit. À distraire également toutes les bâtisses érigées et construites sur la partie distraite circonstances et dépendances.

6. Une terre à Saint-Honoré-de-Shenley, Beauce-Sud, connue et désignée comme étant partie des lots numéros vingt-six-A (ptie 26-A), vingt-six-B (ptie 26-B) et vingt-sept-A (ptie 27-A), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Dix (rg 10), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce, mesurant toute la largeur desdits lots en front et en arrière, soit environ six (6) arpents, sur la profondeur s'étendant du chemin public à l'ouest à aller à un ruisseau à l'est, soit une profondeur de vingt (20) arpents plus ou moins, sans aucune garantie de mesures précises. Bornes: en front, à l'ouest, au chemin public séparant les rangs 10 et 11 de Shenley-Sud, en arrière, à l'est, au ruisseau séparant les terrains ci-dessus décrits de ceux de Dominique Quirion, au sud, à la ligne de division d'avec le lot 25, rang 10, Shenley-Sud, de Georges-Henri Boutin ou représentants; et au nord, à la ligne de division.

7. Une terre à Saint-Honoré-de-Shenley, Beauce-Sud, connue et désignée comme étant le lot numéro trente (30) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Dix (10) canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce. Sauf et à distraire: un morceau dudit lot 30, rang 10, Shenley-Sud, mesu-

rant deux cent quarante-cinq pieds (245 pi) de largeur en front et en arrière, sur une profondeur des deux autres côtés, nord et sud, de trois cent cinquante-cinq pieds (355 pi), mesures anglaises, et borné ledit morceau comme suit: en front, à l'ouest, au chemin public séparant les rangs 10 et 11 de Shenley-Sud; en arrière à l'est et du côté nord, au lot 30, rang 10 décrit ci-dessus; et du côté sud, à la ligne de division d'avec le lot 29, rang 10, Shenley-Sud, propriété de Pierre Albert Fortin ou représentants; et à distraire également toutes bâtisses construites sur la partie distraite, circonstances et dépendances.

8. Une terre à Saint-Honoré-de-Shenley, Beauce-Sud, connue et désignée comme étant le lot numéro trente-trois (33) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Dix (rg 10), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce. Sauf et à distraire: un morceau dudit lot 33, rang 10, Shenley-Sud, mesurant en front et en arrière, toute la largeur du lot, sur une profondeur des deux autres côtés nord et sud, de mille pieds (1 000 pi), mesures anglaises; borné comme suit: en front, à l'ouest, au chemin public séparant les rangs 10 et 11 de Shenley-Sud, en arrière à l'est, au terrain ci-dessus décrit sur le lot 33, rang 10; du côté sud, à la ligne de division d'avec le lot 32-B, rang 10, Shenley-Sud, propriété de Lucius Carrier ou représentants; et du côté nord, à la ligne de division d'avec le lot 34, rang 10, Shenley-Sud, ci-après décrit, et à distraire également toutes bâtisses construites sur la partie distraite, circonstances et dépendances.

9. Une terre située à Saint-Honoré-de-Shenley, Beauce-Sud, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Dix (rg 10), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce, mesurant en front et en arrière, des côtés ouest et est, une largeur de trois (3) arpents sur toute la profondeur du lot. Bornes: en front, à l'ouest, au chemin séparant les rangs 10 et 11 de Shenley-Sud; en arrière, à l'est, à la ligne de division d'avec les terres du rang 9, soit aux lignes rectangulaires du lot, du côté sud, à la ligne de division d'avec le lot 33, ci-dessus décrit, et au sud, à la balance du lot 34.

10. Avec toutes bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 47 792,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, suivant jugement rendu par l'honorable André Desmeules, J.C.S., le 1^{er} octobre 1986, au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISELE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 3 février 1987 49791

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.B.S. 350-05-000129-864
S. 350-18-000002-874

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Caisse populaire St-Honoré de Shenley, ayant son siège social au 476, rue Principale, Saint-Honoré de Shenley, comté de Beauce, demanderesse, contre MA-ROY & VACHON INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Honoré de Shenley, district de Beauce, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

«1. Un morceau de terrain à Saint-Honoré de Beauce-Sud, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Dix (rg 10), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce; mesurant en front et en arrière, toute la largeur du lot, sur une profondeur des deux autres côtés nord et sud de mille (1 000 pi) pieds, mesures anglaises. Bornes: en front, à l'ouest, au chemin public séparant les rangs 10 et 11 de Shenley-Sud; en arrière, à l'est, au terrain vendu à Ferme Vachon et Veilleux inc.; du côté sud à la ligne de division d'avec le lot 32-B, rang 10, Shenley-Sud, et du côté nord à la ligne de division d'avec le lot 34, rang 10, Shenley-Sud.

2. Un emplacement de terrain à Saint-Honoré de Shenley, Beauce-Sud, connu et désigné comme étant partie du lot numéro trente (ptie 30) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Dix (rg 10), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce; mesurant deux cent quarante-cinq pieds (245 pi) de largeur en front et en arrière, sur une profondeur des deux autres côtés, le nord et sud, trois cent cinquante-cinq pieds (355 pi), mesures anglaises.

Bornes: en front, à l'ouest, au chemin public séparant les rangs 10 et 11 de Shenley-Sud; en arrière, à l'est et du côté nord, au lot 30, rang 10, Shenley-Sud, vendu à Ferme Vachon et Veilleux inc., et du côté sud à la ligne de division d'avec le lot 29, rang 10, Shenley-Sud, propriété de M. Pierre-Albert Fortin ou représentants.

3. Un morceau de terre à Saint-Honoré de Shenley, Beauce-Sud, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Onze (rg 11), canton de Shenley-Sud, division d'enregistrement de Beauce; mesurant, en front et en arrière, toute la largeur du lot, sur une profondeur des deux autres côtés de mille pieds (1 000 pi). Bornes: à l'est au chemin public séparant les rangs 10 et 11 de Shenley-Sud, au nord à la ligne de division d'avec le lot 34, rang 11, Shenley-Sud, au sud au lot 32, rang 11, Shenley-Sud, et à l'ouest à la balance du lot 33, vendu à Ferme Vachon et Veilleux inc. Sauf et à distraire: un morceau de terrain mesurant trois cents pieds (300 pi) de largeur en front et en arrière, sur une profondeur des deux autres côtés de mille pieds (1 000 pi), borné en front, à l'est, au chemin séparant les rangs 10 et 11 de Shenley-Sud, au nord à la ligne de division d'avec le lot 34, rang 11, Shenley-sud, au sud à la propriété ci-dessus décrite, à l'ouest au terrain de Ferme Vachon et Veilleux inc.; avec toutes bâtisses dessus construites et dépendances.

4. Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le tout incluant les immeubles par destination suivants: une (1) pompe à purin Vincent, numéro de série HV PA 138-10, 1972; une (1) génératrice Agri secours, modèle 30 Kw, numéro de série 797-20gd, 1978; une (1) balance à porcs Progress équipement; trente-deux (32) cages de mise bas Beaty; quinze (15) cages de mise bas Galvelpar; quatre (4) silos domestiques, modèle 7 tonnes; un (1) silo domestique, modèle 5 tonnes; deux (2) écuriers Beaty et Jutras, 350 pieds; un (1) silo Victoria, modèle 9 tonnes, 1972.

La mise à prix est fixée à 60 043,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, suivant jugement rendu par l'honorable André Desmeules, J.C.S., du 1^{er} octobre 1986, au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e

Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 3 février 1987 49792

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-02-000450-861
760-18-000035-866

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et principal établissement, pour la province de Québec, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GILLES DUMBERRY, restaurateur, résidant et domicilié dans la province de Québec, la ville de Vaudreuil, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur le boulevard Roche en la ville de Vaudreuil, comté de Vaudreuil, connu et désigné au cadastre officiel du village de Saint-Michel-de-Vaudreuil comme faisant partie du lot originaire numéro un (ptie 1), mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds et un dixième de pied (97,1 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent trente-six pieds et deux dixièmes de pied (136,2 pi) dans sa ligne nord-est, soixante-dix-neuf pieds et un dixième de pied (79,1 pi) dans sa première ligne sud-est, trois pieds et un dixième de pied (3,1 pi) dans sa première ligne sud-ouest, quarante pieds et neuf dixièmes de pied (40,9 pi) dans sa deuxième ligne sud-est, soixante-dix pieds et trois dixièmes de pied (70,3 pi) le long d'une courbe, ayant un rayon de mille cent soixante-dix pieds (1 170 pi) dans sa deuxième ligne sud-ouest, vingt-sept pieds et un dixième de pied (27,1 pi) dans sa troisième ligne sud-ouest; contenant en superficie douze mille trois cent deux pieds carrés (12 302 pi²), mesures anglaises, plus ou moins, et étant bornée comme suit, savoir: vers le nord-ouest par la rue Saint-Jean-Baptiste (sans numéro cadastral), vers le nord-est par le lot 2 dudit cadastre, vers le sud-est par la rivière Quinchien, vers le sud-ouest et vers le sud-est, le long de sa deuxième ligne, par la rivière Quinchien (partie remplie), vers le sud-ouest, le long de ses deuxième et troisième lignes, par le boulevard Roche (étant une partie dudit lot 1). Tel

que le tout se trouve montré sur un plan préparé par Clément Arsenault, a.-g., en date du 7 septembre 1978, dossier 78384; avec toutes les bâtisses y érigées, portant les numéros d'immeubles 407, 409, et 411, boulevard Roche. Tel que le tout se trouve ce jour et avec et sujet à un droit de passage et une servitude de vue réciproque tels qu'établis dans l'acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 158093.

La mise à prix est fixée à 32 804,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre de Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 janvier 1987 49793

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000187-854
760-18-000030-867

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 169, rue Victoria, Valleyfield, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre JEAN CLAUDE CHARETTE, domicilié et résidant au 44, rang du 5, Saint-Stanislas-de-Kostka, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

Une ferme située dans le rang du Cinq à Saint-Stanislas-de-Kostka, comté de Beauharnois, connue et désignée sous le numéro cent quatorze (no 114) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, comté de Beauharnois, ayant une superficie totale de quatre-vingt-dix-neuf arpents et cinquante-quatre perches (99 arp et 54 per); le tout avec bâtisses construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 19 636,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre de Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le SEPTIÈME jour d'AVRIL 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 28 janvier 1987 49794

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-007983-867
760-18-000034-869

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-LAURENT, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1460, rue de l'Église, ville de Saint-Laurent, district de Montréal, partie demanderesse, contre DAME ANNE DEBORAH RENAUD, domiciliée et résidant au 92, côte Sud, Rigaud, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un terrain donnant sur le chemin de la Côte Sud (lot 76-27) à Mountain Ranches, dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud, comté de Vaudreuil, province de Québec, terrain désigné sur le cadastre de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud comme étant le lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-seize (76-35). Ce terrain a cent soixante-douze pieds (172 pi) de largeur sur sa limite est, celle du devant, deux cent quarante-deux pieds et cinq dixièmes (242,5 pi) d'un côté, soit sur sa limite sud, cent soixante-douze pieds (172 pi) de largeur à l'arrière, sur sa limite ouest et deux cent quarante-quatre pieds (244,0 pi) de l'autre côté, soit sur sa limite nord. Il a une superficie de quarante et un mille huit cent trente-neuf pieds carrés (41 839 pi²). Toutes les dimensions indiquées ci-dessus sont en mesures anglaises et « plus ou moins ». Avec le bâtiment qui s'y trouve, portant le numéro 92 du

chemin de la Côte Sud, Mountain Ranches. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part du vendeur. Ce fonds est grevé d'une servitude établie au profit de la Suburban Water Company, en vertu d'actes dûment enregistrés. Avec le droit de passage établi en vertu de l'acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 146832. Le tout tel qu'il apparaît sur un plan dressé par M. Clément Arsenault, arpenteur-géomètre, plan daté du six juillet mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), dossier numéro 77-161. »

La mise à prix est fixée à 18 326,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre de Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 28 janvier 1987 49795

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000118-859
760-18-000033-861

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque de Commerce Canadienne Impériale, banque dûment incorporée, ayant un bureau au 154, rue Châteauguay, Huntingdon, QC, J0S 1H0, partie demanderesse, contre MICHEL MARTINEAU, agriculteur, domicilié au 1805, chemin Smith, Saint-Anicet, QC, J0S 1M0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Huntingdon, et J.P. CHATIGNY & ASS. INC., syndic, mis en cause.

Une ferme située en la municipalité de la paroisse de Saint-Anicet, comté de Huntingdon, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels des paroisses de Saint-Anicet et Sainte-Barbe comme étant la partie sud-est du lot numéro six cent cinquante-deux (ptie S.-E. 652), mesurant environ trois acres et douze centièmes (3,12 ac) de largeur par environ douze acres (12 ac) de profondeur, mesures anglaises plus ou moins, et bornée en front, au nord-ouest, par un chemin public (chemin Smith); à l'arrière, au sud-est, par la route 736-A; d'un côté, au nord-est, par le lot 653; et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot 651; avec bâtisses dessus construites, dont celle portant le numéro d'immeuble 1805, chemin Smith, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire cependant un emplacement situé au coin sud-est de l'emplacement ci-haut décrit, de forme triangulaire, mesurant deux cent cinquante pieds (250 pi) en front, sur chemin public, mille pieds (1 000 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest, et cent cinquante pieds (150 pi) de largeur à l'arrière, et borné en avant par le chemin public, au nord-ouest, et à l'arrière par la partie ci-haut décrite du lot 652, et au nord-est, de l'autre côté, par le lot 653 du susdit cadastre.

Servitude: le lot 652 est sujet à une servitude en faveur de « The Shawinigan Water & Power Co. » telle que consentie par Aldoma Caza par acte enregistré à Huntingdon sous le no 50754.

Les biens suivants sont devenus immeubles par destination: un silo à moulée Butler, modèle 4 tonnes; un écurer Patz, modèle 400, 15 pieds de montée, série 63663-881.

La mise à prix est fixée à 22 969,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Huntingdon, 25, rue King, Huntingdon, le HUITIÈME jour d'AVRIL 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 28 janvier 1987 49796

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000268-867
S. 460-18-000375-871

CAISSE POPULAIRE ST-PAUL-D'ABBOTSFORD, 1, rue Codaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, partie demanderesse, contre JEAN-PIERRE RACINE et NICOLE NOISEUX, 21, rue Beacon, Granby, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot no quinze de la subdivision officielle du lot originaire no quatre cent quarante-sept (447-15) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Granby, division d'enregistrement de Shefford; avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 21 de la rue Beacon, Granby; avec et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes affectant ou pouvant affecter ledit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 24 000,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, local 1.24, Granby, le MARDI VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 2 février 1987

49797

Hull

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000770-860

LOUIS BERTRAND, avocat domicilié et résidant au 6, rue Queen's Park, ville d'Aylmer, district de Hull, partie demanderesse, et WILHELM JOHAN L.M. KERJES, domicilié et résidant au 128, rue Main, ville d'Aylmer, district de Hull, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Hull, 17, rue Laurier, Hull, mis en cause.

Désignation

« Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot vingt-sept B (ptie 27B), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Huit (rg 8), canton de Templeton, mesurant dans ses lignes est et ouest, mille cent quatre-vingt-dix pieds (1 190 pi) et borné comme suit: au nord par le résidu dudit lot vingt-sept A (rés. 27A), propriété du défendeur, Wilhem Johan L.M. Kerjes, au sud par la ligne de division entre le rang Huit et le rang Sept (rgs 8 et 7), dudit canton de Templeton, à l'est par la montée Saint-Antoine, à l'ouest par partie du lot vingt-huit B (ptie 28B) du même cadastre. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de sept mille quatre cent quarante-huit dollars (7 448,00 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le NEUVIÈME jour d'AVRIL 1987 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
GÉRARD LACROIX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 26 janvier 1987

49828

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000938-863

VILLE D'AYLMER, 120, rue Principale, Aylmer, QC, J9H 3M3, partie demanderesse, et PAUL DESCHENEUX SYNDIC, C.P. 186, complexe Desjardins, Montréal, QC, H5B 1B3, partie défenderesse.

Désignation

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot sept cent deux (ptie lot 702), de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cent quatre-vingt-deux (2182-702 ptie), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du village d'Aylmer dans la division d'enregistrement de Gatineau. Ladite partie du lot étant bornée comme suit: au nord par une rue ayant la désignation cadastrale 2182-3 et mesurant 13,2 pieds, 90,4 pieds et 297-7 pieds; à l'est par les lots 2182-608, 2182-610, 2182-611, 2182-612, 2182-613, 2182-614, 2182-615 et mesurant 141,7 pieds; au sud par le lot 2182-697 et mesurant 575,99 pieds; et au nord-ouest par le lot 2182-702-1 et mesurant 258,5 pieds, le tout en mesures anglaises et plus ou moins; avec toutes bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. Avec toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes qui existent ou pourraient exister en faveur ou contre lesdits immeubles. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quinze mille cinquante-quatre dollars et trente-huit centins (15 054,38 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIXIÈME jour d'AVRIL 1987 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
GÉRARD LACROIX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 26 janvier 1987

49829

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000988-868

VILLE D'AYLMER, 120, rue Principale, Aylmer, QC, J9H 3M3, partie demanderesse, et **TRENTWOOD DEVELOPMENTS LTD**, 141, rue Laurier, local 700, Ottawa (Ontario), K1P 5J3, partie défenderesse.

Désignation:

« Un immeuble connu et désigné comme étant les lots 28B-7 et 28B-31, 32, 33 du rang 4, canton de Hull; avec toutes bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. Avec toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes qui existent ou pourraient exister en faveur ou contre lesdits immeubles. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de mille six cent deux dollars et cinquante-six centins (1 602,56 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL 1987 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
GÉRARD LACROIX

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 26 janvier 1987

49830

Mingan

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Mingan
No 650-02-411-866
S. 650-18-000026-868

LA MUNICIPALITÉ DE LA CÔTE-NORD-DU-GOLFE-SAINT-LAURENT, corps politique légalement constitué regroupant les territoires non organisés de la moyenne et Basse Côte Nord, ayant un bureau à

Chevery, district judiciaire de Mingan, partie demanderesse, contre 2151-6521 QUÉBEC INC., compagnie légalement constituée, ayant un bureau à Lourdes-de-Blanc-Sablon, district judiciaire de Mingan, partie défenderesse.

Un certain terrain connu et désigné comme étant les lots soixante-douze, soixante-treize, soixante-quatoze (lots 72, 73, 74) du village de Lourdes-de-Blanc-Sablon du cadastre officiel du canton de Brest.

Conformément à l'article 688 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 174,25 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le JEUDI DEUXIÈME jour d'AVRIL 1987 à DIX heures.

Sept-Îles, le 9 février 1987

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: (418) 962-4966

49877

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000790-860
200-18-000016-871

CAISSE POPULAIRE LAURIER, corporation légalement régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 2600, boulevard Laurier, Sainte-Foy, QC, demanderesse, contre 96793 CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3473, place Trianon, Sainte-Foy, district de Québec, défenderesse.

« Un emplacement ou terrain situé en la ville de Charlesbourg, connu et désigné comme étant formé des lots suivants, savoir:

1. La resubdivision numéro deux de la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-onze (391-5-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec; et

2. La subdivision numéro six du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-onze (391-6) du cadastre et de la division d'enregistrement susdits; et

3. La resubdivision numéro un de la subdivision numéro cinquante-trois du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-douze (392-53-1) du cadastre et de la division d'enregistrement susdits; et

4. La resubdivision numéro un de la subdivision numéro cinquante-deux du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-douze (392-52-1) du cadastre et de la division d'enregistrement susdits.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 1133, boulevard Jean-Talon Ouest, ville de Charlesbourg, ainsi que le numéro d'immeuble 1135.

Sujet, ledit immeuble, à une servitude d'utilité publique consentie en faveur du bureau d'Assainissement des Eaux du Québec Métropolitain (B.A.E.Q.M.) suivant acte enregistré à Québec sous le numéro 744621, cette servitude s'exerçant sur une lisière mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur prise le long de la limite sud-est des lots 391-5-2 et 391-6. »

La mise à prix est fixée à cinquante-trois mille deux cent cinquante dollars (53 250,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 février 1987

49832

Rimouski

Saisie-immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rimouski

Nos 100-18-000016-865

100-05-000166-857

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, aux droits de la Société centrale d'hypothèques et de logement, corporation légalement constituée par un acte spécial du Parlement Canadien, ayant son siège social dans la ville d'Ottawa, province d'Ontario, et un bureau au 2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy, QC, partie demanderesse, contre ALBERT LARRIVÉE, domicilié et résidant au 328, rue Le-compte, Pointe-au-Père, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, district de Rimouski, mis en cause.

« La subdivision six du lot numéro quatre cent dix-huit (418-6) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Flavie, ville de Mont-Joli; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 8 765,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le JEUDI DEUXIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 6 février 1987

49833

Saint-Hyacinthe

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000206-853
750-18-000225-864

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, ayant un siège social à Toronto et un bureau principal au 1155, boulevard Dorchester Ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre FERME HAUT ST-AMABLE INC., ayant un siège social et un bureau principal au 656, rang Haut-Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

« Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Barnabé-Sud, comté de Saint-Hyacinthe, sur la concession Nord Saint-Amable, connu et désigné comme étant partie du lot numéro cent soixante-quatorze (ptie 174) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Barnabé, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, tenant en front au sud-est, d'un côté au nord-est, à la profondeur au nord-ouest et d'autre côté au sud-ouest à d'autres parties dudit lot 174, appartenant à Ferme Haut St-Amable Inc., mesurant un arpent de largeur dans ses limites sud-est et nord-ouest sur une profondeur de quatre arpents dans ses limites nord-est et sud-ouest, la limite latérale sud-ouest de l'immeuble présentement décrit étant parallèle mais distante d'environ trois quarts (3/4) d'arpent de la ligne de division des lots 173 et 174, et la limite frontale ou limite sud-est de l'immeuble présentement décrit étant parallèle mais distante d'environ deux mille pieds (2 000 pi) de la limite nord-ouest au chemin public au rang Saint-Amable. Toutes les mesures ci-haut étant à la mesure anglaise, plus ou moins. Une porcherie-engraissement de quarante pieds (40 pi) de largeur par trois cents pieds (300 pi) de profondeur y érigée, circonstances et dépendances et tous biens meubles fixés en permanence audit immeuble et nécessaires à l'exploitation de la ferme hypothéquée y compris tous silos y érigés. Tel que le tout se trouve actuellement avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes y attachées et avec une servitude de passage à pied et en véhicules de toutes sortes pour communiquer de l'immeuble ci-haut décrit au chemin public du rang Saint-Amable d'une largeur de vingt-cinq pieds (25 pi) sur une profondeur de deux mille pieds (2 000 pi) la limite sud-ouest de l'assiette de tel droit de passage étant parallèle mais distante d'environ un arpent et demi (1 1/2) de la ligne de division des lots 173 et 174, telle servitude constituée aux termes d'un acte de vente, ce jour, devant le notaire soussigné, sous minute no 14494, dudit notaire,

dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe sous le numéro 194453. »

La mise à prix est fixée à la somme de 22 548,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le JEUDI NEUVIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE TARDIF

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 4 février 1987 49852

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000375-856
750-18-000234-866

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant un bureau au 3200, boulevard Laframboise, ville et district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre ANTOINE GUERTIN LTÉE, ayant un bureau à Saint-Pie, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

Bloc I

1. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant une partie du lot quatre-vingt-sept (ptie lot 87), mesurant environ trois quarts d'arpent de largeur, sur une profondeur d'environ vingt arpents et demi, le tout, plus ou moins et sans aucune garantie de mesures précises et étant borné en front, au sud-ouest, par un chemin public au pied des côtes (en en suivant les sinuosités); en profondeur, au nord-est, par le lot 87-A; d'un côté, au nord-ouest, par partie du lot quatre-vingt-dix (ptie lot 90); et de l'autre côté, au sud-est, par partie du lot quatre-vingt-neuf (ptie lot 89);

2. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregist-

trement de Bagot) comme étant le lot quatre-vingt-sept A (87A);

3. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant le lot quatre-vingt-neuf (lot 89);

4. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant le lot quatre-vingt-treize (lot 93);

5. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant composé d'une partie du lot quatre-vingt-seize (ptie 96); tel terrain mesurant cent quarante-quatre pieds (144,0 pi) au sud-ouest, six cent vingt-cinq pieds et soixante-dix centièmes (625,70 pi) au nord-ouest, deux cent quatre-vingt-cinq pieds et douze centièmes (285,12 pi) à l'est, trois cent soixante-dix-neuf pieds et soixante-dix-sept centièmes (379,77 pi) au sud-est, et contenant en superficie soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-treize pieds carrés (72 393,0 pi²); le tout en mesures anglaises et plus ou moins et étant borné au sud-ouest par partie du lot quatre-vingt-dix-sept (ptie lot 97), au nord-ouest par partie du lot quatre-vingt-dix-huit (ptie lot 98), à l'est par la continuation du lot quatre-vingt-seize, appartenant à Roger Richer ou représentants, au sud-est par une autre partie du lot quatre-vingt-seize; une autre partie du lot quatre-vingt-seize (ptie lot 96) mesurant trois cent soixante-dix-neuf pieds et soixante-dix-neuf centièmes (379,79 pi) au nord-ouest, deux cent quatre-vingt-cinq pieds et onze centièmes (285,11 pi) à l'est, cent trente-trois pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (133,84 pi) au sud-est, cent quarante-quatre pieds (144,0 pi) au sud-ouest, et contenant en superficie trente-six mille neuf cent soixante-dix-neuf pieds carrés (36 979,0 pi²); le tout de mesures anglaises et plus ou moins et étant borné au nord-ouest par la continuation du lot quatre-vingt-seize, appartenant à Antoine Guertin Ltée, à l'est par la continuation du lot quatre-vingt-seize, appartenant à Bertrand Dubreuil ou représentants, au sud-est par une partie du lot quatre-vingt-quinze (ptie 95), et au sud-ouest par une partie du lot quatre-vingt-dix-sept (ptie lot 97), appartenant à Antoine Guertin Ltée ou représentants.

6. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant une partie du lot quatre-vingt-dix-sept (ptie lot 97), borné au nord-est par

le lot quatre-vingt-seize, au sud-est par le lot quatre-vingt-quinze, à l'ouest par le résidu du lot quatre-vingt-dix-sept, et au nord-ouest par le lot quatre-vingt-dix-huit, et mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds (288,0 pi) au nord-est, mille quatre cent dix pieds et deux dixièmes (1 410,2 pi) au sud-est, sept cent trente-sept pieds et deux dixièmes (737,2 pi) à l'ouest, et sept cent trente et un pieds et neuf dixièmes (731,9 pi) au nord-ouest, et contenant en superficie trois cent huit mille quatre cent soixante pieds carrés (308 460 pi²);

7. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant une partie du lot quatre-vingt-dix-huit (ptie 98), tel terrain étant borné au nord-est par les lots quatre cent soixante et un, quatre cent soixante-deux et quatre-cent soixante-six du cadastre de la paroisse de Saint-Dominique, au sud-est par les lots quatre-vingt-seize et quatre-vingt-dix-sept (96 et 97) de la paroisse de Saint-Pie, à l'ouest par le résidu du lot quatre-vingt-dix-huit, et au nord-ouest par le lot quatre-vingt-dix-neuf, et mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds (288,0 pi) au nord-est, trois mille cinq cent cinquante pieds et trois dixièmes (3 550,3 pi) au sud-est, sept cent trente-sept pieds et deux dixièmes (737,2 pi) à l'ouest, et deux mille huit cent soixante-quatorze pieds et six dixièmes (2 874,6 pi) au nord-ouest, et contenant en superficie neuf cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (925 184 pi²);

8. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant une partie du lot quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99), tel terrain étant borné au nord-est par le lot 466 du cadastre de la paroisse de Saint-Dominique, au sud-est par le lot quatre-vingt-dix-huit du cadastre de la paroisse de Saint-Pie, à l'ouest par le résidu du lot quatre-vingt-dix-neuf, et au nord-ouest par le lot cent, et mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds (288,0 pi) au nord-est, deux mille huit cent soixante-quatorze pieds et six dixièmes (2 874,6 pi) au sud-est, sept cent trente-sept pieds et deux dixièmes (737,2 pi) à l'ouest, et deux mille cent quatre-vingt-dix-huit pieds et huit dixièmes (2 198,8 pi) au nord-ouest, et contenant en superficie sept cent trente mille cinq cent soixante-deux pieds carrés (730 562 pi²);

9. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant une partie du lot cent (ptie 100), tel terrain étant borné au nord-est par les lots quatre cent soixante-six, quatre cent soixante-sept et quatre cent soixante-huit du cadastre de la paroisse de

Saint-Dominique, au sud-est par le lot quatre-vingt-dix-neuf du cadastre de la paroisse de Saint-Pie, à l'ouest par le résidu du lot cent, et au nord-ouest par le lot cent trois, et mesurant trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384,0 pi) au nord-est, deux mille cent quatre-vingt-dix-huit pieds et huit dixièmes (2 198,8 pi) au sud-est, neuf cent quatre-vingt-trois pieds (983 pi) à l'ouest, et mille deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et huit dixièmes (1 297,8 pi) au nord-ouest, et contenant en superficie six cent soixante et onze mille trois cent cinquante et un pieds carrés (671 351 pi²);

10. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant une partie du lot cent trois (ptie 103), tel terrain étant borné au nord-est par le lot 468 du cadastre de la paroisse de Saint-Dominique, au sud-est par le lot cent du cadastre de la paroisse de Saint-Pie, à l'ouest et au nord-ouest par le résidu du lot cent trois, et mesurant cent soixante-treize pieds (173,0 pi) au nord-est, mille deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et huit dixièmes (1 297,8 pi) au sud-est, quatre-cent quarante-deux pieds et huit dixièmes (442,8 pi) à l'ouest, huit cent quatre-vingt-onze pieds et neuf dixièmes (891,9 pi) au nord-ouest, et contenant en superficie cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent douze pieds carrés (189 412 pi²); le tout mesures anglaises et plus ou moins;

11. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant une partie du lot quatre-vingt-dix (ptie 90) et plus particulièrement décrit comme suit: borné au nord-est par le résidu du lot quatre-vingt-dix, au sud-est par une partie du lot quatre-vingt-sept (ptie 87) et par un chemin public, au sud-ouest par le chemin public, en front du rang Saint-François, au nord-ouest par une partie du lot quatre-vingt-onze (ptie 91); mesurant deux cent quatre-vingt-douze pieds et quatre-vingt-six centièmes (292,86 pi) au nord-est, mille cent cinquante-six pieds et cinquante-trois centièmes (1 156,53 pi) au sud-est, le long de la partie du lot quatre-vingt-sept (ptie 87), deux cent soixante-deux pieds et quatre-vingt-sept centièmes (262,87 pi) au sud-ouest, mille neuf cent vingt pieds (1 920,0 pi) au nord-ouest; contenant en superficie cinq cent trente-neuf mille huit cent quarante-quatre pieds carrés (539 844 pi²); sauf et à distraire la partie du lot quatre-vingt-dix (ptie 90) décrite comme suit: bornée au nord-est et vers l'est par une autre partie du lot quatre-vingt-dix (ptie 90), au sud-est par l'ancien chemin public, au sud-ouest par cette partie du lot quatre-vingt-dix (ptie 90), ayant servi à l'élargissement de la route no 235, au nord-ouest par le lot quatre-vingt-onze;

mesurant cent quarante-huit pieds et onze centièmes (148,11 pi) au nord-est, cent cinquante-six pieds et quarante-deux centièmes (156,42 pi) à l'est, cinq cent quarante-cinq pieds et soixante-sept centièmes (545,67 pi) au sud-est, deux cent soixante-deux pieds et soixante-neuf centièmes (262,69 pi) au sud-ouest, six cent cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (654,89 pi) au nord-ouest; contenant en superficie cent soixante-cinq mille trente et un pieds carrés (165 031 pi²);

12. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant une partie du lot quatre-vingt-onze (ptie 91), décrit comme suit: borné au nord-est par le résidu du lot quatre-vingt-onze, au sud-est par une partie du lot quatre-vingt-dix (ptie 90), au sud-ouest par le chemin public, au nord-ouest par une partie du lot quatre-vingt-douze (ptie 92); mesurant cinq cent soixante-seize pieds (576 pi) de largeur, sur une longueur de mille neuf cent vingt pieds (1 920 pi); contenant en superficie un million cent cinq mille neuf cent vingt pieds carrés (1 105 920,0 pi²); sauf et à distraire, de cette partie, la partie du lot quatre-vingt-onze (ptie 91) ainsi décrite: bornée au nord-est par le résidu du lot quatre-vingt-onze, au sud-est par le lot quatre-vingt-dix, au sud-ouest par une partie du lot quatre-vingt-onze (ptie 91), ayant servi à l'élargissement de la route no 235, au nord-ouest par le lot quatre-vingt-douze (92), mesurant cinq cent soixante-seize pieds (576,0 pi) au nord-est et au sud-ouest, six cent cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (654,89 pi) au sud-est, six cent cinquante-trois pieds et quatre-vingt-huit centièmes (653,88 pi) au nord-ouest; contenant en superficie trois cent soixante-seize mille neuf cent vingt-six pieds carrés (376 926 pi²);

13. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie, (division d'enregistrement de Bagot) comme étant une partie du lot quatre-vingt-douze (ptie 92), et plus particulièrement décrit comme suit: borné au nord-est par le résidu du lot quatre-vingt-douze, au sud-est par une partie du lot quatre-vingt-onze (ptie 91), au sud-ouest par le chemin public, au nord-ouest par une partie du lot quatre-vingt-quatorze (ptie 94), mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds (288 pi) de largeur, sur une profondeur de mille neuf cent vingt pieds (1 920 pi); contenant en superficie cinq cent cinquante-deux mille neuf cent soixante pieds carrés (552 960 pi²); sauf et à distraire la partie du lot quatre-vingt-douze (ptie 92), plus particulièrement décrite comme suit: bornée au nord-est par le résidu du lot quatre-vingt-douze, au sud-est par le lot

quatre-vingt-onze, au sud-ouest par cette partie du lot quatre-vingt-douze (ptie 92), ayant servi à l'élargissement du chemin de la route 235, au nord-ouest par le lot quatre-vingt-quatorze; mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds (288,0 pi) au nord-est et au sud-ouest, six cent cinquante-trois pieds et quatre-vingt-huit centièmes (653,88 pi) au sud-est, six cent cinquante-trois pieds et trente-huit centièmes (653,38 pi) au nord-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-huit mille deux cent quarante-cinq pieds carrés (188 245 pi²);

14. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant composé d'une partie du lot quatre-vingt-quatorze (ptie 94) plus particulièrement décrite comme suit: borné au nord-est par le résidu du lot quatre-vingt-quatorze, au sud-est par une partie du lot quatre-vingt-douze (ptie 92), au sud-ouest par le chemin public, au nord-ouest par une partie du lot quatre-vingt-quinze (ptie 95); mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds (288,0 pi) de largeur, sur une longueur de mille neuf cent vingt pieds (1 920 pi); contenant en superficie cinq cent cinquante-deux mille neuf cent soixante pieds carrés (552 960 pi²); sauf et à distraire une partie du lot quatre-vingt-quatorze plus particulièrement décrite comme suit: bornée au nord-ouest et au nord-est par le résidu du lot no quatre-vingt-quatorze, au sud-est par le lot quatre-vingt-douze, au sud-ouest par une partie du lot quatre-vingt-quatorze (ptie 94), ayant servi à l'élargissement de la route no 235; mesurant cent quatre-vingt-huit pieds et quatre-vingt-seize centièmes (198,96 pi) au nord-est, six cent cinquante-trois pieds et trente-huit centièmes (653,38 pi) au sud-est, cent quatre-vingt-huit pieds et trente-deux centièmes (188,32 pi) au sud-ouest, et six cent cinquante-trois pieds et sept centièmes (653,07 pi) au nord-ouest; contenant en superficie cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-sept pieds carrés (126 487 pi²);

15. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Saint-François Nord-Est, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant une partie du lot quatre-vingt-quinze (ptie 95), borné au nord-est par le résidu du lot quatre-vingt-quinze, au sud-est par une partie du lot quatre-vingt-quatorze, au sud-ouest par le chemin public, au nord-ouest par une partie du lot quatre-vingt-dix-sept; mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds (288,0 pi) de largeur, sur une longueur de mille neuf cent vingt pieds (1 920 pi); contenant en superficie cinq cent cinquante-deux mille neuf cent soixante pieds carrés (552 960 pi²); et également une autre partie du lot quatre-vingt-quinze (ptie lot 95),

mesurant cent trente-trois pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (133,84 pi) au nord-ouest, cent cinquante-cinq pieds et seize centièmes (155,16 pi) à l'est, soixante-dix-huit pieds et trente-sept centièmes (78,37 pi) au sud-ouest, et contenant en superficie cinq mille deux cent quarante-quatre pieds carrés (5 244,0 pi²); le tout mesures anglaises et plus ou moins, et étant borné au nord-ouest par une partie du lot quatre-vingt-seize (ptie lot 96), à l'est par la continuation du lot quatre-vingt-quinze, appartenant à Bertrand Dubreuil ou représentants, et au sud-ouest par la continuation du lot quatre-vingt-quinze ci-dessus décrite, appartenant à Antoine Guertin Ltée, la limite sud-ouest de cette partie du lot quatre-vingt-quinze (ptie lot 95) étant le prolongement en ligne droite vers le sud-est de la limite du lot quatre-vingt-seize.

La mise à prix est fixée à la somme de 94 892,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le JEUDI SEIZIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Bloc II

16. Un immeuble situé à Saint-Pie, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, comme étant la subdivision cent vingt-six du lot numéro six cent dix-sept (617-126).

La mise à prix est fixée à la somme de 220,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le JEUDI SEIZIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Bloc III

17. Un immeuble situé à Saint-Pie, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, comme étant la subdivision vingt-cinq du lot numéro six cent dix-sept (617-25).

La mise à prix est fixée à la somme de 13 722,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le JEUDI SEIZIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Bloc IV

18. Un immeuble situé à Saint-Pie, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, comme étant la subdivision numéro vingt-huit du lot numéro six cent trente-huit (638-28).

19. Un immeuble situé à Saint-Pie, connu et désigné comme étant la subdivision numéro trente-huit du lot originaire numéro six cent trente-huit (638-38) au cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot;

20. Un immeuble situé au village de Saint-Pie, sur la rue ou avenue Jacques-Cartier, côté nord-ouest, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, composé de deux parties des lots suivants et dont la mesure de chacune de ces deux parties est ci-après indiquée, et contenant, pour la totalité de ces deux parties, soixante pieds de largeur, sur cent soixante pieds de profondeur (60 pi × 160 pi), le tout plus ou moins et à la mesure anglaise, tant pour les mesures ci-dessus que pour celles ci-après, contenant, pour chacune desdites deux parcelles, soixante pieds de largeur, sur quatre-vingts pieds de profondeur (60 pi × 80 pi), telles dites largeurs se mesurant du nord-est au sud-ouest, avec les constructions y édifiées savoir:

A) Un terrain formant partie du lot désigné comme étant la subdivision trente-neuf du lot originaire numéro six cent trente-huit (ptie 638-39) et borné au sud-est, en front, par l'avenue Jacques-Cartier; en profondeur, au nord-ouest, par l'immeuble ci-après décrit et formant partie du lot 638-29 dudit cadastre; d'un côté, au nord-est, par le lot 638-38 dudit cadastre; et au sud-ouest par partie du lot 638-39 appartenant à Rolland Benoît, l'auteur d'André Lefebvre ou représentant, une largeur de cent pieds (100 pi) pour se rendre à la rue Saint-Paul;

B) Une terre formant partie du lot désigné comme étant la subdivision vingt-neuf du lot originaire six cent

trente-huit (ptie 638-29) du cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot et borné au sud-est par l'immeuble ci-dessus décrit et étant partie dudit lot 638-39 dudit cadastre, au nord-ouest par partie du lot 638-22 dudit cadastre à J.P. Choquette *et al.* ou représentant, au nord-est par partie du lot 638-28 dudit cadastre encore à J.P. Choquette *et al.*, et au sud-ouest par partie dudit lot 638-29 dudit cadastre, appartenant à Rolland Benoît ou représentant, l'auteur d'André Lefebvre, et la largeur de cent pieds (100 pi) pour se rendre à la rue Saint-Paul.

La mise à prix est fixée à la somme de 14 520,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le JEUDI SEIZIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE TARDIF

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 6 février 1987

49874

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000375-856
750-18-000235-863

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant un bureau au 3200, boulevard Laframboise, ville et district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre ANTOINE GUERTIN LTÉE, ayant un bureau à Saint-Pie, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

Bloc I

Un immeuble situé à Saint-Pie, comté d'Iberville, connu et désigné comme étant une partie du lot six cent onze (ptie 611) au cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, et plus particulièrement décrit comme suit: borné vers l'est par le lot cent vingt (Canadien Pacifique), vers le sud-est par une partie du lot six cent dix-huit (ptie 618), une partie du lot six cent dix-neuf (ptie 619) et une autre partie du lot six cent dix-neuf (avenue Saint-Joseph), vers le sud-ouest par le lot cinq cent quatre-vingt-quatorze et une

partie du lot six cent onze (ptie 611), vers le nord-ouest par l'avenue Sainte-Cécile et une partie du lot six cent onze (ptie 611), et au nord-est par une autre partie du lot six cent onze (ptie 611), mesurant cent soixante-quatorze pieds et neuf dixièmes (174,9 pi) vers l'est, deux cent soixante-treize pieds et trois dixièmes (273,3 pi) vers le sud-est, cent vingt-neuf pieds et trois dixièmes (129,3 pi) vers le sud-ouest le long du lot cinq cent quatre-vingt-quatorze, cent sept pieds et cinq dixièmes (107,5 pi) au nord-ouest, le long de l'avenue Sainte-Cécile, soixante-trois pieds et un dixième (63,1 pi) vers le nord-est, cent quatre pieds et trois dixièmes (104,3 pi) vers le nord-ouest, soixante-quatre pieds et un dixième (64,1 pi) vers le sud-ouest le long d'une partie du lot six cent onze (ptie 611), cent soixante-douze pieds et huit dixièmes (172,8 pi) vers le nord-ouest, le long de l'avenue Sainte-Cécile; contenant en superficie trente-six mille neuf cent quarante pieds carrés (36 940 pi²).

Un immeuble situé à Saint-Pie, connu et désigné comme étant une partie du lot six cent dix-huit (ptie 618) au cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, et plus particulièrement décrit comme suit: borné vers l'est par le lot cent vingt (Canadien Pacifique), vers le sud-est par une partie du lot six cent dix-huit (ptie 618) (avenue Roy), vers l'ouest par une partie des lots six cent dix-neuf et six cent vingt (pties 619 et 620), vers le nord-ouest par une partie du lot six cent onze (ptie 611); mesurant deux cents pieds et six dixièmes (200,6 pi) vers l'est, soixante-quatre pieds et cinq dixièmes (64,5 pi) vers le sud-est, deux cent un pieds et cinq dixièmes (201,5 pi) vers l'ouest, et soixante-trois pieds et neuf dixièmes (63,9 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie dix mille cinquante-quatre pieds carrés (10 054 pi²).

Un immeuble situé à Saint-Pie, connu et désigné comme étant une partie du lot six cent dix-neuf (ptie 619) au cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, et plus particulièrement décrit comme suit: borné vers l'est par une partie du lot six cent dix-huit (ptie 618), vers le sud-est par une partie du lot six cent vingt (ptie 620), vers le sud-ouest par une partie du lot six cent dix-neuf (ptie 619) (avenue Saint-Joseph), vers le nord-ouest par une partie du lot six cent onze (ptie 611), mesurant trente-quatre pieds et cinq dixièmes (34,5 pi) vers l'est, cent onze pieds et sept dixièmes (111,7 pi) vers le sud-est, vingt-sept pieds (27,0 pi) vers le sud-ouest, et cent trente-trois pieds et cinq dixièmes (133,5 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie trois mille trois cent onze pieds carrés (3 311 pi²).

Un immeuble situé à Saint-Pie, connu et désigné comme étant une partie du lot six cent vingt (ptie 620) au cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enre-

gistrement de Bagot, et plus particulièrement décrit comme suit: borné vers l'est par une partie du lot six cent dix-huit (ptie 618), vers le sud-est par l'avenue Roy, vers le sud-ouest par une partie du lot six cent vingt (ptie 620), vers le nord-ouest par une partie du lot six cent dix-neuf (ptie 619) (avenue Saint-Joseph) et par une autre partie du lot six cent dix-neuf (ptie 619), mesurant cent soixante-sept pieds (167,0 pi) vers l'est, cinquante-cinq pieds et neuf centièmes (55,09 pi) vers le sud-est, cent trente et un pieds et quatre dixièmes (131,4 pi) vers le sud-ouest, et cent soixante et un pieds et neuf dixièmes (161,9 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie quatorze mille deux cent deux pieds carrés (14 202 pi²).

La mise à prix est fixée à la somme de 197 697,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Bloc II

Un immeuble situé à Saint-Pie, ayant front sur la rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision vingt-six du lot originaire numéro six cent dix-sept (ptie 617-26), au cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement, et plus particulièrement décrit comme suit: borné vers le nord-est par la subdivision vingt-quatre du lot originaire numéro six cent dix-sept (617-24) (rue Saint-Louis), vers le sud-est par la subdivision trente-sept du lot originaire numéro six cent dix-sept (617-37), vers l'ouest par le lot cent vingt (120) (Canadien Pacifique), vers le nord-ouest par une partie de la subdivision vingt-six du lot six cent dix-sept (ptie 617-26), mesurant quatre mètres et cinquante-sept centièmes (4,57 m) vers le nord-est, quatre-vingt-un mètres et cinquante-cinq centièmes (81,55 m) vers le sud-est, cinq mètres et quatre-vingt-dix centièmes (5,90 m) vers l'ouest, soixante-dix-huit mètres et treize centièmes (78,13 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie trois cent soixante-cinq mètres carrés et sept dixièmes (365,7 m²).

La mise à prix est fixée à la somme de 1 842,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur

devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Bloc III

Un immeuble situé à Saint-Pie, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot, comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision numéro vingt-six du lot numéro six cent dix-sept (617-26-1).

Un immeuble situé à Saint-Pie, ayant front sur la rue Saint-Louis, connu et désigné comme étant la subdivision trente-sept du lot originaire numéro six cent dix-sept (617-37), la subdivision trente-huit du lot originaire numéro six cent dix-sept (617-38), la subdivision sept du lot originaire numéro six cent trente-huit (638-7), la subdivision vingt et un du lot originaire numéro six cent trente-huit (638-21), et la subdivision vingt-deux du lot originaire numéro six cent trente-huit (638-22), au cadastre de la paroisse de Saint-Pie, division d'enregistrement de Bagot.

La mise à prix est fixée à la somme de 860 970,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE TARDIF

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 9 février 1987 49871

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos: 750-05-000346-865
750-18-000233-868

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, local 2000, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre

JEAN-PAUL GRAVELINE et HUGUETTE BEAU-CHEMIN, résidant tous les deux au 1875, rang Saint-Simon, Sainte-Madeleine, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

Bloc I

Une terre située à Sainte-Madeleine, connue et désignée comme étant partie du lot numéro soixante-dix-huit (ptie 78) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Madeleine, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, bornée au nord par une autre partie du lot soixante-dix-huit (78), appartenant à Irénée Côté; cette partie mesure deux arpents (2 arp) de largeur par deux cent soixante-quinze pieds (275 pi) de profondeur, et est bornée au nord par le chemin public, au sud par partie du lot soixante-dix-huit (78), à l'est par partie du lot soixante-dix-neuf (79) et à l'ouest par partie du lot soixante-dix-sept (77), au sud par les terres du cadastre de la paroisse de Saint-Damase, à l'est par partie du lot soixante-dix-neuf (79) et à l'ouest par partie du lot soixante-dix-sept (77); avec bâtisses dessus construites et avec toutes les servitudes actives et passives pouvant grever ledit immeuble, notamment une servitude en faveur de Southern Canada Power Corporation enregistrée à la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe sous le numéro 94702, aussi une servitude de passage en faveur de la partie du lot soixante-dix-huit (78) décrite dans les présentes contre une partie dudit lot soixante-dix-huit (78), appartenant à Irénée Côté en vertu de l'acte enregistré à Saint-Hyacinthe sous le numéro 181249 et une servitude d'égout permettant l'évacuation des eaux pour l'utilité de parties du lot soixante-seize (76), appartenant à Maurice Leduc et Joseph Darsigny, et du lot soixante-dix-sept (77), appartenant à Joseph Darsigny contre une partie dudit lot soixante-dix-huit (78), tel qu'établi à l'acte enregistré sous le numéro 200947.

La mise à prix est fixée à la somme de 18 492,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Bloc II

Une terre située en la paroisse de Saint-Jude, connue et désignée comme étant partie du lot numéro cinq cent treize (ptie 513) du cadastre officiel de la paroisse de

Saint-Jude, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, mesurant un arpent (1 arp) de largeur par treize arpents (13 arp) de profondeur entre le 6^e Rang et le chemin des Seize et un arpent et demi (1½ arp) de largeur par la profondeur résiduelle du lot entre le chemin des Seize et la rivière Salvail et bornée comme suit: au nord-ouest par le chemin public (6^e Rang) et partie du lot cinq cent treize (513) (chemin des Seize), au sud-est par la rivière Salvail, au nord-est par autre partie du lot cinq cent treize (513), et au sud-ouest par le lot cinq cent douze (512) du même cadastre. Le tout tel qu'il se trouve avec les bâtisses dessus érigées, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble, notamment une servitude en faveur de Southern Canada Power enregistrée à la division de Saint-Hyacinthe, sous le numéro 105901, une servitude en faveur de Southern Canada Power enregistrée à la division de Saint-Hyacinthe, sous le numéro 108089, et une servitude de passage enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Saint-Hyacinthe, sous le numéro 116744.

La mise à prix est fixée à la somme de 2 422,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE TARDIF

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 5 février 1987 49853

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos: 750-05-000381-862
750-18-000002-875

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE CANADA, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, local 2000, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre ROSAIRE GIASSON, résidant au 478, 4^e Rang, Saint-Bernard, dûment représenté par JEAN GUY BOUVIER, au 641, Bas-des-Étangs, La Présentation, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

Bloc I

« Un terrain situé autrefois dans le Quatrième Rang de Saint-Jude, actuellement dans la paroisse de Saint-Bernard, connu et désigné comme étant partie du lot numéro deux cent quarante-sept (ptie 247) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude, laquelle est formée en partie la paroisse de Saint-Bernard, contenant deux arpents (2 arp) de largeur sur cinq arpents (5 arp) de profondeur, plus ou moins, borné d'un bout, vers le nord-ouest, par le chemin du 4^e Rang, à l'autre bout, vers le sud-est, par le résidu du même lot, appartenant à Claude & Réal Laporte, la ligne à cet endroit étant une décharge d'un côté par le lot deux cent quarante-neuf (249) et de l'autre côté par partie deux cent quarante-six (246); avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes, attachées audit immeuble enregistrées et encore existantes. »

La mise à prix est fixée à la somme de 1 175,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le MARDI SEPTIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Bloc II

« 1. Une terre située autrefois dans la paroisse de Saint-Jude, dans la Quatrième Concession et maintenant sise dans la paroisse de Saint-Bernard, connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent quarante-quatre (244) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude, mesurant deux arpents (2 arp) de largeur sur une profondeur de trente arpents (30 arp) plus ou moins.

Sauf et à distraire:

1.1 La subdivision officielle numéro un dudit lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244-1);

1.2 La partie dudit lot numéro deux cent quarante quatre (244) vendue par Rosaire Giasson à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Bernard. Partie sud suivant l'acte reçu devant Gilles Millette, notaire, le 3 septembre 1985, dont une copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, le 9 décembre 1985, sous le numéro 221812 et ce, pour l'élargissement du chemin public du 4^e Rang et y décrite comme suit: un immeuble connu et désigné comme étant formé d'une partie non subdivisée du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (ptie 244

n.s.) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude (dont est formée en partie la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, partie sud, telle qu'elle a été établie par 17 Geo. V, chapitre 12-1927, G.O. page 819, 1910; G.O. page 1492, 1908), division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, faisant partie de la concession Quatrième Rang dudit cadastre; laquelle partie dudit lot originaire ainsi visée par les présentes est bornée et décrite comme suit, savoir: de figure irrégulière, bornée sur son premier côté latéral nord-est (N.-E.) par une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-trois (ptie 243) dudit même cadastre, appartenant actuellement à la compagnie Les Entreprises Girosec Inc., mesurant le long de cette première limite latérale, une profondeur de quatre mètres et quatre-vingt-dix centièmes de mètre (4,90 m ou 16,08 pi); sur son côté sud-est (S.-E.) par cette partie résiduaire dudit même lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (partie non subdivisée) (ptie 244 n.s.) dudit même cadastre, demeurant la propriété dudit Rosaire Giasson, mesurant le long de cette limite une largeur de quinze mètres et quarante-sept centièmes de mètre (15,47 m ou 50,75 pi) et cinquante-six mètres et vingt-sept centièmes de mètre (56,27 m ou 184,61 pi) suivant un arc de cercle de neuf cent quatre-vingt-neuf mètres et quatre-vingt-seize centièmes de mètre (989,96 m ou 3 247,86 pi) de rayon; sur son autre côté latéral sud-ouest (S.-O.) par une partie de la subdivision officielle numéro un dudit même lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (ptie subd. 244-1) dudit même cadastre, appartenant actuellement à monsieur Jacques Thibodeau, mesurant le long de cette limite latérale une profondeur de quatre mètres et quatre-vingt-treize centièmes de mètre (4,93 m ou 16,17 pi); et finalement, sur son dernier côté nord-ouest (N.-O.) par l'emprise actuelle dudit chemin public de front du Quatrième Rang de la susdite municipalité (chemin public sans désignation cadastrale), mesurant le long de cette dernière limite une largeur de soixante et onze mètres et soixante-quatorze centièmes de mètre (71,74 m ou 235,36 pi). Ladite deuxième parcelle de terrain ainsi visée par les présentes a une superficie de trois cents mètres carrés et cinq dixièmes de mètre carré (300,5 m²) (ou 3 234,6 pi²). Tel que plus amplement illustré et décrit à un plan préparé par Benoit Allaire arpenteur-géomètre, le 28 septembre 1983, sous le numéro 3250 de son répertoire, vérifié et approuvé par le ministère des Transports du Québec, dossier général 623-0-83-00246, dossier portant les numéros 623-6-83-00474-1 et 623-6-83-00478-2. Ladite partie du lot numéro deux cent quarante-quatre (ptie 244) décrite est plus particulièrement bornée comme suit: en front, au nord-ouest en partie, par la partie dudit lot numéro deux cent quarante-quatre (ptie 244) vendue à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Bernard, partie sud suivant l'acte enregistré

sous le numéro 221812 et en partie par le lot 244-1, en profondeur, au sud-est, par une partie du lot numéro deux cent cinquante-six (256), d'un côté, au nord-est, par une partie du lot numéro deux cent quarante-trois (243) et de l'autre côté, au sud-ouest, par une partie du lot deux cent quarante-cinq (245) et une partie dudit lot numéro deux cent quarante-quatre - un (244-1).

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Bernard, connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent quarante-cinq (245), au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude, dont est formée en partie la paroisse de Saint-Bernard, mesurant une largeur de deux arpents (2 arp) sur une profondeur de vingt-neuf arpents et trois perches (29 arp et 3 per); avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble enregistrées et encore existantes. Sauf et à distraire dudit lot deux cent quarante-cinq (245), la partie vendue par Rosaire Giasson à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Bernard, partie sud, suivant l'acte enregistré sous le numéro 221812 et y décrite comme suit: un immeuble connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (ptie 245) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude (dont est formée en partie la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, partie sud, telle qu'elle a été établie par 17 Geo. V, chapitre 12-1927, G.O. page 819, 1910; G.O. page 1492, 1908), division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, faisant partie de la concession Quatrième Rang dudit cadastre; laquelle partie dudit lot originaire ainsi visée par les présentes est bornée et décrite comme suit, savoir: de figure irrégulière, bornée sur son premier côté latéral nord-est (N.-E.) par une partie de la subdivision officielle numéro un du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (ptie subd. 244-1) dudit même cadastre, appartenant actuellement à monsieur Jacques Thibodeau, mesurant le long de cette première limite latérale une profondeur de quatre mètres et cinquante et un centièmes de mètre (4,51 m ou 14,80 pi); sur son côté est (E.) par cette partie résiduelle dudit même lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (ptie 245 rés.) dudit même cadastre, demeurant la propriété dudit Rosaire Giasson, mesurant le long de cette limite une largeur de cent vingt-quatre mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes de mètre (124,97 m ou 410,00 pi) et huit mètres et huit centièmes de mètre (8,08 m ou 26,51 pi) suivant un arc de cercle de quatre cent quatorze mètres et quatre-vingt-dix centièmes de mètre (414,90 m ou 1 361,20 pi) de rayon; sur son autre côté latéral sud-ouest (S.-O.) par une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-six (ptie 246) dudit même cadastre, appartenant actuellement audit Rosaire Giasson (c'est-à-dire la quatrième parcelle de terrain ci-après décrite aux présentes), mesurant le long de cette limite latérale

une profondeur de cinq mètres et quarante-sept centièmes de mètre (5,47 m ou 17,94 pi); et finalement sur son dernier côté ouest (O.), par l'emprise actuelle dudit chemin public de front du Quatrième Rang (chemin public sans désignation cadastrale) de la susdite municipalité, mesurant le long de cette dernière limite une largeur de cent trente-deux mètres et soixante-cinq centièmes de mètre (132,65 m ou 435,20 pi). Ladite troisième parcelle de terrain ainsi visée par les présentes a une superficie de six cent vingt-huit mètres carrés (628,0 m² ou 6 759,9 pi²). Tel que plus amplement décrit au susdit plan préparé par Benoit Allaire, arpenteur-géomètre, le 28 septembre 1983. Ladite partie du lot deux cent quarante-cinq (245) décrite, est plus particulièrement bornée comme suit: en front, à l'ouest, par une partie dudit lot numéro deux cent quarante-cinq (245) vendue à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Bernard, partie sud, suivant l'acte enregistré sous le numéro 221812, en profondeur, au sud-est, à une partie du lot deux cent cinquante-cinq (255), d'un côté, au nord-est, à une partie du lot numéro deux cent quarante-quatre (244), et de l'autre côté, au sud-ouest, à une partie du lot deux cent quarante-six (246).

3. Une terre située en la paroisse de Saint-Bernard, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro deux cent quarante-six (246) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude, mesurant un arpent (1 arp) de largeur sur une profondeur de vingt-neuf arpents et trois perches (29 arp et 3 per), bornée en front par le chemin public, en profondeur par partie deux cent cinquante-cinq (255), d'un côté par le lot deux cent quarante-cinq (245) ci-dessus décrit et de l'autre côté par le résidu du lot deux cent quarante-six (246); avec toutes les servitudes actives et passives apparentes, occultes, attachées audit immeuble enregistrées et encore existantes. Sauf et à distraire de ladite partie du lot numéro deux cent quarante-six (246) la partie vendue à ladite corporation municipale suivant l'acte enregistré sous le numéro 221812 et y décrite comme suit: un immeuble connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-six (ptie 246) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude (dont est formée en partie la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, partie sud, telle qu'elle a été établie par 17 Geo. V, chapitre 12-1927, G.O. page 819, 1910; G.O. page 1492, 1908), division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, faisant partie de la concession Quatrième Rang dudit cadastre; laquelle partie dudit lot originaire ainsi visée par les présentes est bornée et décrite comme suit, savoir: de figure irrégulière, bornée sur son premier côté latéral nord-est (N.-E.) par une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-cinq (ptie 245) dudit même cadastre, appartenant actuellement audit Rosaire Giasson (c'est-à-dire la troisième

parcelle de terrain ci-dessus décrite et visée par les présentes), mesurant le long de cette première limite latérale une profondeur de cinq mètres et quarante-sept centièmes de mètre (5,47 m ou 17,94 pi); sur son côté sud-est (S.-E.) par cette partie résiduelle dudit même lot originaire numéro deux cent quarante-six (ptie 246 rés.) dudit même cadastre, demeurant la propriété dudit Rosaire Giasson, mesurant le long de cette limite une largeur de quarante-deux mètres et soixante et un centièmes de mètre (42,61 m ou 139,79 pi) suivant un arc de cercle de quatre cent quatorze mètres et quatre-vingt-dix centièmes de mètre (414,90 m ou 1 361,20 pi) de rayon et vingt-cinq mètres et cinquante-six centièmes de mètre (25,56 m ou 83,86 pi); sur son autre côté latéral sud-ouest (S.-O.) par une autre partie dudit même lot originaire numéro deux cent quarante-six (ptie 246) dudit même cadastre, appartenant maintenant audit Rosaire Giasson mais qui a déjà appartenu à monsieur Gaétan Richard, mesurant le long de cette autre limite latérale une profondeur de trois mètres et vingt-trois centièmes de mètre (3,23 m ou 10,60 pi); et finalement, sur son dernier côté ouest (O.), par l'emprise actuelle dudit chemin public de front du Quatrième Rang (chemin public sans désignation cadastrale) de la susdite municipalité, mesurant le long de cette dernière limite une largeur de soixante-neuf mètres et trente et un centièmes de mètre (69,31 m ou 227,39 pi). Ladite quatrième parcelle de terrain ainsi visée par les présentes a une superficie de deux cent vingt-quatre mètres carrés et deux dixièmes de mètre carré (224,2 m² ou 2 413,3 pi²). Tel que plus amplement décrit à un plan préparé par Benoit Allaire, arpenteur-géomètre, le 28 septembre 1983. Ladite partie du lot deux cent quarante-six (246) décrite, est plus particulièrement bornée comme suit: en front, au nord-ouest, à une partie du lot deux cent quarante-six (246) vendue à la corporation municipale de la paroisse Saint-Bernard, partie sud, suivant l'acte enregistré sous le numéro 221812, en profondeur, au sud-est, par une partie du lot numéro deux cent cinquante-cinq (255), d'un côté, au nord-est, par une partie du lot deux cent quarante-cinq (245) et de l'autre côté, au sud-ouest, par une partie du lot deux cent quarante-six (246), appartenant à Gaétan Richard ou représentants étant le résidu dudit lot numéro deux cent quarante-six (246). »

La mise à prix et fixée à la somme de 25 145,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le MARDI SEPTIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Bloc III

« Une terre située en la paroisse de Saint-Bernard, connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent quarante et un (241), au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude, dont est formée en partie la paroisse de Saint-Bernard, contenant en superficie cinquante-huit arpents et demi (58,5 arp), avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, les améliorations et accessoires, les appareils et les installations qui sont placés en permanence dans et sur ledit immeuble et nécessaires à son exploitation, comprenant notamment et non limitativement trois (3) silos à grain, le tout étant immeuble par nature ou par destination. Ledit lot deux cent quarante et un (241) est sujet à une servitude d'utilité publique en faveur de la compagnie d'électricité Shawinigan, suivant l'acte enregistré sous le numéro 101323. Sauf et à distraire une partie dudit lot deux cent quarante et un (241) vendue à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Bernard, partie sud, suivant l'acte enregistré sous le numéro 221812 et y décrite comme suit: un immeuble connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot originaire numéro deux cent quarante et un (ptie 241) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude (dont est formée en partie la municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, partie sud, telle qu'elle a été établie par 17 Geo. V, chapitre 12-1927, G.O. page 819, 1910; G.O. page 1492, 1908), division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, faisant partie de la concession Quatrième Rang dudit cadastre; laquelle partie dudit lot originaire ainsi visée par les présentes est bornée et décrite comme suit, savoir: de figure irrégulière, bornée sur son côté est (E.) par cette partie résiduaire dudit même lot originaire numéro deux cent quarante et un (ptie 241 rés.) dudit même cadastre, demeurant la propriété dudit Rosaire Giasson, mesurant le long de cette limite une largeur de six mètres et soixante centièmes de mètre (6,60 m ou 21,65 pi) et quinze mètres (15,00 m ou 49,21 pi); sur son premier côté latéral sud (S.) par une autre partie dudit même lot originaire numéro deux cent quarante et un (ptie 241) dudit même cadastre, demeurant la propriété dudit Rosaire Giasson (c'est-à-dire le site de sa résidence familiale), mesurant le long de cette limite latérale une profondeur de trois mètres (3,0 m ou 9,84 pi); sur son côté est (E.), par cette partie résiduelle dudit même lot originaire numéro deux cent quarante et un (ptie 241 rés.) dudit même cadastre, demeurant la propriété dudit Rosaire Giasson (c'est-à-dire le site de sa susdite résidence familiale), mesurant le long de cette limite une largeur de vingt-quatre mètres et quarante-trois cen-

tièmes de mètre (24,43 m ou 80,15 pi); sur son côté latéral sud (S.) par une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (ptie 242) dudit même cadastre, appartenant actuellement à la compagnie Les Entreprises Girosec Inc., mesurant le long de cette autre limite latérale, une profondeur de un mètre et quarante-cinq centièmes de mètre (1,45 m ou 4,76 pi); sur son côté ouest (O.), par l'emprise actuelle dudit chemin public de front du Quatrième Rang de la susdite municipalité (chemin public sans désignation cadastrale), mesurant le long de cette limite une largeur de trente-cinq mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes de mètre (35,97 m ou 118,01 pi); et finalement, sur son dernier côté latéral nord-ouest (N.-O.) par une partie du lot originaire numéro quatre cent quarante-huit (ptie 448) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ours, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, appartenant actuellement à monsieur Rosaire Giasson, mesurant le long de cette dernière limite latérale une profondeur de dix mètres et vingt-huit centièmes de mètre (10,28 m ou 33,73 pi). Ladite première parcelle de terrain ainsi visée par les présentes a une superficie de cent huit mètres carrés et six dixièmes de mètre carré (108,6 m² ou 1 169,0 pi²). Tel que plus amplement décrit à un plan préparé par Benoit Allaire arpenteur-géomètre, le 28 septembre 1983. Ladite partie du lot deux cent quarante et un (241) décrite, peut être particulièrement bornée comme suit: en front en partie, à l'ouest, au nord ou à l'ouest, par une partie du lot numéro deux cent quarante et un (241) vendue à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Bernard, partie sud, suivant l'acte enregistré sous le numéro 221812, et en partie au nord-ouest par une partie du lot quatre cent quarante-huit (448), en profondeur, au sud-est, par une partie du lot numéro deux cent soixante (260) et une partie du lot deux cent soixante et un (261), d'un côté, au nord-est, par une partie du lot deux cent quarante (240) et de l'autre côté, au sud-ouest, par une partie du lot numéro deux cent quarante-deux (242); avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, les améliorations et accessoires, les appareils et les installations qui sont placés en permanence dans et sur ledit immeuble et nécessaires à son exploitation, comprenant notamment et non limitativement trois (3) silos à grain, le tout étant immeuble par nature ou par destination. »

La mise à prix est fixée à la somme de 28 576,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le MARDI SEPTIÈME jour d'AVRIL 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE TARDIF

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 4 février 1987 49798

DREDI TROISIÈME jour d'AVRIL 1987 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ALBERTE BOUCHER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville-Marie, le 6 février 1987 49872

Témiscamingue

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Témiscamingue
No 610-02-000019-861
610-18-000004-869

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 23, rue Thorne, Témiscaming, district de Témiscamingue, partie demanderesse, contre AIMÉ DORVAL, résidant et domicilié à Témiscaming, district de Témiscamingue, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscamingue, mis en cause.

« La partie sud du bloc deux (ptie sud, bloc 2), au cadastre officiel du canton de Tabaret, mesurant quatre cent soixante-quinze pieds de largeur moyenne par la profondeur existant entre le lac Kipawa et les terres de la Couronne et borné en front, au sud-est, par la baie Stenhouse du lac Kipawa, au nord-est par autre partie du même lot, propriété de Jean Larochelle, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 94270, au nord-ouest par les terres de la Couronne et au sud-ouest, par le bloc un; avec toutes les constructions y érigées, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétenton prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal ou mise à prix, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances du Québec, est fixé à la somme de 13 311,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscamingue, palais de justice, Ville-Marie, QC, le VEN-

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000539-852

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), ayant son siège social au 600, de La Gauchetière Ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre CARILLON CHEVROLET (1978) INC., corporation légalement constituée, au soin de son président, Marcel Ayotte, 61, rue Quidoz, Jardin Blainville, Sainte-Thérèse, QC, partie défenderesse.

« A) Un certain bloc de terrain situé en la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, sous les confins sud de la ville de Lachute, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil, comme étant composé des lots numéros: huit, neuf, dix, onze et douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-dix-huit (698-8, 698-9, 698-10, 698-11 et 698-12), division d'enregistrement d'Argenteuil.

B) Un certain morceau de terre de figure irrégulière, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérusalem, division d'enregistrement d'Argenteuil comme faisant partie du lot numéro deux cent soixante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 698-269), mesurant cent cinquante et un pieds et soixante-cinq centièmes de pied (151,65 pi), alors que le cadastre mentionne cent cinquante pieds (150 pi) dans sa ligne ouest, vingt-quatre pieds et vingt-huit centièmes de pied (24,28 pi) dans sa ligne nord, trente-deux pieds et sept dixièmes de pied (32,7 pi) le long d'une courbe, ayant un rayon de vingt-deux pieds (22 pi) dans sa ligne sud-est, cent trente et un pieds et huit centièmes de pied (131,08 pi) dans sa ligne est, et dix pieds et un dixième de pied (10,1 pi) dans sa ligne sud.

Ce morceau de terre est borné vers l'ouest par le chemin Béthany, vers le nord par une partie du lot numéro 698, étant la rue Catherine, vers le sud-est par le résidu du lot numéro 698-269 et vers le sud par une partie du lot 698-324 et le chemin Béthany; contenant en superficie mille cent cinquante-quatre pieds carrés (1 154 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Le tout tel qu'il appert d'un plan préparé par M. J. Arthur Lafrance, en date du 13 janvier 1978, sous le numéro 1569 de son greffe. Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 237, Béthanie, Lachute, QC, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 88 470,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 février 1987

49854

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003322-857

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOVITE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1145, rue Ouimet, Saint-Jovite, district de Terrebonne, QC, partie demanderesse, contre JACQUES ROBERT, domicilié et demeurant au 1401, 37^e Rue, South West, Calgary, province d'Alberta, Canada, partie défenderesse.

« Un lopin de terre faisant partie de la partie non subdivisée des lots numéros cinq cent trente-huit et cinq cent trente-neuf (ptie 538 et 539) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Salaberry, de forme irrégulière.

Parcelle A: partie du lot 538

Bornée comme suit: vers le nord par une autre partie du lot 538; vers l'est pas le lot 538-1 étant la rue Piché; vers le sud par une autre partie du lot 538 et vers l'ouest par une partie du lot 539; mesurant trente-quatre mètres et vingt-sept centièmes (34,27 m) vers le nord, quatre-vingt-cinq mètres et deux centièmes (85,02 m) vers l'est, seize mètres et cinquante-neuf centièmes (16,59 m) vers le sud, soixante-six mètres et vingt-six centièmes (66,26 m) et quatorze mètres et soixante-treize centièmes (14,73 m) vers l'ouest le long d'une ligne brisée; contenant en superficie deux mille trente-six mètres carrés, mesure dans le système international (SI) (superficie: deux mille trente-six mètres carrés (2 036 m²)). L'angle nord-ouest dudit emplacement est situé à une distance de vingt-neuf mètres et quatre-vingt-six centièmes (29,86 m) au sud du lot 538-10, étant la rue Dumas;

Parcelle B: partie du lot 539

Bornée comme suit: vers le nord par une autre partie du lot 539; vers l'est par une partie du lot 538; vers le sud par une autre partie du lot 539 et vers l'ouest par une partie du lot 539 et par le lot 539-5; mesurant huit mètres et trente-six centièmes (8,36 m) vers le nord, quatorze mètres et soixante-treize centièmes (14,73 m) et soixante-six mètres et vingt-six centièmes (66,26 m) vers l'ouest le long d'une ligne brisée, neuf mètres et seize centièmes (9,16 m) vers le sud et quatre-vingts mètres et soixante-douze centièmes (80,72 m) vers l'ouest; contenant en superficie sept cent trente-trois mètres carrés, mesure dans le système international (SI) (superficie: sept cent trente-trois mètres carrés (733,0 m²)). L'angle nord-est dudit emplacement est situé à une distance de vingt-neuf mètres et quatre-vingt-six centièmes (29,86 m) au sud du lot 539-4, étant la rue Dumas.

La mise à prix est fixée à 2 094,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny

Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1987 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 février 1987 49855

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000277-862

CORPORATION MUNICIPALE DE VAL-DAVID, corps politique et corporatif dûment constitué, ayant son bureau principal au 2579, rue de l'Église, Val-David, district de Terrebonne, QC, partie demanderesse, contre GASTON HALIMI, gentilhomme, domicilié et résidant au 4697, rue Saint-Urbain, ville et district de Montréal, QC, partie défenderesse.

« Un emplacement situé à Val-David dans le Onzième Rang du canton de Morin, figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, sous le numéro trois de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf B (29B-3), mesurant cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, deux cent douze pieds (212 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest et deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble, notamment avec un droit de passage à perpétuité en commun avec toutes les autres, ayant les mêmes droits sur le lot 29B-4 des mêmes rang et canton, pour avoir accès à la rivière du Nord et au chemin public. »

La mise à prix est fixée à 1 785,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre de Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny

Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 février 1987 49856

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001914-861

LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Laurel, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, QC, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU SINCLAIR STANLEY MCLEAN, domiciliés et demeurant à Sicamous, Colombie-Britannique, Canada, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé à Montfort, district d'Argenteuil, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle de lot originaire numéro sept dans le Onzième Rang (7-10, rg XI) dans les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Wentworth, duquel lot 7-10, moins et à distraire, une partie étant le coin sud-est dudit lot 7-10, ladite partie mesurant soixante-dix-sept pieds (77 pi) en largeur le long de la voie publique par une profondeur de quatre-vingt-huit pieds (88 pi) dans son côté sud-ouest et soixante-douze pieds (72 pi) dans sa ligne nord-est, le tout mesures anglaises et plus ou moins, et laquelle partie est bornée vers le nord-est et le nord-ouest par d'autres parties du lot 7-10, vers le sud par un ruisseau; et vers le sud-est par un chemin; sans bâtisses, tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve et avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et spécialement une certaine servitude pour le passage de l'eau créée en vertu d'un acte de vente passé devant Paul Blondin, notaire, le septième jour d'octobre 1941, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil sous le no 54035.

La mise à prix est fixée à 385,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre de Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

dicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1987 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 5 février 1987

49857

Trois-Rivières

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000090-812

S. 400-18-000001-879

Vente par shérif, suivant jugement en date du 10 février 1986 rendu par l'honorable Guy Lebrun, juge de la Cour supérieure.

GESTION DE L'AUBE INC., corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 3395, côte Richelieu, ville de Trois-Rivières-Ouest, G8Y 3K1, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre GEORGES W. LAROCHE, demeurant et résidant au 4301, rue de la Roche, H2J 3H8, ville et district de Montréal, et JEAN-MARCEL LAROCHE, demeurant et résidant au 8222, rue Notre-Dame, ville et district de Trois-Rivières, G9A 5C9, et JACQUELINE LAROCHE, demeurant et résidant au 1562, rue Laviolette, ville et district de Trois-Rivières, G9A 1W9, et LÉOPOLD LAROCHE, demeurant et résidant au 5841, chemin Sainte-Marguerite, ville de Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, G8Z 4E8, défendeurs, et 2174-2366 QUÉBEC INC., corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 3585, Cherbourg, ville de Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, G8Y 5V9, défenderesse en reprise d'instance.

« Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, au sud-est de la rue Bellefeuille, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros trente-quatre et trente-cinq de la subdivision officielle du lot numéro vingt-six (26-ptie 34 et ptie 35) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières. Cet emplacement, de figure rectangulaire, mesure trente-cinq pieds (35 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est et cent quatorze pieds (114 pi) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest et ainsi borné: en front, vers le nord-ouest, à la rue Bellefeuille; en profondeur, vers le

sud-est, à une partie du lot no 26-36; d'un côté, vers le nord-est, à la propriété de demoiselle Germaine Lemire (26-ptie 34) et à la propriété de M. Henri Lacombe (26-ptie 35); de l'autre côté, vers le sud-ouest, en partie à la propriété de madame Faïda Bastarache (26-94-2 et 26-95-2), en partie à la propriété de monsieur Roger Bastarache (26-95-3) et en partie à la propriété de monsieur Roland Bastarache (26-96). Avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 1979, rue Bellefeuille, Trois-Rivières. Avec et sujet au mur mitoyen avec la propriété de dame Faïda Bastarache (26-94-2 et 26-95-2), avec et sujet à l'empiètement sur la propriété de madame Faïda Bastarache (26-94-2 et 26-95-2) et l'empiètement de cette dernière sur le lot no 26-34, tel que convenu dans un acte de vente par Théade Samson à Alphonse Laroche reçu devant Z. Forest, notaire, le 10 janvier 1927, enregistré à Trois-Rivières sous le no 95736. La partie dudit lot no 26-34 est bornée comme il suit: au nord-ouest par la rue Bellefeuille, au nord-est par une autre partie dudit lot no 26-34, au sud-est par la partie du lot no 26-35 ci-après mentionnée, et au sud-ouest par une partie du lot no 26-94-2 au même cadastre; la partie du lot no 26-35 est bornée comme il suit: au nord-ouest par la partie ci-dessus mentionnée du lot no 26-34, au nord-est par une autre partie dudit lot no 26-35, au sud-est par le lot no 26-36 au même cadastre, au nord-ouest par les lots nos 26-95-2 et 26-96 au même cadastre.»

La mise à prix est fixée à sept mille quatre cent dix dollars (7 410,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, G9A 4P8, district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1987 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNINE BOISVERT

Bureau du shérif

Cour supérieure

Trois-Rivières, le 2 février 1987

49799

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Trois-Rivières
 No 400-05-000090-812
 S. 400-18-000001-879

Vente par shérif, suivant jugement en date du 10 février 1986 rendu par l'honorable Guy Lebrun, juge de la Cour supérieure.

GESTION DE L'AUBE INC., corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 3395, côte Richelieu, ville de Trois-Rivières-Ouest, G8Y 3K1, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre GEORGES W. LAROCHE, demeurant et résidant au 4301, rue de la Roche, H2J 3H8, ville et district de Montréal, et JEAN-MARCEL LAROCHE, demeurant et résidant au 8222, rue Notre-Dame, ville et district de Trois-Rivières, G9A 5C9, et JACQUELINE LAROCHE, demeurant et résidant au 1562, rue Laviolette, dans les ville et district de Trois-Rivières, G9A 1W9, et LÉO-POLD LAROCHE, demeurant et résidant au 5841 chemin Sainte-Marguerite, ville de Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, G8Z 4E8, défendeurs, et 2174-2366 QUÉBEC INC., corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 3585, Cherbourg, ville de Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, G8Y 5V9, défenderesse en reprise d'instance.

« 1. Une partie du lot numéro cent cinquante-deux (152 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, en la municipalité de ville de Trois-Rivières-Ouest, de figure irrégulière, bornée comme suit: au sud-est par une partie du lot no 151 au même cadastre, le lot no 151-10 (rue) au même cadastre, le lot no 151-12 au même cadastre, le lot no 151-13 au même cadastre, le lot no 151-14 au même cadastre, le lot no 151-15 au même cadastre, à l'ouest par une partie du lot no 152 (autoroute 40) au même cadastre, au nord-est par une partie du lot no 153 au même cadastre, au sud-est par une partie du lot no 152 (côte Richelieu) au même cadastre; le tout tel que montré sur un plan préparé par M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, le 30 novembre 1984, sous le no 33811 de ses dossiers et sous le no 612 de ses minutes; partant d'un point T qui est l'intersection de la limite nord-est et la limite nord-ouest du lot 151-10 (rue, de là vers le sud-est sur une distance de deux cent trois mètres et quarante-huit centièmes (203,48 m) selon une direction de $131^{\circ}13'46''$ jusqu'au point Q, de là, les lignes de démarcations à la suite les unes des autres. Les dimensions sont les suivantes: dans la ligne Q-R, limite sud-ouest, dans une direction conventionnelle de $311^{\circ}13'46''$, mille trois cent trente-six mètres et quatre-vingt-onze centièmes (1 336,91 m); dans la ligne R-S, limite ouest, dans une direction conventionnelle de $347^{\circ}13'37''$, soixante-quatre mètres et trente et un cen-

tièmes (64,31 m); dans la ligne S-P, limite ouest, dans une direction conventionnelle de $2^{\circ}12'02''$, soixante et un centièmes de mètre (0,61 m); dans la ligne P-O, limite nord-est, dans une direction conventionnelle de $131^{\circ}21'53''$, mille trois cent quatre-vingt-quatorze mètres et cinquante-trois centièmes (1 394,53 m); dans la ligne O-Q, limite sud-est, dans une direction conventionnelle de $229^{\circ}41'31''$, trente-cinq mètres et trente-sept centièmes (35,37 m), ayant une superficie de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit mètres carrés et un dixième (49 988,1 m²).

2. Une partie du lot numéro cent cinquante-trois (153 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, en la municipalité de ville de Trois-Rivières-Ouest, de figure irrégulière, bornée comme il suit: au nord-est par une partie du lot no 154 au même cadastre, au sud-est par une partie du lot no 153 (côte Richelieu) au même cadastre, au sud-ouest par une partie du lot no 152 au même cadastre, à l'ouest par une partie du lot no 153 (autoroute 40) au même cadastre, le tout tel que montré sur le plan ci-dessus mentionné et portant le no 613 des minutes de M. Pierre Roy, a.-g.; partant du point K qui est l'intersection de la limite nord-ouest et de la limite sud-ouest du lot no 153-8, de là, vers le nord-ouest sur une distance de sept cent soixante-dix-huit mètres et vingt-trois centièmes (778,23 m) et selon une direction de $310^{\circ}43'00''$ jusqu'au point N, de là, les lignes de démarcations à la suite les unes des autres. Les dimensions sont les suivantes: dans la ligne N-M, limite nord-est, dans une direction conventionnelle de $131^{\circ}22'39''$, mille quatre cent neuf mètres et vingt-cinq centièmes (1 409,25 m); dans la ligne M-O, limite sud-est, dans une direction conventionnelle de $229^{\circ}41'31''$, quinze mètres et vingt et un centièmes (15,21 m); dans la ligne O-P, limite sud-ouest, dans une direction conventionnelle de $311^{\circ}21'53''$, mille trois cent quatre-vingt-quatorze mètres et cinquante-trois centièmes (1 394,53 m); dans la ligne P-N, limite ouest, dans une direction conventionnelle de $2^{\circ}12'02''$, dix-neuf mètres et quatre-vingt-un centièmes (19,81 m), ayant une superficie de vingt et un mille trois cent quinze mètres carrés et quatre dixièmes (21 315,4 m²).

3. Une partie du lot numéro cent cinquante-quatre (154 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, en la municipalité de ville de Trois-Rivières-Ouest, de figure irrégulière, bornée comme il suit: au nord-est par une partie du lot no 155 au même cadastre, le lot 154-8 (rue) au même cadastre, le lot no 154-9 au même cadastre, au sud-est le lot no 154-8 (rue) au même cadastre, une partie du lot no 155 au même cadastre, une partie du lot no 154 (rue — côte Richelieu) au même cadastre, au sud-ouest par une partie du lot no 153 au même cadastre, à l'ouest par une partie du lot no 153 (autoroute 40) au même cadastre; le tout

tel que mentionné sur le plan ci-dessus mentionné et portant le no 614 des minutes de M. Pierre Roy, a.-g.; partant du point K qui est l'intersection de la limite nord-ouest et de la limite sud-ouest du lot 154-8 (rue) de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres. Les dimensions sont les suivantes: dans la ligne K-L, limite nord-est, dans une direction conventionnelle de $128^{\circ}03'23''$, deux cent dix mètres et quatre-vingt-huit centièmes (210,88 m), dans la ligne L-J, limite sud-est, dans une direction conventionnelle de $221^{\circ}04'23''$, trois mètres et quatre-vingt-un centièmes (3,81 m), dans la ligne J-H, limite nord-est, dans une direction conventionnelle de $131^{\circ}22'59''$, quatre cent vingt-trois mètres et six centièmes (423,06 m), dans la ligne H-M, limite sud-est, dans une direction conventionnelle de $229^{\circ}41'31''$, dix-sept mètres et cinquante-trois centièmes (17,53 m), dans la ligne M-N, limite sud-ouest, dans une direction conventionnelle de $311^{\circ}22'39''$, mille quatre cent neuf mètres et vingt-cinq centièmes (1 409,25 m), dans la ligne N-D, limite ouest, dans une direction conventionnelle de $2^{\circ}12'02''$, vingt-deux mètres et cinquante-six centièmes (22,56 m); dans la ligne D-C, limite nord-est, dans une direction conventionnelle de $131^{\circ}22'59''$, sept cent quatre-vingt-quatorze mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (794,84 m); dans la ligne C-K, limite sud-est, dans une direction conventionnelle de $237^{\circ}22'25''$, huit mètres et soixante-dix-sept centièmes (8,77 m), ayant une superficie de vingt-quatre mille deux cent douze mètres carrés et un dixième (24 212,1 m²).

4. Une partie du lot numéro cent cinquante-cinq (155 ptie) au cadastre officiel de la paroisse Trois-Rivières, en la municipalité de ville de Trois-Rivières-Ouest, de figure irrégulière, bornée comme il suit: au nord-est par une partie du lot no 155 au même cadastre, au sud-est par une partie du lot no 155 (rue — côte Richelieu) au même cadastre, au sud-ouest par une partie du lot no 154 au même cadastre, au nord-ouest par une partie du lot no 154 au même cadastre, le lot 154-9 au même cadastre, le lot no 155-83 au même cadastre; le tout tel que montré sur le plan ci-dessus mentionné et portant le no 615 des minutes de M. Pierre Roy, a.-g.; partant du point L qui est l'intersection de la limite sud-ouest et la limite sud-est du lot no 154-9, de là, vers le nord-est jusqu'au point F qui est le point de départ, de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres. Les dimensions sont les suivantes: dans la ligne F-G, limite nord-est, dans une direction conventionnelle de $131^{\circ}11'46''$, quatre cent trente mètres et cinquante-deux centièmes (430,52 m); dans la ligne G-H, limite sud-est, dans une direction conventionnelle de $229^{\circ}41'31''$, quarante-neuf mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (49,85 m); dans la ligne H-J, limite sud-ouest, dans une direction conventionnelle de $311^{\circ}22'59''$, quatre cent

vingt-trois mètres et six centièmes (423,06 m); dans la ligne J-F, limite nord-ouest, dans une direction conventionnelle de $41^{\circ}04'23''$, quarante-sept mètres et quatre-vingt-douze centièmes (47,92 m), ayant une superficie de vingt mille sept cent cinquante mètres carrés (20 750,0 m²).

5. Une partie du lot numéro cent cinquante-cinq (155 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, en la municipalité de ville de Trois-Rivières-Ouest, de figure irrégulière, bornée comme il suit: au nord-est par une partie du lot no 155 au même cadastre, au sud-est par le lot 155-84 (rue) au même cadastre et le lot 154-8 (rue) au même cadastre, au sud-ouest par une partie du lot no 154 au même cadastre, à l'ouest par une partie du lot no 155 (autoroute 40) au même cadastre, au nord-ouest par une partie du lot no 155 (autoroute 40) au même cadastre; le tout tel que montré sur le plan ci-dessus mentionné et portant le no 616 des minutes de M. Pierre Roy, a.-g.; partant du point K qui est l'intersection de la limite nord-ouest et de la limite sud-ouest du lot 154-8 (rue), de là, sur une distance de cinquante-sept mètres et quatre-vingt-seize centièmes (57,96 m) vers le nord-est jusqu'au point B, de là, sur une distance de huit cent vingt-deux mètres et cinquante-deux centièmes (822,52 m) vers le nord-ouest jusqu'au point A qui est le point de départ, de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres. Les dimensions sont les suivantes: dans la ligne A-B, limite nord-est, dans une direction conventionnelle de $131^{\circ}11'46''$, huit cent vingt-deux mètres et vingt-deux centièmes (822,22 m); dans la ligne B-C, limite sud-est, dans une direction conventionnelle de $237^{\circ}22'25''$, quarante-neuf mètres et dix-neuf centièmes (49,19 m); dans la ligne C-D, limite sud-ouest, dans une direction conventionnelle de $311^{\circ}22'59''$, sept cent quatre-vingt-quatorze mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (794,84 m); dans la ligne D-E, limite ouest, dans une direction conventionnelle de $2^{\circ}12'02''$, huit mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (8,84 m); dans la ligne E-A, limite nord-ouest, dans une direction conventionnelle de $29^{\circ}04'10''$, trente-huit mètres et soixante-quatre centièmes (38,64 m); ayant une superficie de trente-sept mille deux cent vingt-six mètres carrés et un dixième (37 226,1 m²).»

La mise à prix est fixée à trente-quatre mille deux cent vingt et un dollars (34 221,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, G9A 4P8, district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1987 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNINE BOISVERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 2 février 1987 49800

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté de Bonaventure

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté de Bonaventure, que l'avis ainsi que la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère publique, le 12 mars 1987, pour défaut de non-paiement de taxes ont été publiés aux journaux « L'Écho de la Baie » et « le Havre ».

La première publication a été faite, le 13 janvier 1987, et la deuxième, le 20 janvier 1987.

New-Carlisle, le 26 janvier 1987

49834 *La secrétaire-trésorière,*
ANNE-MARIE FLOWERS

Municipalité régionale de comté de Drummond

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Drummond, de la publication dans les journaux « La Parole » et « L'Express », d'une liste ainsi qu'un avis public relatifs à la vente de propriétés pour non-paiement de taxes, conformément à l'article 61 de la Loi 92, modifiant l'article 1027 du Code municipal.

Ces publications furent faites le 22 janvier 1987 (La Parole) ainsi que le 26 janvier 1987 (L'Express).

Drummondville, le 4 février 1987

49835 *Le secrétaire-trésorier,*
RAYMOND MALOUIN

Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus, le 12 mars 1987, pour défaut de paiement de taxes ont été publiés au journal l'« Oeil Régional », aux éditions des 21 et 28 janvier 1987, et ce, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Beloil, le 30 janvier 1987

49878 *Le secrétaire-trésorier,*
PIERRE BÉLANGER

Municipalité régionale de comté de Lajemmerais

Prenez avis que la liste des propriétés à être mises en vente pour taxes a été publiée au journal « L'Information », éditions des 18 et 25 janvier 1987.

Verchères, le 28 janvier 1987

49875 *Le secrétaire-trésorier,*
J. CLAUDE GEOFFRION

Municipalité régionale de comté de Montmagny

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général de la municipalité régionale de comté de Montmagny, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique, le 12 mars 1987 à 10 heures au Centre administratif pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal « Peuple-Courrier », les 19 et 26 janvier 1987, et ce, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Montmagny, le 4 février 1987

49876 *Le directeur général,*
BERNARD LÉTOURNEAU, avocat

Municipalité régionale de comté de Roussillon

Prenez avis que la municipalité régionale de comté de Roussillon a fait publier au journal « Le Reflet », les 14 et 21 janvier 1987, un avis public de vente pour taxes en la manière ordinaire prévue par la loi.

Delson, le 4 février 1987

49801 *Le secrétaire-trésorier et*
coordonnateur,
MICHEL BRUNELLE, urb.

**Municipalité régionale de comté de
Chutes-de-la-Chaudière**

Avis est, par les présentes, donné que la liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement de taxes sur le territoire de la M.R.C. de Chutes-de-la-Chaudière ainsi que l'avis qui l'accompagne ont été publiés au journal « Peuple Chaudière », pour les éditions du 20 et 27 janvier 1987.

Saint-Romuald, le 3 février 1987

Le secrétaire-trésorier,
BENOÎT CHEVALIER

49873

Erratum

**FERRARIA ET MANATA MÉCANIQUE INC.
MECANIC FERRARIA AND MANATA INC.**

Gazette officielle du Québec, Partie 1, 119^e année, no 5, 31 janvier 1987. Erratum

À la page 584, le nom de la version anglaise de la dénomination sociale devrait se lire « MECANIC FERRARIA AND MANATA INC. ».

37

**COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU 3E RANG ET
4E RANG DE ST-AUGUSTIN**

Gazette officielle du Québec, Partie 1, 119^e année, no 4, 24 janvier 1987. Délivrance des statuts de continuation d'un syndicat coopératif en coopérative.

À la page 331, dossier 275-026, l'ancienne dénomination sociale devrait se lire « SYNDICAT D'AQUEDUC DU 3E ET 4E RANG DE ST-AUGUSTIN » au lieu de « SYNDICAT D'AQUEDUC DU ET 4E RANG DE ST-AUGUSTIN ».

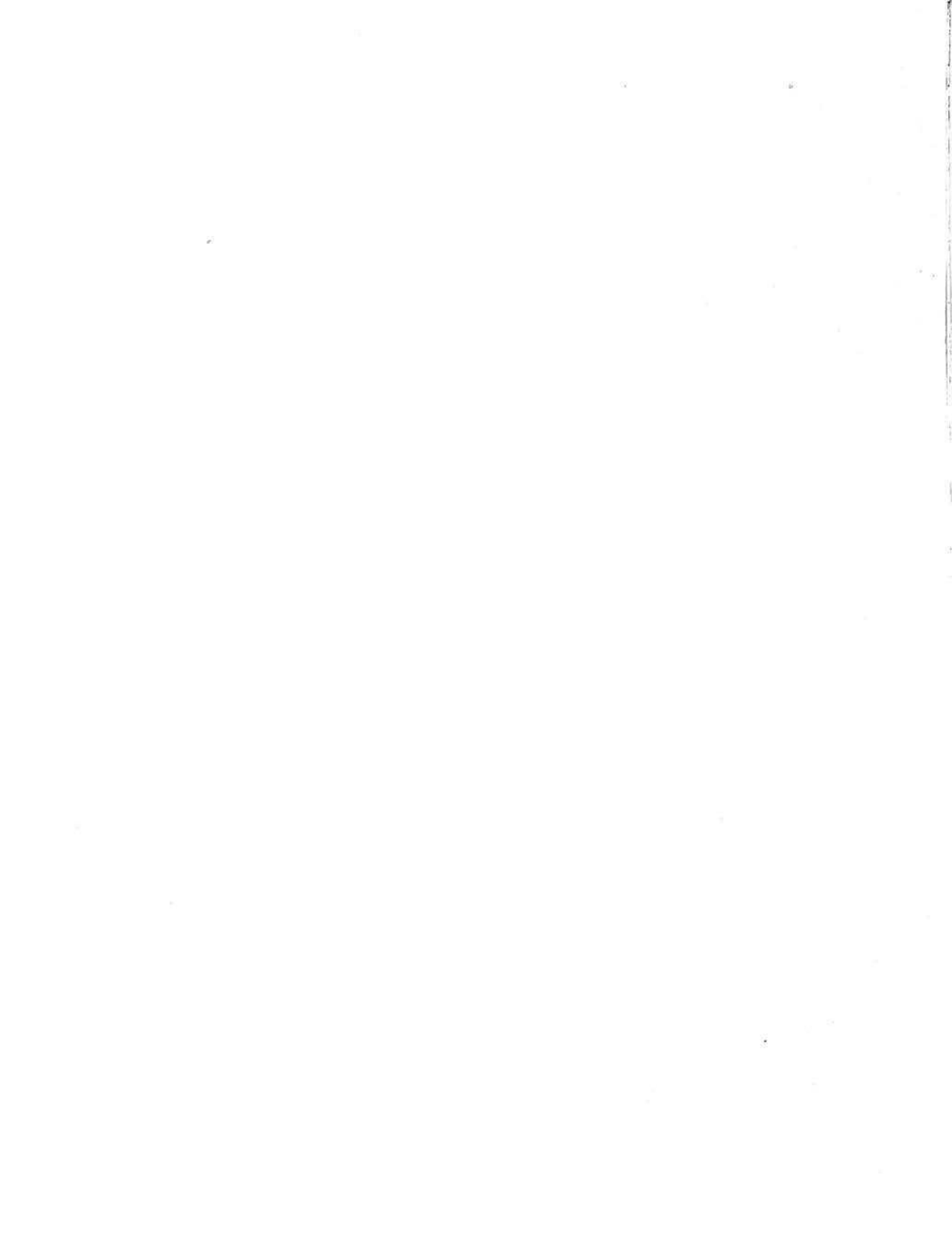
37















Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

